

à lire



Mgr Marcel Lefebvre durant la cérémonie d'ordination des prêtres traditionalistes.

L'évêque rebelle ordonne 14 prêtres

Mgr Marcel Lefebvre a ordonné devant 4,000 personnes, hier matin, à Ecône, en Suisse, 14 prêtres en dépit des mises en garde répétées du pape Paul VI. A la stupéfaction générale, le pape a préféré garder le silence à ce sujet, hier soir, indiquant par là peut-être que deux choses sont possibles: ou bien le dialogue est définitivement rompu, ou bien le Vatican garde l'espoir secret du retour de l'enfant prodigue, qui a pris la tête des traditionalistes. Ces derniers rejettent le modernisme dans l'Eglise qui découle du concile Vatican II.

page D-1

La croyance en Dieu domine à l'université

page B-1

Tricofil obtient \$250,000 du gouvernement québécois

page B-4



Gilles CAOINETTE

Gilles Caouette à la tête du Crédit social

page B-1

La Fête du Canada

Demain, le 1er juillet, Fête du Canada, LE SOLEIL ne sera pas publié. Seuls les bureaux de la rédaction seront ouverts à compter de 15h.

ce soir

ARTS: parc des Gouverneurs, 20h30, concert "Légende". **TELE:** Radio-Canada, 23h, "Cinéma" affiche un excellent film d'horreur, "Le fou".

DEMAIN

TELE: Radio-Canada, 20h, spécial "La Fête du Canada", trois heures de spectacles canadiens. **ARTS:** parc des Gouverneurs, 20h30, concert Euphonie.

météo

Ensoleillé avec passages nuageux cet après-midi. Ennuagement la nuit prochaine. Pluie débutant en fin de matinée demain et se poursuivant le reste de la journée. Maximum près de 20.

Détails à la page D-2

sommaire

Annonces classées	D-2 à D-12
A Québec aujourd'hui	A-11
Arts et spectacles	A-11 à A-14
Bandes dessinées	D-13
Bridge	D-10
Carrières et professions	B-7
Consommation	C-8
Décès	D-16
Economie-finances	B-4 à B-7
Feuilleton	D-7
Horoscope	D-5
Information régionale	C-10
Loisirs	B-2, B-3
Monsieur Québec	A-7
Mot mystère	D-9
Mots croisés	D-12
Page documentaire	A-5
Sport	C-1 à C-7
Télévision	A-10, A-11

L'assurance-automobile 88 p.c. veulent un régime obligatoire

par Pierre PELCHAT

— 88 pour 100 de la population est d'accord pour que l'assurance-automobile soit obligatoire.

— 45 pour 100 des Québécois ne croient pas que le projet Payette va réduire les primes.

— Plus on connaît ce projet, plus on croit que les règlements seront rapides. De même croit-on que les indemnités prévues seront suffisantes. On est par contre davantage opposé au principe d'abandon de la responsabilité.

— Les jeunes de 18 à 24 ans sont plus favorables au projet gouvernemental que tous les autres groupes d'âge.

— L'obligation de l'universalité du projet Payette est connue de 68 pour 100 de la population.

C'est ce que révèle un sondage scientifique effectué par Multi-Réso, une firme montréalaise spécialisée dans la réalisation de tels sondages d'opinion, pour le compte du Barreau du Québec, et dont LE SOLEIL a obtenu copie. En tout, 646 personnes ont été interrogées, par téléphone, durant la semaine du 24 au 31 mai.

Le Barreau a commandé cette étude à Multi-Réso dans le but d'en savoir plus long sur le degré de perception et de connaissance de la population du Québec sur le projet du ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, Mme Lise Payette.

En ne tenant pas compte des indécis, aucune majorité ne semble se dégager quant au principe de non-responsabilité du nouveau projet si ce n'est "qu'il y a plus de personnes en désaccord avec l'abandon de la responsabilité qu'il y en a en accord avec ce principe (50 pour 100 vs 32 pour 100). Peu de variations régionales sont notées.

Les opinions sont également fort partagées quant aux montants qui seront alloués aux indemnités avec le projet Payette. "On constate qu'une faible majorité indique que l'on paiera la même chose pour beaucoup moins de protection (51 pour 100), et que les montants maximums alloués sont suffisants (53 pour 100)."

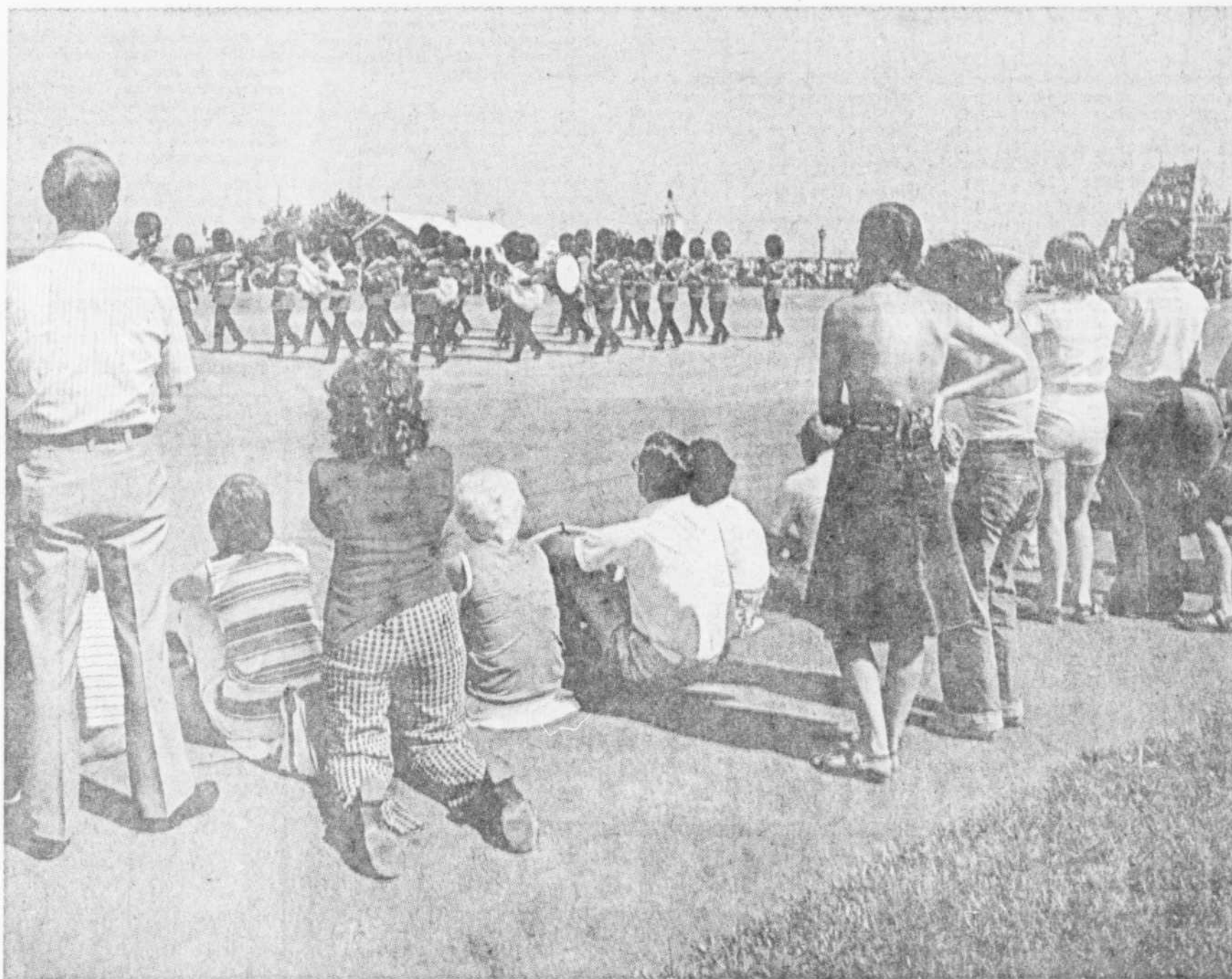
Quant aux délais de paiements

avec la prise en main de l'assurance-automobile par le gouvernement, les avis des personnes interrogées sont

(Suite à la page A2, 1re col.)

Les mieux assurés à Québec

page A-2



Le Soleil, Roland Marcoux

De nouveau la fête

A la Citadelle, avec la fanfare de la Garde, sur les Plaines, au parc Cartier-Brébeuf et en bien d'autres endroits c'est la fête pour ceux qui voudront bien célébrer pour une deuxième semaine d'affilée. Cette fois, ce sont les Fêtes du Canada axées sur des aspects de la vie canadienne.

Voir détails à la page A-16

Le régime des tarifs fixes doit être aboli

par Gilles BOIVIN
du bureau du Soleil

MONTREAL — Dans un volumineux rapport rendu public hier, l'Office des professions du Québec recommande au gouvernement de mettre un terme au régime des tarifs fixes (minimums ou maximums) pour les services des professionnels qui exercent en pratique privée et d'ouvrir la porte à la concurrence sur les prix.

Pour l'office, il ne fait aucun doute que la protection du public serait mieux assurée en cette matière si le gouvernement remplaçait le régime de la vérification par des mesures qui ouvriraient la porte à la concurrence

entre les professionnels sur les prix de leurs services.

En présentant son rapport à la presse, hier matin, le président de l'office, Me René Dussault — qui doit quitter son poste lundi pour devenir sous-ministre de la Justice — a reconnu que ces recommandations étaient loin de rencontrer l'approbation de toutes les corporations professionnelles. Plusieurs d'entre elles demandaient en effet de relever leurs tarifs actuels et l'office leur répond en proposant l'abolition du régime.

Me Dussault a également admis que le nouveau régime proposé ne ferait probablement pas baisser les prix des services professionnels mais

va "certainement freiner la hausse appréhendée".

Intitulé "La réglementation des honoraires dans la pratique privée", le rapport de l'office (350 pages plus des annexes de 150 pages) en vient à la conclusion que non seulement l'actuelle formule du tarif minimum n'est pas un gage de qualité mais qu'elle vient en outre "à l'encontre de l'accessibilité financière des services professionnels".

"Le tarif étant un prix maintenu artificiellement", soutient l'office, il ne saurait donc être gage de la qualité du service. Pour l'office, il ne fait aucun doute que la qualité des services professionnels doit être assurée par les corporations professionnelles.

Si tel n'est pas le cas, "c'est l'existence même des corporations professionnelles qui pourrait être remise en cause", conclut l'office.

En fixant des tarifs minimums, on établit des planchers en-dessous desquels le professionnel ne peut fixer ses prix, contribuant ainsi à une augmentation des prix "ou tout au moins à en empêcher la diminution".

Quant à la possibilité de remiser ces tarifs minimums par des tarifs maximums, l'office ne retient pas non plus cette hypothèse pour deux raisons:

• Les politiques actuelles en matière d'accessibilité vont plutôt du (Suite à la page A2, 4e col.)

Sondage accueilli sans surprise

C'est sans trop de surprise, mais avec inquiétude, que l'Association nationale des étudiants du Québec (ANEQ) accueille les résultats du sondage scientifique sur les préoccupations des cégépiens publiés en exclusivité par LE SOLEIL dans son édition de mardi.

Ce sondage, réalisé par la Commission des conseillers d'orientation et des psychologues de la Fédération des CEGEP, mettait au jour un fort pourcentage d'insatisfaction et d'anxiété chez les étudiants du premier niveau du collégial.

Dans un communiqué publié, hier, l'organisme, par la voix de son secrétaire général, M. André Rémillard, estime que les données publiées mardi donnent une nouvelle force aux conclusions du conseil central de l'ANEQ de placer au premier plan de son action, en 1977-1978, les questions de gratuité scolaire et d'emploi pour les étudiants.

L'organisme rappelle que de moins en moins d'étudiants réussissent à trouver un emploi d'été pour payer une partie de leurs études,

cependant que l'absence d'un développement économique cohérent provoque un chômage des diplômés qui constitue "un immense gaspillage humain".

M. Rémillard croit par contre que la difficulté exprimée par les cégépiens à s'exprimer verbalement constitue un symptôme évident de la détérioration de l'enseignement.

Enfin, le secrétaire général de l'ANEQ se dit inquiet de l'avenir du Québec.

L'école, croit-il, prépare actuellement la venue d'une génération "déchue, désœuvrée et instruite à rebais, génération qui devra pour tant diriger le Québec de demain, quelle que soit sa destinée politique".

La région de Québec domine pour l'assurance-automobile

par Pierre PELCHAT

Les automobilistes de la région de Québec sont les mieux assurés de la province; 96 pour 100 d'entre eux ont une police d'assurance-automobile tandis que 60 pour 100 de ces assurés ont une protection de \$100,000 et plus.

Un nombre "un peu plus élevé" de citoyens de la région de Québec connaissent le projet Payette en matière d'assurance-automobile comparati-

vement à Montréal et au reste de la province.

C'est ce qui ressort de l'analyse régionale d'un sondage effectué par Multi-Réso à la demande du Barreau du Québec pour connaître l'opinion de la population québécoise à l'égard du projet du ministre Payette.

Tout en commentant les réponses fournies par l'ensemble des personnes interrogées, les auteurs du sondage ont distingué les avis exprimés selon

les régions de Québec et de Montréal et du reste de la province.

Tandis qu'un peu plus de quatre propriétaires d'automobiles sur cinq sont assurés au Québec, "c'est à Québec (96 pour 100) que cette proportion est la plus élevée et en province que l'on trouve la plus faible proportion (76 pour 100).

Les automobilistes de la région de Québec semblent davantage préoccupés par une réduction des primes se montrant également très favorables à l'assurance-automobile obligatoire.

"C'est dans la région de Québec où se manifeste une plus grande approbation" quant à l'assurance-automobile obligatoire.

Ce dernier élément de la nouvelle politique gouvernementale n'affecterait en fait que peu d'automobilistes de la région de Québec puisque 96 pour 100 d'entre eux sont déjà assurés, ce qui explique en partie l'importance accordée à la réduction des primes.

"À Québec, on accorde plus d'importance à la réduction de la prime d'assurance-automobile que partout ailleurs (34 pour 100 vs 10 pour 100 à Montréal et 18 pour 100 dans le reste de la province)".

88 p.c... (Suite de la première page)

également partagés. Vingt-six pour 100 d'entre elles affirment que les délais seront moins longs si le paiement des indemnités est fait par un organisme gouvernemental tandis que 31 pour 100 croient le contraire, les autres répondants étant indécis.

Les jeunes automobilistes semblent voir dans le projet du ministre Payette beaucoup plus d'avantages que leurs aînés, parce qu'ils sont les plus pénalisés par le système actuel.

Les plus jeunes (18-24 ans) croient beaucoup plus que le projet gouvernemental va amener des règlements plus

rapides et que les montants alloués sont suffisants. "Toutefois, ce sont les groupes d'âge de 25-34 ans et ceux de 35-44 ans qui recherchent davantage l'assurance-automobile obligatoire pour tous."

Un bon projet serait...

Pour mettre sur pied un bon projet d'assurance-automobile, on devrait, par ordre d'importance, rendre l'assurance-automobile obligatoire, réduire le coût des primes et s'assurer que tous les accidentés soient indemnisés, selon les opinions exprimées par les personnes questionnées.

Le régime... (Suite de la première page)

côté de la gratuité des services (assurance-maladie, aide juridique, etc.) que de la limitation des honoraires.

• L'office craint que les prix maximums établis ne deviennent vite les prix courants pour la majorité des professionnels, réduisant ainsi d'autant l'accessibilité aux services.

L'office rejette également pour des raisons semblables l'introduction d'un régime de tarifs indicatifs parce qu'ils risquent de devenir eux aussi un tarif minimum.

CONCURRENCE ET...

Pour rencontrer son objectif d'une plus grande accessibilité financière et géographique aux services professionnels, l'office recommande plutôt de revenir à une formule de concurrence basée sur l'offre et la demande pour la fixation des prix.

Les corporations ne pouvant plus fixer les honoraires ou même faire circuler parmi leurs membres des guides d'honoraires, les professionnels pourraient, dans un contexte de concurrence, fixer leurs prix de façon compétitive pour des services comparables.

Pour l'office, il ne fait aucun doute que "c'est en suscitant une concurrence accrue entre professionnels, principalement par l'information du public, que l'on peut influencer le niveau des prix des services dans un sens qui soit favorable au consommateur".

En conséquence, l'office suggère donc d'élargir les règles régissant la publicité à laquelle peuvent se livrer les professionnels. Ainsi, selon les recommandations de l'office, il ne faudrait plus vous surprendre si votre avocat affiche maintenant dans son bureau ou public dans un journal le tarif horaire qu'il demande pour ses services ou le coût d'un divorce par exemple. La même chose pour une extraction de dent ou un examen de routine chez votre dentiste.

Le consommateur pourrait ainsi "magasiner" le prix de ces services professionnels.

Mais pour empêcher que les frais de cette publicité ne viennent gonfler à nouveau le prix des services — le professionnel refilant sa facture publicitaire à ses clients par le biais du prix de ses services — l'office refuse d'ouvrir toute grande la porte à la machine publicitaire.

Ainsi, les professionnels ne pourraient faire de publicité sur la qualité de leurs services et leur valeur professionnelle personnelle. Ils ne pourraient en outre faire appel aux dispendieux moyens publicitaires que sont les médias électroniques. Même dans les médias écrits, les dimensions et la fréquence des annonces seraient encore soumises aux règles actuelles.

L'office pousse par ailleurs un peu plus loin sa logique d'intervention sur les prix des services par certaines mesures qui, tout en améliorant ou maintenant la disponibilité des services professionnels, risquent de soulever les hauts cris des corporations.

L'organisme para-gouvernemental recommande en effet que ses pouvoirs d'intervention soient augmentés pour lui permettre de contrer les efforts de corporations qui chercheraient à maintenir les prix élevés en réduisant ou ralentissant la venue de nouveaux professionnels.

Si les recommandations de l'office sont agréées par le gouvernement,

cette dernière pourrait, en matière d'admission aux corporations professionnelles, si nécessaires, "agir à la place des corporations professionnelles et s'assurer que les droits des individus désirent être admis soient eux protégés".

D'un autre côté, l'office recommande également d'étendre à toutes les corporations professionnelles d'exercice exclusif (médecine, etc.) le pouvoir réglementaire de déléguer à d'autres groupes de professionnels des actes qui leur sont réservés. Encore là, l'office se garde le "pouvoir supplétif" lui permettant de réglementer à la place d'une corporation si cette dernière refusait de le faire.

Automobiles: Ottawa s'efforcera de réduire le déficit canadien

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral de l'Industrie a déclaré aux Communes, hier, qu'il allait prendre tous les moyens nécessaires pour réduire le déficit canadien à l'égard des États-Unis dans l'application de l'entente de 1965 sur les automobiles.

M. Jean Chrétien a expliqué au député progressiste-conservateur Bill Kempling qu'il trouvait que l'accord avait été "profitable" pour le Canada, mais qu'il existait encore une balance commerciale défavorable avec les États-Unis.

Un rapport déposé aux Communes, lundi, a montré que le Canada n'avait signalé un surplus avec les États-Unis que durant quatre des 12 années de l'entente.

Le déficit s'est particulièrement accru dans le secteur des pièces d'automobiles, faisant grimper le déficit total à environ \$1 milliard en 1976.

En vertu de cet accord, les manufacturiers peuvent échanger des automobiles d'un pays à l'autre sans payer de douanes.

Libération du député Ziembra

TORONTO (PC) — Le député néo-démocrate Ed Ziembra a été libéré, hier, après avoir passé six jours en prison.

Sa libération a été décrétée après que le juge Robert Dneiper, de la Cour provinciale, eut ajourné au 6 juillet l'enquête préliminaire des laboratoires médicaux Abko, accusés de fraude pour avoir présumément surchargé l'assurance-maladie de l'Ontario.

Le président du tribunal a libéré le député de High Park-Swansea après avoir pris connaissance d'un message du président de l'Assemblée législative ontarienne, M. Russell Rowe.

Il n'a pas révélé la teneur de ce message, mais il a conseillé aux

avocats de ne plus demander au député d'où il tenait l'information qui a conduit à l'accusation contre Abko.

La semaine dernière, M. Ziembra avait justement été condamné pour outrage par le juge Dneiper, parce qu'il avait refusé de répondre à cette question.

NDLR: Nous nous excusons auprès de nos lecteurs pour avoir publié dans notre édition du lundi 27 juin la photo de Me Gaston Savard au lieu de celle de M. Paul A. Joyal.

La Matinée FILTRE SPÉCIAL

LE DOUX ÉQUILIBRE FILTRE/TABAC



La Matinée FILTRE SPÉCIAL est la seule cigarette dans sa catégorie à offrir un équilibre entre le filtre et le tabac. Son filtre spécial exclusif est tellement efficace qu'il permet l'emploi d'un riche tabac corsé. Vous obtenez donc une saveur plus franche, une satisfaction plus complète. Elle est disponible en formats King Size et 100 mm.

La Matinée FILTRE SPÉCIAL

AVIS: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage - éviter d'inhaler. Moyenne par cigarette - 100 mm "goudron" 11 mg, nicotine 0.8 mg. King Size "goudron" 10 mg, nicotine 0.7 mg.

La Mariée se fait jolie...

Dans une robe tunique en souple Jersey. Une suggestion originale. Un turban complète l'ensemble

LOUSON LYÉE

275 est, rue St-Joseph, Québec (entre Dorchester et Caron)



Quel que soit le prix, 40 cents ou 50 cents, il faut bien les utiliser, ces autobus.

Le Soleil, J.-M. Villeneuve

Résignation devant la hausse de tarif

par Denis ANGERS

"Que voulez-vous qu'on y fasse? Tout augmente, le prix des billets d'autobus comme le reste!"

Usager régulier du transport en commun, M. Alcide Chiasson estime que l'augmentation des tarifs que vient de décréter la CTCUQ "n'a pas de bon sens du tout". Pourtant, comme les quelque 45.000 Québécois qui utilisent quotidiennement l'autobus, il lui faudra bien "payer afin d'aller gagner sa vie".

C'est avec un certain fatalisme que les Québécois ont accueilli la hausse annoncée vendredi par le président de la commission, M. Pierre Mathieu, hausse qui fera passer demain, le 1er juillet, le prix d'un passage simple de 40 à 50 cents et celui des billets privilégiés (étudiants et personnes âgées) de 15 à 20 cents.

Règle générale, les usagers renoués par LE SOLEIL s'entendent pour admettre que cette augmentation ne fait que suivre la courbe ascendante des prix à la consommation.

"Si la Commission des transports n'arrive plus, de dire M. Marc Paquet, 26 ans, il lui faut bien augmenter ses tarifs".

C'est également l'opinion de Mme Hélène Lachance, 65 ans. Bénéficiant des taux préférentiels réservés aux membres de l'âge d'or, celle-ci estime que "pour cinq ou dix cents du voyage, on s'habitue rapidement".

Etudiantes toutes deux, Carole Dallaire, 18 ans, et Sylvie Boivin, 19 ans, constatent pour leur part que "ça s'en vient de plus en plus cher". Mais, puisqu'elles n'ont pas le choix d'un moyen de transport plus économique, elles continueront à emprunter l'autobus.

"Ca finit là"

Si la majorité des usagers s'entendent pour reconnaître que cette hausse n'entraînera pas de désaffection de leur part vis-à-vis le transport en commun, certains ont profité de l'occasion pour prendre à partie la CTCUQ.

C'est ainsi que, pour M. Arthur Chamberland, "ça finit là. A l'avenir, de dire M. Chamberland, on va se mettre à plusieurs et prendre un taxi".

Ou bien, comme cette dame d'un certain âge, professeur dans une école de la capitale, on espère que la hausse de tarifs entraînera une amélioration du service, jugé insatisfaisant.

Enfin, des usagers se demandent si, à l'heure où le gouvernement québécois entend favoriser l'utilisation du transport en commun, une telle augmentation ne vient pas à contre-courant. Pour Michèle Harvey, 23 ans, "il faudrait songer à subventionner davantage les transporteurs publics au lieu d'exiger une contribution accrue des usagers".

Première en quatre ans

A la Commission de transport de la CUQ, toutefois, on estime que l'augmentation des tarifs ne représente qu'une hausse de 4 pour cent pour l'usager régulier. Grâce au système de laissez-passer qui entrera en vigueur le 1er octobre 1977, la CTCUQ affirme qu'il en coûtera 38.3 cents du passage au voyageur quotidien, comparativement à 35 cents actuellement.

On souligne également qu'il s'agit de la première véritable hausse décrétée par la CTCUQ depuis l'époque du billet à 30 cents, en 1972! Qui plus est, en permettant à la commission de s'enrichir de \$1.600.000 annuellement, on pourrait mettre un terme à la croissance du déficit d'opération de la CTCUQ, déficit qui dépassera \$10.057.000 cette année.

Il sera difficile de déménager, le 1er juillet

par Tom FRECHETTE

La coïncidence de la fête nationale du 1er juillet et le mouvement des déménagements de locataires va contribuer encore cette année à congestionner des voies publiques, à forcer des familles à payer des prix exorbitants à des camionneurs débordés de travail et à soulever des milliers de problèmes avec le départ d'occupants et l'arrivée urgente de nouveaux locataires.

La loi provinciale du Québec décrétant que les baux annuels des locataires expirent le 30 juin à minuit engendre des situations le plus souvent ennuyeuses et parfois cocasses avec l'ouverture des fêtes de la confédération.

On sait que la mesure a commencé à être appliquée en 1976 pour permettre aux élèves et aux étudiants de terminer l'année scolaire dans la même institution où ils l'ont commencée. L'an prochain les baux devraient être uniformisés au 1er juillet et ce, à la grandeur de la province.

Si l'expérience est avantageuse pour le monde scolaire, elle est par contre fâcheuse pour les nombreux

locataires qui doivent envisager un déménagement un jour de fête.

Si la loi était moins rigide et si elle permettait que l'expiration des baux prenne effet le 26 juin (comme exemple), il y aurait un écart de quelques jours avant les célébrations nationales et nombre de familles seraient épargnées de plusieurs problèmes et plus de camionneurs pourraient prendre un congé bien mérité.

Dans bien des cas, des familles quittent un logement dans la soirée du 30 juin, soit à l'heure limite du bail, et les nouveaux occupants sont forcés de passer une journée de repos à travailler pour un déplacement vers un nouveau gîte et cela ne tient pas compte du temps requis pour l'aménagement.

Il s'ensuit inévitablement que des familles en grand nombre doivent profiter d'une journée de congé pour réintégrer un nouveau domicile. Des camionneurs perdent du personnel désireux de profiter d'une journée de congé.

Pour les familles obligées de déménager, elles doivent payer deux fois plus cher car les camionneurs doivent donner un salaire

double à leur personnel et, en conséquence, imposer des taux variant de \$70 à \$100 l'heure au lieu du taux régulier de \$35 à \$50 l'heure.

En face de ces coûts dispendieux, les locataires en "migration" n'ont pas d'autre choix que de recourir à des moyens de fortune. Certains utilisent leur voiture avec une remorque, tandis que d'autres prennent les mesures pour louer un camion.

Dans les deux cas, des corvées s'organisent dans les familles avec la participation des enfants et même des amis pour suppléer à l'absence des bras expérimentés des camionneurs trop dispendieux.

Et ces situations avec bien d'autres contribueront à faire côtoyer sur les routes de la belle province les voitures des touristes et des promeneurs et des camions chargés d'ameublement, le jour même d'une fête nationale.

Tandis que les uns travaillent à améliorer leur sort, d'autres se prélassent, s'adonnent à la détente ou font des voyages à l'extérieur de la ville. C'est une façon à la québécoise de participer à un événement d'envergure canadienne.



Déménager le 1er juillet, faut le faire...

Le gouvernement poursuit la société Delrano



Le Soleil, Jacques Deschênes

"J'ai la mémoire en fête". Ce thème des fêtes du patrimoine pouvait facilement être repris hier par cette dame. Résidente de Charlesbourg, Mme Emile Boutet célébrait son 100ème anniversaire de naissance. C'est chez la petite-fille de la centenaire, Mme Jean-Guy Contin, que le maire Henri Casault a voulu lui témoigner son admiration.

par Elyette CURVILLE

Après plus de six ans de démarches hors cours infructueuses, des poursuites judiciaires vont être intentées pour faire disparaître le "tas de terre" situé dans l'arrondissement de Sillery et édifié là en 1971 par la société Delrano dont M. Paul Racine est un des propriétaires.

Dans une lettre adressée aux procureurs de M. Racine, le ministre des Affaires culturelles, M. Louis O'Neill, qui a décidé d'interdire ces poursuites, affirme que sa décision est dictée par

les impératifs du mandat de sa charge et dans l'intérêt de la population.

Ce "hideux promontoire" est devenu presque aussi célèbre que la vieille maison des Jésuites qu'il flanque depuis des années par la controverse qu'il a créée.

Sa présence incongrue et inesthétique a soulevé de nombreuses protestations de la part des habitants du quartier et des citoyens désireux de faire respecter leur patrimoine historique.

Il y a un an déjà, le ministre des

Affaires culturelles avait commandé une étude à ce sujet et attendait les résultats de la négociation menée avec Paul Racine avant d'entamer toute procédure légale.

Le 23 juin dernier, le ministre réitérait par écrit son appel pour qu'un règlement hors cour soit encore possible, alors que le propriétaire accepterait d'enlever 50 pour 100 du remblai de terre.

Devant l'absence de résultats satisfaisants, le ministre O'Neill a pris la décision de référer le dossier au tribunal.

A LOUER

ENTREPÔTS - BUREAUX
Locaux industriels
et commerciaux
ROUSSIN & FRÈRES
Informations: 651-9443



SAVIEZ-VOUS
QUE...

Le Docteur Baignore peut refaire l'envoi de votre baignoire à domicile, sans la retirer de son emplacement. Choix de couleurs, si désiré. Pour renseignements: 628-3823

LE RESTAURANT WING WONG

Vous invite à sa réouverture le 1er juillet au:
9311, boul. Ste-Anne
Ste-Anne de Beaupré
Le nouveau propriétaire vous souhaite la bienvenue et vous invite à déguster ses délicieux mets chinois, canadiens et pizza.
Livraison gratuite: 827-4507

REMY BEAULIEU & ASSOCIES

DOCTEUR EN OPTOMETRIE
376 du ROI, ch. 208. Tél.: 524-8417
(En haut Société des Alcools)

EDIFICE A BUREAUX A VENDRE OU A LOUER

Rue St-Jean, près Colline Parlementaire, 6,618 p.c. \$5.00 le p.c. Ascenseur. Construction 1950. Libre immédiatement.
JEAN-YVES LESSARD
GUY PARE
683-2103

MORIN & ASSOCIES
COURTIERS INC.

l'éditorial

Le mandat du Commonwealth

Grâce au maréchal Idi Amine Dada, la conférence groupant les chefs de pays du Commonwealth a échappé à l'indifférence générale. L'imprévisible dictateur ougandais a réussi en effet à alerter l'opinion en lançant la rumeur de son arrivée imminente à Londres, même si les Britanniques l'avaient prié de demeurer chez lui. Ce fut suffisant pour placer cette réunion à la première place dans les nouvelles.

Mais Amine ne se montra point. Ce qui ne l'empêcha pas de continuer à occuper le devant de la scène à Londres où, à la faveur de son absence, on en profita pour lui tomber dessus. Trop heureux de se trouver une bonne œuvre à accomplir, les premiers ministres se sont empressés de condamner les dérogations un peu trop grossières du chef africain aux bonnes moeurs internationales. Il en résulta un communiqué où tout le monde en chœur dénonce les accrocs aux droits de l'homme qui se multiplient en Ouganda.

La condamnation d'Amine, si elle plaît à une opinion publique excédée par les extravagances du dictateur ougandais et outrée par les atrocités qu'on lui attribue, n'apporte en rien cependant la garantie que les membres du Commonwealth s'éprennent d'une sympathie soudaine pour les droits de l'homme.

Il se trouve peu de signataires de ce communiqué en effet, qui n'aient à se reprocher, dans un passé récent, sinon des accrocs aussi spectaculaires que les assassinats en

masse, du moins des gestes qui cadrent mal avec la conception traditionnelle des droits de l'homme. Que l'Inde et le Pakistan, après avoir emprisonné les leaders de l'opposition dans leurs pays respectifs, s'unissent pour condamner Amine n'a rien de très convaincant ou que le Nigéria, quelques années après le massacre des Ibos, feigne de se scandaliser à son tour n'émouvra que ceux qui veulent bien s'émouvoir.

Cette anecdote permet de reposer une fois de plus la pertinence du maintien de cette organisation, au départ surtout commerciale, dont même la Grande-Bretagne, qui lui a pourtant donné naissance, paraît se désintéresser de plus en plus, maintenant que ses intérêts commerciaux et financiers lorgnent davantage vers le continent européen que vers ses anciennes colonies.

Les partisans du Commonwealth, y compris les dirigeants du Canada, font remarquer, au lendemain de chaque réunion groupant les chefs de gouvernement, que le Commonwealth est devenu un forum privilégié pour adoucir les affrontements traditionnels entre pays riches et pays pauvres et qu'en ce sens il fait œuvre utile pour orienter le débat international dans les autres organisations plus sophistiquées, comme l'ONU, par exemple.

Ils notent aussi que l'esprit décontracté, voire un peu familial qui règne dans le Commonwealth se prête davantage à des expé-

riences d'entraide internationale moins aisément applicables ailleurs. Ainsi, on ne tarit pas d'éloges sur le Fonds d'assistance du Commonwealth qui permet aux nations plus pauvres de bénéficier rapidement et sans entrave bureaucratique de l'aide financière ou technique des pays membres mieux organisés. Et enfin, on n'oublie pas de rappeler à chaque fois que le leadership du club échappe maintenant à la Grande-Bretagne et appartient davantage aux membres, qu'ils soient d'Afrique ou d'Asie, d'Amérique ou d'Océanie.

La fréquence des réunions et la familiarité de chacun des participants avec les institutions de type britannique et une certaine façon britannique de voir les choses facilitent aussi sûrement le dialogue entre chacun des membres, surtout dans les moments de crise.

Malgré ces avantages, il devient de plus en plus difficile de mesurer l'impact d'une organisation comme le Commonwealth des nations sur la solution de problèmes internationaux bien réels, que ce soit dans la régulation du commerce ou la lutte à la pauvreté. D'autres organismes internationaux ont été créés spécifiquement à ces fins et s'acquittent tant bien que mal de leur tâche.

Quel mandat reste-t-il au Commonwealth? Agir comme conscience de la conception britannique de la démocratie et des droits humains, en condamnant une année l'apartheid en Afrique du sud, l'entêtement de la Rhodésie l'année

suivante ou les crimes de l'Ouganda? Permettre aux chefs de gouvernement de se parler en tête à tête dans un décor décontracté pour régler plus rapidement des problèmes que les bureaucrates font languir? Eduquer petit à petit les pays nouvellement indépendants aux valeurs en usage dans les anciennes colonies blanches ou au Royaume-Uni même?

A part ces exercices de relations publiques, on cherche en vain d'autres utilités à cet organisme qui tient un peu pompeusement des sommets où les chefs de gouvernements se présentent avec des armées de conseillers pour décider fort peu de choses, sinon de se réunir de nouveau, comme si on tenait à perpétuer le souvenir d'un empire disparu.

La preuve qu'il ne s'y passe pas grand chose à ces palabres, c'est que le premier ministre Trudeau, pourtant habile à tirer profit de ces rencontres, n'a rien trouvé de mieux pour attirer l'attention que d'affirmer que la candidature du Québec à ce club serait refusée! C'était admettre un bien mince résultat de 7 jours de pourparlers, d'autant plus que le Québec n'a jamais sollicité un tel privilège, si privilège il y a!

Il est vrai qu'il a aussi affirmé qu'il a bon espoir que les pays africains participent aux jeux d'Edmonton l'an prochain. Là aussi, c'est assez mince, puisqu'aucun engagement formel n'a été signé.

Marcel PEPIN

l'opinion des lecteurs

Les ingénieurs et les travaux municipaux

Monsieur Pierre Thibault, ing. Charlesbourg Québec.

En réponse à votre lettre je voudrais vous indiquer la portée de mes propos sur le rôle des ingénieurs dans la trame de ces projets municipaux.

Dans plusieurs cas, qui concernent surtout de petits villages, nous nous sommes aperçus que des réseaux d'aqueduc et d'égouts très coûteux y avaient été installés, que l'on constate après coup que la population n'avait absolument pas les moyens de se offrir un tel réseau: capacité excédentaire notable, densité largement insuffisante aux extrémités, etc... Je pense à un cas où la valeur du réseau est le double de l'évaluation imposable de toute la municipalité, et où le budget

total de la municipalité ne suffit pas à payer les intérêts de l'emprunt.

Dans les pires cas, nous avons relevé, dans la dynamique qui aboutit à ces résultats, une surenchère des contracteurs, des ingénieurs et de certains hommes politiques locaux et nationaux. Il faut avouer par exemple que le mode de rémunération des ingénieurs dans ces projets qui, pour le moins, n'en sont pas "de pointe", n'incite pas à réduire les coûts.

Quant au rôle de l'Environnement, les Services de protection de l'Environnement n'ont pour tâche que de vérifier la conformité technique des projets et non de juger la capacité financière des contribuables ou la pertinence urbanistique du développement impliqué par ces réseaux.

Quant au rôle passé du ministère des Affaires municipales à cet égard,

je ne crois pas qu'il soit très reluisant non plus, car l'ancien système de subventions n'exerçait à peu près aucun contrôle sur ces variables. Vous savez que maintenant un programme non discrétionnaire et précis a été mis au point (programme PAIRA) et je crois bien que ces excès ne se reproduiront plus à l'avenir. En ce sens, mes propos faisaient le procès d'un certain passé, à partir d'une douzaine de cas proprement aberrants, et je n'ai pas voulu généraliser tant pour les ingénieurs que pour les municipalités impliquées.

Veuillez agréer, cher monsieur Thibault, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Affaires municipales

Guy Tardif.

L'Etat et l'avortement

M. le rédacteur en chef.

Quand on prête l'oreille aux lignes ouvertes, on entend souvent cette réflexion: il est vrai que l'avortement est un mal, mais puisque nombre de femmes se font "libérer" nonobstant la loi de notre code criminel, l'Etat ne devrait-il pas légaliser l'avortement et en confier l'exécution à un comité de médecins?

Voilà les réflexions qui sont charriées par les ondes à tous les coins du pays et au-delà. On sait qu'un comité de médecins a été institué ces dernières années pour imposer ces tout-petits dans le sein de leurs mères, mais ce fut un faux pas, nous le verrons dans la suite de cet article.

Non, chers amis, l'Etat ne peut pas donner à la mère mariée ou célibataire le droit d'interrompre sa grossesse. Voilà pourquoi. Quand Dieu dit par la voix de la loi naturelle: Tu ne tueras pas ce petit être humain qui est encore dans le sein de sa mère, le chef de l'Etat n'a pas le droit de dire: Moi, avec la majorité de la Chambre, je te le permets. Le législateur de la terre ne peut jamais porter une loi en opposition avec une loi du Législateur du ciel, d'où vient toute autorité. S'il le faisait, sa loi serait nulle et personne ne pourrait s'en servir pour se justifier. Comme il est prouvé à l'évidence aujourd'hui que le fœtus a la vie humaine dès le premier moment de sa conception, l'Etat ne peut pas, sans se rendre coupable d'un crime abominable, autoriser la mère à interrompre sa grossesse, à quelque grade que ce soit.

Dans certaines circonstances, en vue du bien commun et pour ce seul motif, l'Etat peut tolérer le mal, mais il ne peut l'approuver ni le vouloir en lui-même, selon la saine philosophie. Or, charger un comité de médecins d'autoriser l'avortement sous les conditions fixées par la loi, autoriser la

mère à se faire avorter à son gré, payer les frais de ces opérations c'est approuver positivement l'avortement, c'est le vouloir en lui-même, c'est donc chose défendue à l'Etat. Un Etat qui se permet un tel abus de pouvoir est sur le chemin de la décadence et de la

honte. Que Dieu nous protège de ce malheur.

C.-E. Raymond, c.s.s.r.

Ste-Anne

Ste-Anne-de-Beaupré

'Hargne élitiste'

M. J.-P. Desbiens,

A la "hargne égalitariste", vous répondez par la hargne élitiste et celle-ci est bien plus méprisante et dédaigneuse que la première.

Vous vous plaisez à harnacher de tout bord de tout côté. Pour reprendre votre expression, vous étiez ce qui dépasse... pour mieux vous hisser ensuite peut-être... A vous croire, il faudrait renier la jeunesse que vous traitez d'"artificielle", le Parti québécois qui serait l'"instrument d'une partie" et "la CEQ qui se moque bien de l'histoire du Québec".

Ce genre d'attaque basse démon-

tre que vous avez fait votre temps. En 1960, vous avez eu votre heure de gloire. En 1977 de nouveaux problèmes surgissent dans le monde de l'éducation et d'autres agents interviennent.

Dans une forêt sans lion, les singes sont rois mais depuis 1960 le système scolaire a enfanté des milliers de lions qui veulent travailler, établir une qualité de l'enseignement, un attachement à notre patrimoine culturel et à des valeurs de justice et d'égalité entre les hommes. Yvon Charbonneau est un de ceux-là et il n'est pas le seul.

Jean-Claude Tardif Beaumont.

Les infractions des camionneurs

M. le rédacteur en chef,

Notre vie quotidienne a été considérablement dérangée par ces messieurs membres de l'ANCAI et leurs camions. Leur action puérile et intempestive a dérangé les Québécois et, ce qui est plus grave, les a mis en danger, dans les éventuels cas d'urgence.

1— Obstruction complète de la voie publique.

2— Stationnement illégal.

3— Stationnement illégal en double et triple rangées.

4— Usage abusif de l'avertisseur sonore.

5— Tapage nocturne (klaxon).

Malgré toutes ces infractions, il ne semble pas que ces camionneurs se sentent jamais inquiétés. Nos corps policiers oseront-ils faire entendre raison à ces personnages? Malheureusement, il semble bien que non.

Hubert de Nicolini Québec G1R 2X4



Discrimination?

M. le ministre Yvon Duhaime Tourisme, chasse et pêche,

Parmi les lois ou directives émises par votre Ministère depuis quelques années, il y en a une qui vise à interdire l'accès de nos terrains de camping aux animaux domestiques.

C'est une loi illogique, inhumaine, et irrecevable. Elle va à l'encontre d'une autre loi qui oblige les propriétaires d'animaux à les bien traiter sous peine de sanction.

Que ce soit un chien ou un chat, il fait partie intégrante d'une famille au même titre qu'un enfant avec tout ce que cela comporte de responsabilités. Il a le droit lui aussi à sa part de soleil, d'air pur comme un humain.

Je pense aussi aux touristes américains qui parcourent de grandes distances pour venir dans les parcs du Québec et qui vont se voir interdire l'accès des campings ne serait-ce que pour une nuit parce qu'ils ont un chien ou un chat. J'ai hâte de voir ça et surtout la tête des gérants de camping qui auront à leur expliquer en anglais, s.v.p. le pourquoi de ce refus.

Quant à nous pauvres campers

québécois vous faites de la publicité pour que l'on visite et voyage dans le Québec pour nos vacances avec cette loi ridicule vous nous fermez les portes de nos parcs. Pourtant ces parcs nous appartiennent en tant que Québécois. On paie des impôts pour les entretenir et notre ministère nous refuse l'accès du territoire parce que l'on aime les chiens et que l'on ne veut pas s'en séparer.

Il y a certainement moyen de garder un contrôle des années passées. Il s'agirait d'enregistrer le chien

ou le chat sur la feuille d'entrée, garder le chien en laisse et s'il y a abus après 1 ou 2 ans, interdiction de camper, et \$500 d'amende s'il y a dégâts ou morsure. Cela demanderait un peu plus de travail mais ce n'est rien à comparer à ce qui les attend, si la loi reste telle quelle.

Il y a un proverbe qui dit: Le chien est le meilleur ami de l'homme, il n'est certainement pas celui de certaines gens de votre entourage.

Charles-Edouard Goulet Beaupré

LE SOLEIL

Président du conseil et Editeur: Jacques-G. Francoeur	Président et directeur général: Paul-A. Audet	Vice-président et trésorier: Charles-A. Poulin
Rédacteur en chef et Editeur adjoint: Claude Beauchamp	Directeur de l'information: Claude Masson	Directeur de l'édition: Marcel Pélipin

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par La Soleil Limitée. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206"

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE) 647-3334	RENSEIGNEMENTS 647-3233	REDACTION 647-3394
--	----------------------------	-----------------------

Les électeurs seront les maîtres

Il est déplorable que l'étude du projet de loi régissant le financement des partis politiques survive en plein mois de juillet, période la moins propice de l'année aux débats fondamentaux.

Car le projet de loi no 2, qui vise à l'assainissement des mœurs politiques du Québec, est tout aussi important que la charte linguistique. Tous deux résultent en droite ligne de positions qui sont celles du Parti québécois depuis sa fondation, il y a près de dix ans.

Personne ne met en doute — qui est contre la vertu? — les grands principes du bill 2: primauté absolue des électeurs, libre accès du public à toute l'information, rôle primordial d'éducation dévolu au directeur général du financement des partis politiques, encouragement aux contributions modestes et diversifiées, collaboration entre les partis.

Mais des critiques virulentes se sont élevées sur les modalités, notamment les suivantes: l'exclusion à toutes fins utiles des nouveaux ou des petits partis au financement électoral; les pouvoirs excessifs du directeur général; la divulgation de toute somme de \$25 et plus et surtout l'interdiction aux personnes morales de faire des contributions.

M. Robert Burns, ministre d'Etat à la réforme électorale et parlementaire a admis d'emblée le bien-fondé de plusieurs critiques, en écartant d'autres au nom des options fondamentales du gouvernement. L'on avait hâte de voir comment cela se traduirait dans la nouvelle rédaction du projet de loi.

Or, le nouveau projet assouplit de façon sensible les règles prévues quant à la reconnaissance des tiers partis. C'est ainsi que le Ralliement créditiste et le Parti national populaire, qui ont fait élire chacun un représentant à l'Assemblée nationale, auront droit à leur part du million de dollars consacré au financement public des partis politiques. D'autre part, l'on réduit de



gilles lesage

50 à 10 le nombre de candidats requis pour avoir droit à la reconnaissance officielle.

Quant aux pouvoirs du directeur général, ils ont été restreints, en ce sens qu'il ne pourra effectuer de perquisition sans mandat judiciaire, ni interdire la tenue de réunions publiques d'une partie politique. Il sera nommé pour cinq ans au lieu de sept, et son traitement sera fixé par l'Assemblée, comme pour l'ombudsman, assurant ainsi son indépendance du gouvernement. Il sera assisté d'un comité consultatif formé, pour chacun des partis représentés à l'Assemblée, d'un parlementaire et d'un délégué.

Le projet initial du 23 mars prévoyait que toute contribution de \$25 et plus devrait être divulguée publiquement via le rapport du directeur général. Le projet rema-

nié porte cette somme à \$100, soit au même niveau qu'à Ottawa.

A ciel ouvert

Prétextant un accroc au secret du vote, la Commission des droits de la personne s'oppose à une telle divulgation. Mais le gouvernement y tient, et il a de bonnes raisons. Car son projet ne vise pas uniquement à faire disparaître les caisses occultes, mais à faire en sorte que le contrôle des partis politiques se fasse à ciel ouvert, par les citoyens eux-mêmes. Il n'est pas indifférent, explique M. Burns, de connaître les appuis financiers de chaque formation politique, de connaître ceux qui ont "intérêt" à voir tel parti diriger le Québec. Au surplus, le gouvernement peut invoquer des précédents en ce sens, aux Etats-Unis.

Mais c'est surtout à propos des personnes morales que le débat risque de se poursuivre un bon moment encore; car là, le gouvernement fait du droit nouveau et il est contesté de plusieurs côtés à la fois, autant par l'opposition parlementaire que par la Chambre de commerce et la CEQ, et par la Commission des droits de la personne.

Quand on parle de personnes morales, certains pensent qu'il ne s'agit que des grosses entreprises et des multinationales. Mais cela touche autant les syndicats et autres organismes du genre. Aussi, il n'est pas surprenant que la CEQ ait demandé le retrait des dispositions "visant à restreindre le droit fondamental des organisations ouvrières de répartir en toute autonomie

leurs fonds comme elles l'entendent".

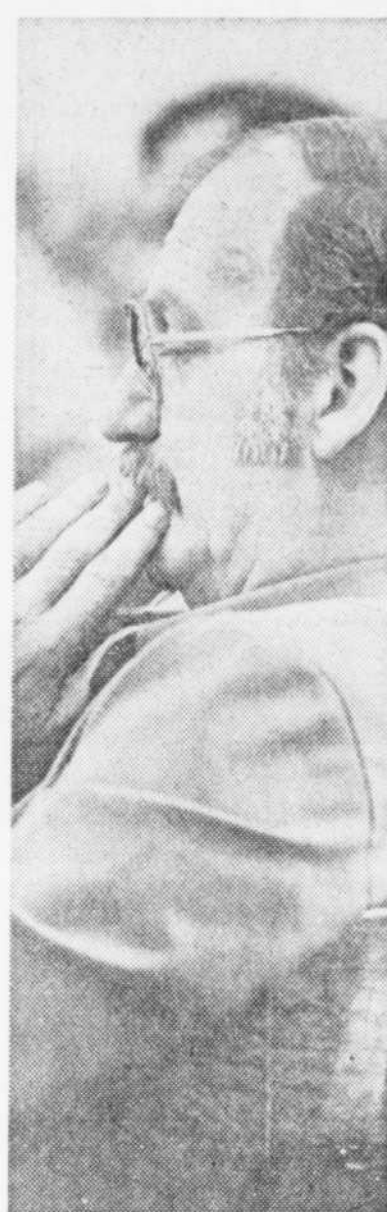
En terrain solide

Pour sa part, la Commission des droits de la personne estime que "si des limites au montant des contributions peuvent être admises, dans un but d'égalité, l'interdiction absolue de faire toute contribution serait contraire à la liberté d'expression".

Mais le gouvernement ne veut pas broncher à cet égard, et M. Burns se sent en "terrain solide", convaincu de l'appui de la majorité de la population. Il estime qu'au lieu de se braquer sur l'interdiction qui est faite aux personnes morales, l'on devrait relever l'aspect positif, en vertu duquel les droits des citoyens-électeurs sont pleinement reconnus, en même temps que leurs responsabilités individuelles de contribuer au parti de leur choix. Car s'ils ne le font pas, personne d'autre ne le fera à leur place, comme c'était trop souvent le cas jusqu'à ce jour.

M. Burns note que les personnes "morales" sont formées de personnes, et que ces dernières ne perdent aucun de leurs droits, tout au contraire. Au surplus, là où elles ont le droit de vote (dans les secteurs scolaire et municipal), les entreprises ne l'exercent que dans une proportion infime. Et le gouvernement veut faire disparaître ce droit "archaïque" à la première occasion, désireux qu'il est d'uniformiser toutes les lois concernant les élections et les consultations populaires (référendums).

Le ministre explique que, dans la conception sociale-démocrate du gouvernement, ce sont les personnes qui ont tous les droits, et les



Le Soleil, J.-M. Villeneuve
Robert Burns est ouvert à la critique et à la discussion.

devoirs correspondants, dont ils ne peuvent se décharger sur des corporations, quelles qu'elles soient.

Abscès à crever

Pour sa part, le ministre des Affaires inter-gouvernementales, M. Claude Morin, a qualifié de "sophisme" l'extension du titre de "personne" que la Commission des droits de la personne accorde aux personnes morales. Ce faisant, il oublie que le mandat strict de la commission est de veiller au respect intégral de la liberté d'opinion, d'expression et d'association.

Or, MM. Burns et Morin ne peuvent nier que l'interdiction qui est faite aux personnes morales porte atteinte à la liberté d'association. Peut-être faut-il le faire? Il est probablement nécessaire, à cause des ravages du cancer, d'amputer un membre entier.

Mais il est permis de se demander si la règle de la divulgation, assortie d'une limite aux contributions des personnes morales, n'atteindrait pas amplement le but recherché. J'admets que l'abcès est profond et qu'il faille le crever. Il est évident aussi que le monstre des caisses occultes ne se laissera pas abattre facilement, tant il est ancré dans les mœurs. Celui qui défend le "droit" des personnes morales a l'air de défendre des intérêts inviolables et d'ailleurs jamais avoués. Et il serait hasardeux d'entreprendre une bataille à outrance sur ce terrain miné.

M. Burns a déjà démontré, en remettant sur le chantier son premier ouvrage, qu'il était ouvert à la critique et à la discussion. Il est malaisé d'incliner à croire encore qu'il cède à un excès de vertu...

Les professionnels

La rémunération soumise à la concurrence

L'Office des professions du Québec a rendu public, hier, un volumineux document traitant de la réglementation des honoraires professionnels dans la pratique privée. Si ces différentes recommandations sont endossées par le gouvernement québécois, on assistera alors à des modifications substantielles et profondes dans le mode de rémunération des professionnels de la pratique privée. A la lumière du résumé du document de 342 pages, nous publions des extraits des constatations des dirigeants de l'Office des professions. Les sous-titres sont du SOLEIL.



Le Soleil, Roland Marcoux

Me René Dussault, président de l'Office des professions.

Pour l'Office des professions, il est clair que l'établissement d'un tarif minimum obligatoire pour les services professionnels favorise économiquement les professionnels et non pas les consommateurs. Un tel tarif peut contribuer à faire grimper le prix des services, sans apporter de garantie supplémentaire de qualité et de disponibilité.

Le tarif minimum obligatoire est celui auquel les corporations professionnelles ont eu recours dans le passé et aujourd'hui encore, il est le plus recherché. L'on sait que ce tarif détermine un "prix plancher", de sorte qu'un professionnel ne peut demander moins que le tarif prévu pour un service, mais peut exiger plus.

Ainsi, le tarif minimum obligatoire limite la concurrence entre les professionnels et restreint le pouvoir de négociation du client qui ne peut payer moins que le tarif prévu. Ce tarif semble toujours à l'avantage du professionnel: en effet, si le tarif établi est légèrement inférieur ou égal aux prix les plus bas sur le marché, il empêche toute baisse de prix qui pourrait être causée, par exemple, par une augmentation de l'offre ou une diminution de la demande.

Par ailleurs, si le tarif est supérieur aux prix les plus bas que l'on peut payer sur le marché, il favorise encore davantage le professionnel. Ainsi, le professionnel moins efficace peut se voir garantir une rémunération qu'il ne serait peut-être pas en mesure d'exiger autrement; par ailleurs, celui qui est reconnu pour sa compétence peut ensuite augmenter ses prix en conséquence. Cette tendance à la hausse se répercute également sur la rémunération négociée par les professionnels salariés. En résumé, le tarif minimum obligatoire a pour effet, soit de stabiliser les prix en empêchant d'éventuelles baisses, soit de les hausser artificiellement.

Qualité des services

Tout en exerçant une poussée inflationniste sur les prix, le tarif minimum obligatoire n'apporte pas de garantie supplémentaire quant à la qualité des services professionnels. D'abord, on ne peut pas présumer qu'il existe une relation quasi-absolue entre le prix et la qualité des services.

En effet, de nombreux facteurs — coûts de productivité, taux de

profit désiré, hausse ou baisse de la demande — influencent le prix des services professionnels, de sorte que des services peuvent être dispensés à des prix différents sans qu'on ait de raison de croire qu'ils ne sont pas de qualité identique. Dans ce contexte, on peut difficilement prétendre qu'une baisse d'honoraires entraîne automatiquement une diminution de la qualité.

Deuxièmement, une correspondance possible entre le prix et la qualité d'un service donné ne démontre nullement l'existence d'une relation tarif-qualité, le tarif étant un prix maintenu artificiellement. Il n'y a pas de raison de croire que le surplus de rémunération que le tarif peut donner aux professionnels est en fait utilisé par ceux-ci pour améliorer la qualité de leurs services.

Supposons, par exemple, qu'un service de haute qualité ne peut être dispensé par un professionnel sans l'assistance de techniciens ayant une formation spécialisée exigeant une rémunération élevée. S'il s'avérait essentiel pour la protection du public d'adopter une mesure pour maintenir la qualité de ce service, cette mesure ne devrait pas consister à fixer les prix par un tarif, ce qui ne garantirait en aucune façon l'utilisation du technicien compétent, mais plutôt à rendre obligatoire du technicien compétent, une telle utilisation par voie réglementaire ou législative. Ainsi, la relation prix-qualité qui pourrait être observée dans cet exemple ne permettrait cependant pas d'établir une relation tarif-qualité.

Troisièmement, la qualité des services dispensés par un professionnel repose d'abord sur sa compétence et son intégrité. Or, le maintien et le développement de ces deux valeurs sont précisément l'un des objectifs fondamentaux du Code des professions en même temps que la justification première des pouvoirs octroyés par la loi aux corporations professionnelles à l'égard de leurs membres. Si, chez certaines professions, l'ensemble de ces mécanismes ne peuvent, sans le soutien des prix par un tarif minimum, garantir la qualité des services, c'est le principe même de l'autogestion conférée aux membres de ces corporations qui devrait être repensé. L'Office tient aussi à faire ressortir que la qualité a su se maintenir chez les professionnels sans tarif minimum, tant au Québec que dans les autres provinces où,

d'ailleurs, de tels tarifs n'existent à peu près pas.

Disponibilité des services

Le tarif minimum obligatoire n'est pas non plus un moyen approprié pour assurer la disponibilité des services. Les différents problèmes de disponibilité réclament des solutions spécifiques. Ainsi, pour assurer la disponibilité générale des services, il faudrait intervenir non par l'imposition d'un tarif, mais par des mesures visant à ajuster, si nécessaire, les exigences imposées pour l'admission de nouveaux membres au sein des corporations professionnelles.

En ce qui a trait à la répartition régionale des services, le rapport démontre que le tarif minimum obligatoire serait inopérant ou superflu. Les solutions résident plutôt dans l'implantation de réseaux publics, d'octroi de primes d'éloignement ou de bourses, ou dans une politique de subventions à la pratique dans les régions sous-développées. Quant à la protection des professionnels face aux clients institutionnels, l'Office estime que ce rôle doit être assumé par les groupements syndicaux de professionnels plutôt que par un tarif réglementaire.

Enfin, l'Office juge qu'une politique de protection des petits bureaux de professionnels fondée sur un tarif minimum n'est pas opportune. Etant donné la coexistence actuelle de bureaux de tailles très différentes, là où n'existent pas de tarifs et compte tenu des garanties quepeut offrir la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions pour le maintien de la concurrence, l'Office est convaincu que l'absence de tarif minimum ne peut compromettre la survie des petits bureaux de professionnels qui font preuve de dynamisme.

Les pouvoirs

Pour toutes ces raisons, l'Office ne croit pas que, dans le secteur des services professionnels, l'existence d'un tarif minimum obligatoire soit un complément essentiel aux divers mécanismes de contrôle de l'activité professionnelle prévus pour assurer cette qualité. Les pouvoirs que les corporations professionnelles détiennent pour maintenir la compétence et l'intégrité de leurs membres, ajoutés aux recours dont dispose le public en vertu du droit

civil, doivent suffire pour garantir la qualité des services offerts quel que soient les fluctuations de leur prix.

Il convient donc d'atténuer grandement le caractère quasi absolu que l'on veut attribuer, dans certains milieux professionnels, à la relation prix-qualité, et surtout l'importance du rôle qu'on accorde au tarif pour garantir cette relation. Il semble en effet peu réaliste de croire que les effets d'une absence de tarif minimum sur le niveau de rémunération des professionnels puissent influencer ces derniers au point de les inciter à poser des actes dont la qualité serait inférieure aux standards exigés par leur corporations professionnelle pour la protection du public.

Si on devait constater que, malgré les pouvoirs dont disposent les corporations professionnelles, la qualité des services professionnels des membres d'une corporation ne peut résister à l'absence d'une protection tarifaire en matière d'honoraires professionnels, c'est le principe même de l'autogestion conférée aux membres de cette corporation qui devrait alors être repensée. Car, pour l'Office, le fait de relier de manière absolue la qualité des services à un prix garanti par un tarif implique un désaveu des mécanismes de contrôle de l'activité professionnelle au nom desquels sont accordés des privilèges tels que l'autogestion professionnelle et les monopoles d'exercice et de titre.

En résumé, l'Office ne croit pas que le tarif d'honoraires obligatoire minimum puisse constituer un mécanisme propre à assurer la qualité des services dispensés par les professionnels québécois. L'instauration de tels tarifs dans l'espoir d'atteindre cet objectif constituerait une intervention inappropriée, superflue et aléatoire: inappropriée, parce qu'en prétendant garantir au public le maintien de la qualité des services, on lui fait supporter en même temps le prix de cette prétendue garantie, au détriment de son accessibilité financière à ces services; superflue, parce que des mécanismes visant essentiellement à assurer la qualité des services existent déjà au sein du droit professionnel et du droit civil québécois; aléatoire, parce que rien ne prouve que le tarif minimum a véritablement pour effet de maintenir la qualité des services professionnels et ne joue pas plutôt un rôle "désincitatif" à cet égard.

faits divers

Un "antipéquist" se tue en fabriquant une bombe

MONTAL (d'après CP) — Un chômeur de 35 ans, William Robert Scully, est mort instantanément hier après-midi, lorsqu'une bombe de fabrication artisanale lui sauta à la figure.

Selon la police de la CUM, la déflagration est survenue vers 16h20, au moment où l'homme était à mettre son engin au point. La bombe, faite de poudre noire, tous jours selon les policiers, était "faite pour tuer, non pas pour détruire. Elle était conçue pour éclater en fragments de shrapnel".

La force de l'explosion a fait

voler les vitres en éclats et a endommagé l'intérieur de l'appartement de trois pièces situé dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce.

La police révèle également que les murs de l'appartement de Scully étaient tapissés de coupures de journaux anglais et français reproduisant des slogans hostiles au Parti québécois.

"Mais nous ne pouvons dire si la victime préparait ou non une action terroriste, a commenté le lieutenant Vianney Meloche; nous devons confier l'affaire à l'escouade anti-terroriste."

Le policier doit suivre l'évolution sociale

RIVIERE-DU-LOUP — La police municipale "du futur" devra exercer davantage un rôle d'agent de contrôle social. Et en cela, il lui faudra tenir compte de l'évolution récente que nous avons connue dans le domaine de la morale publique et même privée. De tels changements de mentalité requièrent une intervention plus grande de la police.

C'est l'opinion dominante qu'a formulée, à Rivière-du-Loup, le juge Ludovic Laperrière, vice-président de la Commission de police du Québec, à l'occasion d'un exposé sur le rôle futur de la police municipale, qu'il a prononcé devant le 45e congrès annuel de l'Association

des chefs de police et pompiers de la province de Québec (ACPPQ).

Le juge Laperrière a rappelé qu'il y a une quinzaine d'années à peine, il était peu question de drogues, de contestations ouvertes, de conflits avec l'autorité. Nos écoles offrent plus de liberté qu'autrefois, avec le résultat que certains gens regardent avec inquiétude les polyvalentes, les CEGEP et même les campus universitaires.

Si l'intervention policière était autrefois respectée et qu'on en reconnaissait la nécessité, on la conteste aujourd'hui, quand cette intervention paraît démesurée en regard de l'acte incriminé, et il est souvent bien difficile de faire le départ.

Dans ces circonstances d'u-

ne société en changement, le conférencier a remarqué que la police devra agir en fon-

ction de ces mutations, surtout par des modifications à ses méthodes policières, ce qui

implique entre autres une formation plus spécialisée.

COMMISSION DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE QUÉBEC

NOUVELLE TARIFICATION EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

D'une réunion de la Commission de Transport de la Communauté Urbaine de Québec, tenue le 20 mai 1977, sous la présidence de monsieur Pierre Mathieu.

	Jusqu'au 1er octobre 1977				À compter du 1er octobre 1977			
	monnaie exacte	billets	LAISSEZ-PASSER mensuel	15 jrs	monnaie exacte	billets	LAISSEZ-PASSER mensuel	15 jrs
TARIF REGULIER	.50	.45	5/\$2.25	nil	.50	nil	\$16	\$9
TARIF PRIVILEGE	☆ .20	☆ nil	☆ nil	☆ nil	☆ .20	☆ nil	☆ nil	☆ nil

☆ ECOIER ET 65 ANS ET PLUS

☆☆ Valide à toute heure sur présentation de la carte d'identité

RESOLUTION 77-107

ATTENDU QUE la Commission doit réviser sa structure existante de tarification afin de rencontrer ses prévisions de revenus pour l'année 1977;

ATTENDU QUE la Commission juge dans l'intérêt général d'introduire des laissez-passer périodiques de façon à minimiser la hausse de tarif pour les usagers réguliers de l'autobus;

ATTENDU QUE la Commission entend simplifier les mesures de contrôles et réduire des frais d'exploitation en éliminant les billets pour toute catégorie d'usagers, tout en conservant une méthode de paiement en monnaie;

ATTENDU QUE la Commission considère équitable d'ajouter une prime au tarif régulier pour l'utilisation des services express afin de ne pas surcharger ces services au détriment des services réguliers;

ATTENDU QUE la Commission prévoit, avec les présentes modifications à ses tarifs, permettre, d'une part, aux personnes de 65 ans et plus de payer le tarif réduit en tout temps et porter, d'autre part, à 18 ans l'âge limite de la catégorie "écolier";

ATTENDU QUE ces modifications aux systèmes de tarification et de perception des titres de transport entrant en vigueur, selon les cas, le 1er juillet et le 1er octobre 1977;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité:

- 1) d'établir, à compter du 1er octobre 1977, un système de laissez-passer bimensuel et mensuel, aux coûts respectifs de \$9 et de \$16, utilisables en tout temps dans tout le réseau pendant leur période de validité par l'usager de catégorie adulte et, à compter de la même date, abandonner le système de paiement au moyen de billets pour l'usager de la même catégorie;
- 2) d'établir, à compter du 1er juillet 1977, à .50 en monnaie exacte le prix d'un passage d'un usager de la catégorie adulte et, pour la même catégorie d'usager et pour la période du 1er juillet au 30 septembre, d'établir à .45 le prix du passage en billet (disponible en série de 5 billets pour \$2.25);
- 3) d'établir, à compter du 1er juillet 1977, le système de paiement exact (.20 en monnaie sur présentation d'une carte d'identité) pour les usagers des catégories "écolier" et "65 ans et plus";
- 4) d'établir une prime de .10 par passage pour l'utilisation des services "express" qui seront éventuellement disponibles;
- 5) de porter de 17 à 18 ans inclusivement, au 1er septembre de chaque année, l'âge limite de la période d'éligibilité au tarif réduit applicable à l'usager de la catégorie "écolier";
- 6) d'étendre aux heures de pointe le bénéfice du tarif réduit auquel est éligible l'usager de la catégorie "65 ans et plus".

Adopté
(Signé) Pierre MATHIEU
(Signé) Jean-Yves BLANCHET

PHOTOGRAPHES PROFITEZ DE NOS SPECIAUX SUR

- EPREUVES PROFESSIONNELLES
- REIMPRESSIONS
- CARTES DE REMERCIEMENTS

Visitez notre bureau aux Galeries Duplessis

LIMOCOLOR

3295, Chemin Ste-Foy - (Galeries Duplessis) - 653-1132

* Cette offre prend fin le 1er octobre 1977

CABARET LE BRUMO

DU NOUVEAU à compter de 11h00 à 14h00

MENU du JOUR 1.99 à partir de

servi par nos SERVEUSES TOPLESS et BOTTOMLESS

Les Saules 2976, boul. Hamel - 871-6786

Dans le quartier Les Saules rattaché au casse-croûte

LA BINERIE

NOUVEAU DÉLICATESSEN (coin des boul. Hamel et Masson)

EN SPECIAL:

Tartes assorties 1.00

Pâtés 1.85

au saumon 1.85

FROMAGES et VIANDES canadiennes et importées

PÂTISSERIES ASSORTIES

Service complet de traiteur

A VOTRE SERVICE 24 HEURES SUR 24 7 JOURS PAR SEMAINE

Nous sommes sérieux, non pas curieux. Comme le numéro d'assurance sociale est utilisé de plus en plus, il devient impérieux de le protéger.

En d'autres mots, nous voulons qu'à un numéro donné corresponde toujours une seule et même personne. Le meilleur moyen d'y arriver, c'est d'exiger une preuve d'identité de la part de toute personne demandant un numéro d'assurance sociale. Cette preuve est constituée de deux documents, un principal et un secondaire. Le document principal peut être un acte de naissance

provincial, ou un extrait de baptême si vous êtes né au Québec, ou un certificat de citoyenneté si vous êtes naturalisé Canadien. Si vous êtes immigrant reçu, vos papiers d'immigration conviennent parfaitement. Bref, une pièce originale ou une copie authentifiée prouvant irréfutablement qui vous êtes.

Le document secondaire peut être toute pièce officielle portant votre nom; un permis de conduire, par exemple, ou même un bulletin scolaire. Une photocopie de cette pièce suffira.

Nous prenons tant de précautions

parce que nous voulons justement vous protéger contre toute personne qui tenterait d'utiliser frauduleusement votre numéro d'assurance sociale.

Si vous détenez déjà un numéro d'assurance sociale, vous n'avez pas besoin de faire d'autres démarches. Si vous avez perdu votre carte ou changé de nom, vous gardez le même numéro; il suffit alors de remplir une nouvelle formule. En pareil cas, cependant, il vous faudra donner des preuves de votre identité, tout comme le font ceux qui s'inscrivent pour la première fois.

Avant de vous attribuer un numéro, il nous faut savoir qui vous êtes.

NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE CANADA SOCIAL INSURANCE NUMBER

123 456 789

Jean LeBlanc

SIGNATURE

Votre numéro d'assurance sociale. Aussi unique que vous l'êtes.

Gouvernement du Canada Government of Canada

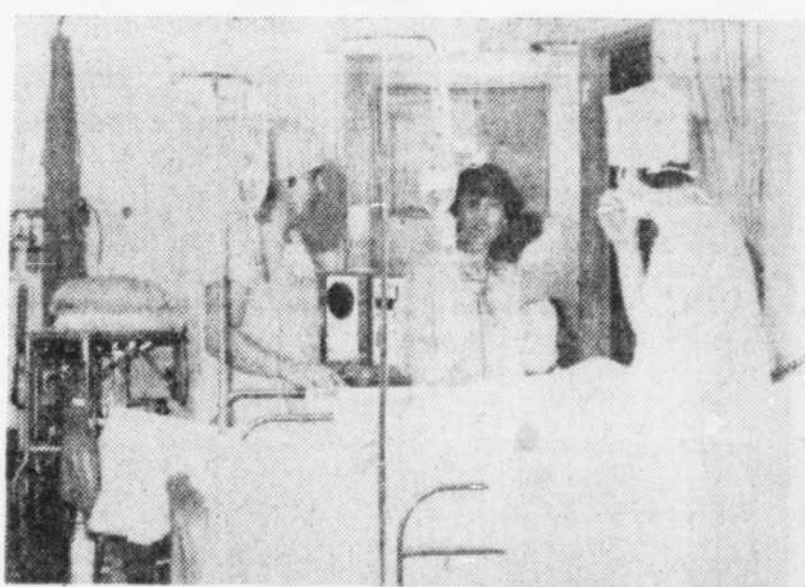
INSURANCE NUMBER

123 456 789

SIGNATURE

FORMATION DES ADULTES

COURS GRATUITS À TEMPS PLEIN AVEC PRESTATIONS HEBDOMADAIRES A L'INTENTION DES TRAVAILLEURS DU SECTEUR HOSPITALIER



FORMATION PROFESSIONNELLE

Type: Perfectionnement

	DEBUT	ENDROIT	DUREE
Techniques infirmières/perfectionnement en salles d'opération	03-10-77	Ste-Foy	190 jours
Techniques infirmières/Actualisation	06-02-78	Limoulu	85 jours
Techniques infirmières/perfectionnement gérontologie-gérontrie	09-01-78	Limoulu	170 jours
Techniques infirmières/psychiatrie	26-09-77	Limoulu	170 jours
Techniques infirmières/recyclage des auxiliaires	06-09-77	Limoulu	254 jours
Techniques infirmières/recyclage auxiliaires	09-01-78	Limoulu	249 jours
Techniques infirmières/cardiologie	06-09-77	Ste-Foy	169 jours
Techniques de gérontologie	09-01-78	Ste-Foy	165 jours
Infirmier(ère) auxiliaire/actualisation	03-10-77	Marie-de-l'Incarnation	55 jours
Infirmier(ère) auxiliaire/recyclage des aides	12-09-77	Marie-de-l'Incarnation	235 jours

FORMATION PROFESSIONNELLE

Type: Débutant

	DEBUT	ENDROIT	DUREE
Infirmier(ère) auxiliaire	12-09-77	Thetford	225 jours

INFORMATION ET INSCRIPTION: CENTRE DE MAIN-D'OEUVRE DU CANADA LE PLUS PRÈS DE CHEZ VOUS

Cette annonce est publiée par la Commission de Formation Professionnelle de la Main-d'Oeuvre de la région de Québec, 1010, rue Borne, Québec, G1N 1L3, en collaboration avec le Centre de Main-d'Oeuvre du Canada et votre Service d'Éducation des Adultes.



monsieur québec

par yves bernier

Au Travail, on se comprend assez mal

Le chef de cabinet du ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre, M. Pierre Paquette, est obligé de corriger le sous-ministre, M. Gilles Laporte, au sujet de l'accessibilité du ministre, M. Jacques Couture. Le 2 mai dernier, M. Laporte envoyait un mémo aux sous-ministres, directeurs généraux et directeurs de services, soulignant que "tout projet de lettre ou tout commentaire préparés par les fonctionnaires à l'intention du ministre ou de quelqu'un de son bureau doit lui être soumis avant de se rendre chez le ministre. Or, le 10 juin, M. Paquette transmettait un mémo aux mêmes personnes, "visant à clarifier le mémo du sous-ministre". Il y est écrit que M. Couture accorde beaucoup d'importance à toute initiative personnelle et suggestion des fonctionnaires, et qu'il veut que ces derniers s'adressent "directement à lui". Le plus drôle, c'est que M. Laporte soulignait que son mémo avait été préparé suite à une rencontre avec le chef de cabinet.

Au revoir jusqu'au 1er août

C'est encore le temps des vacances (vous trouvez-vous que cela revient vite, d'une année à l'autre?) Le mois de juillet est le mois par excellence pour prendre des vacances chez nous et monsieur québec n'échappe pas à la règle. Jusqu'au 1er août, le gouvernement pourra faire ce qu'il veut, adopter son projet de loi 1 sur la langue, démolir le parlement, etc... monsieur québec ne sera pas là pour le surveiller. A l'hôtel de ville, on pourra fourbir ses armes pour la prochaine campagne électorale, à l'abri des yeux et des oreilles indiscrettes de monsieur québec, parce qu'Yves Bernier sera en vacances. Je, nous, vous souhaitons un mois ensoleillé et du bon temps.

Nos marins d'eau douce

Combien croyez-vous qu'une embarcation de 31 pieds a besoin de tirant d'eau pour naviguer sur le fleuve? Nos amis Jean-Roch Gagnon et Ronald Dubé, de Mon oncle Charlie, à Sainte-Foy, et leur invité Jean-Guy Oulmet, du Fiacre, boul. Ste-Anne, croyaient naviguer dans 99 pieds d'eau, selon le sonar tout neuf de leur bateau, alors qu'il n'y avait qu'un pied. Soudain la catastrophe, l'embarcation s'immobilise brusquement sur un banc de sable, à moins d'un mille du pont de l'île. Résultat: ils ont attendu cinq heures pour pouvoir se dégager à marée haute. Le plus saillant c'est qu'ils auraient pu se rendre à gué jusqu'au rivage.

Montrez-vous la fraise!

Un simple rappel: le Festival de la fraise à l'île d'Orléans, c'est dimanche, 3 juillet, de 11h à 23h. Toute la famille est invitée, à Saint-Jean de l'île. Des fraises, des tartes, des confitures, et encore des fraises. Une journée organisée, concours, danse, tout est là. Informations: 629-2419.

Nos délégués au Stampede

Une délégation de représentants de la ville de Québec et du Carnaval participe cette année au Stampede de Calgary, du 7 au 12 juillet. Les conseillers Romain Langlois et Alfred Roy représenteront leur ville jumelée avec cette capitale du pétrole. L'an dernier, Québec n'avait pas participé au Stampede de Calgary.



Le Soleil, Roland Marcoux

52 années au Soleil

Lors d'une réception intime, on a salué, hier, les 52 ans de services de M. Roland Poiras (au centre de la photo) pour le quotidien LE SOLEIL. M. Poiras, qui prendra sa retraite prochainement, a été pendant toutes ces années, typographe. La fête réunissait outre les compagnons de travail de M. Poiras, des directeurs de services du quotidien notamment M. Charles A. Poulin (à l'extrême gauche) vice-président, M. Gaston Houllé, directeur de la production et qui remet à M. Poiras son portrait, M. Louis-Philippe Lemieux (avant-dernier de l'extrême droite) contremaître et M. Paul-A. Audet, président du Soleil.

faits divers et justice

Des huissiers partent à la recherche d'un camion

Une équipe de huissiers a été assignée, en fin de soirée d'hier, pour tenter de mettre la main sur le camion neuf d'un individu qui a manifesté l'intention de prendre rapidement le chemin des Etats-Unis, au cours de la nuit... C'était pour lui signifier un bref de saisie-arrest avant jugement sur son camion, un Ford 1977, avec lequel il fut impliqué dans un accident routier, lundi, accident qui a nécessité l'hospitalisation urgente d'une jeune femme.

La saisie-arrest avant jugement avait pour but principal de forcer les assureurs de l'individu, une compagnie américaine, à se porter garante des réclamations à venir en dommages-intérêts.

Pendant une bonne partie de la journée, on avait surveillé de près les allées et venues de notre homme.

CORRECTION

Veillez prendre note des changements suivants concernant la section spéciale distribuée dans ce journal le 25 juin.

1. Le vélo de course 10 vitesses à \$84.88 n'est pas disponible à notre magasin dans la couleur bleue, mais en jaune seulement.
2. Le lit de camp imprimé à \$10.88 est disponible en quantité limitée seulement. Cependant, nous attendons une prochaine livraison et croyons être en mesure de pouvoir satisfaire à la demande.

Nous nous excusons auprès de nos clients des inconvénients que ces erreurs auraient pu leur causer.

Faites Confiance à Towers

Pour la sélection, les oubliés et la satisfaction.

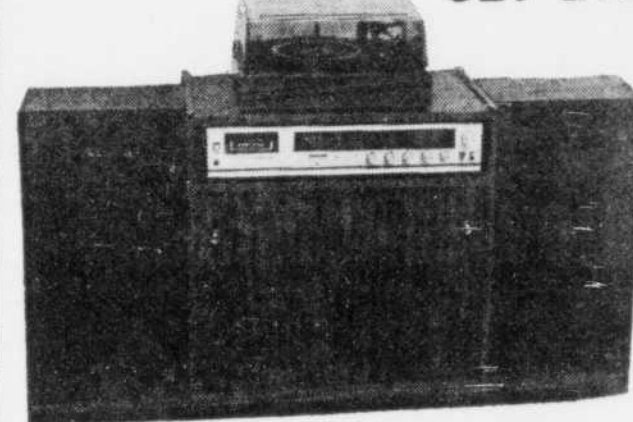


Tout indiqué pour vos réceptions de mariage et banquets. Situé en bordure du fleuve St-Laurent, à seulement 15 milles du pont de Québec, le Chalet des Phares plaira à tous vos invités. Capacité de 600 personnes. Renseignez-vous sur nos prix défiant toute compétition.

ORCHESTRE vendredi, samedi, dimanche: L'ODYSSEE
RESERVATIONS: 1 - (418) 477-2331
Nous acceptons les appels à frais virés



BRANCHEZ-VOUS SUR HITACHI GET ETE...



Modèle 8400

5 ANS DE GARANTIE SUR TRANSISTORS

Des voyants lumineux de canal • L'arrêt "level-matic" • La radio stéréo FM/AM incorporée • L'indicateur et le cadran à glissière pour recherche des stations • Le AFC • La commande de volume • Le réglage complet du son • Un montage TTL-OTL 100% dist. solide • Des haut-parleurs de réflexion de graves à deux voies • Base en bois • Un commutateur d'arrêt de nuit • Table tournante de haute précision.

ENSEMBLE MODULAIRE HITACHI

de haute qualité A UN PRIX EXCEPTIONNEL

Profitez des prix d'été chez



167 est, 80e Rue, Charlesbourg, Québec Tél.: 622-5404 (coin boul. Henri-Bourassa)
"IL EST CAPABLE!"

LA LOTO CANADA D'ÉTÉ

EST ARRIVÉE!

Achetez vite, vous pourriez gagner 2 fois!

Seulement les premiers billets de la Loto Canada d'été sont des billets EXTRA+. Ils vous permettent de participer au tirage de 25 prix spéciaux de \$100 000 en plus de 12 prix de \$1 million. Jusqu'à 150 000 prix à gagner.

Faites vite!
Quantité limitée.



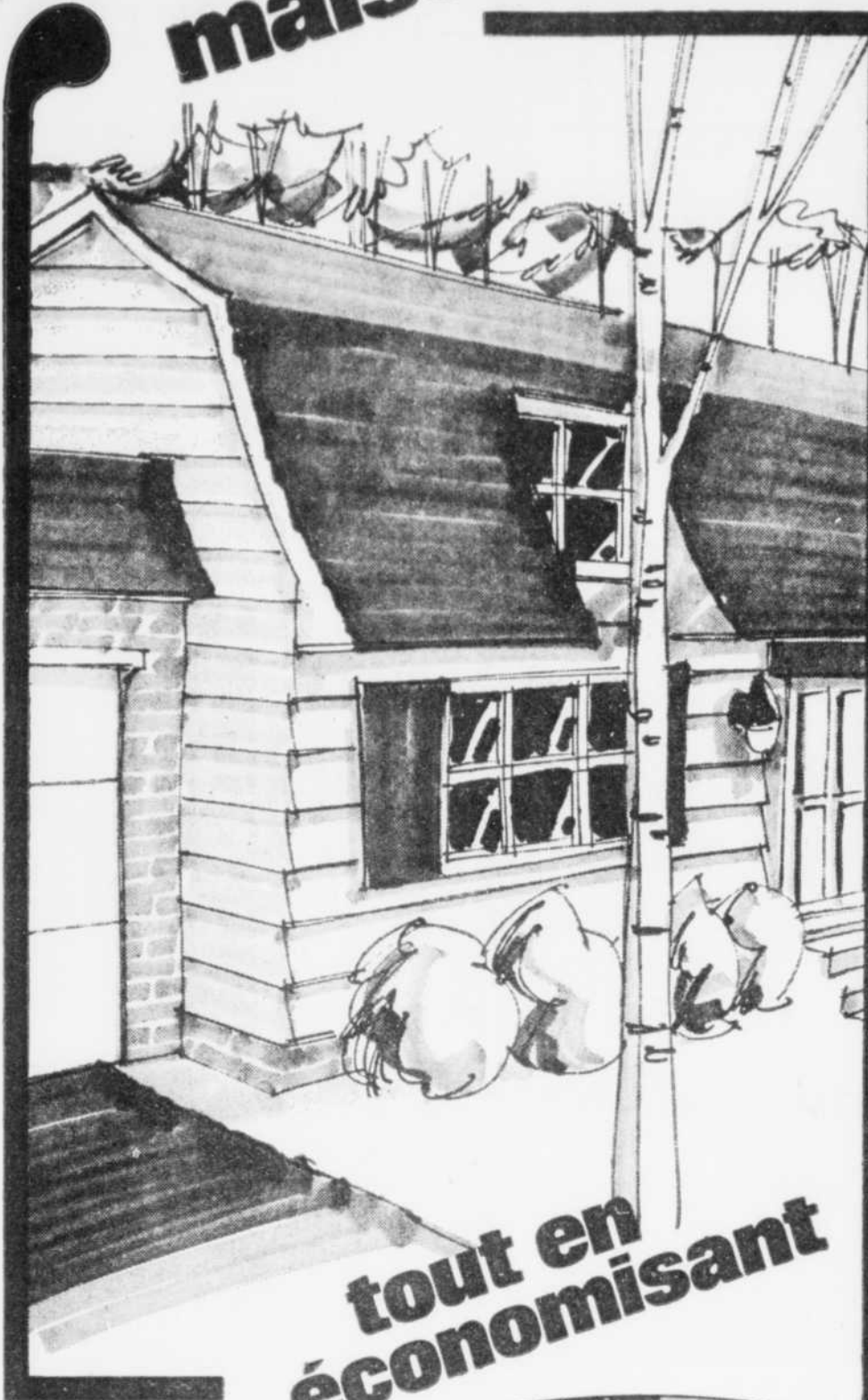
Participons à la semaine du Canada.

\$1 Million

Loto Canada

Ensoleillez votre maison

Glidden



**tout en
économisant**



**Spred[®] semi-luisant
au latex**

Nouvelle peinture pour maisons
et garnitures sur toute boiserie
extérieure et métal apprêté.

\$15⁹⁹
gal.*



**Spred[®] Peinture-email
luisante au latex**

S'applique facilement et donne
un fini étincelant.
Usage intérieur ou extérieur.

\$16⁹⁹
gal.*

**OBTENEZ
GRATUITEMENT!**

avec chaque achat:
une reproduction 16" x 20", prête à encadrer,
d'une scène tirée à peu d'exemplaires
de notre sélection "Couleurs Nature".



**Rendez-vous chez votre détaillant Glidden et
PROFITEZ DES AUBAINES!**

Auger & Auger Ltee
1200, av. Industrielle
Québec 3, Qué.

Lucien Bédard Ltee
2831, boul. Laurier
Ste-Foy, Québec

Carlin & Fils Ltee
175 est, rue St-Vallier
Québec

JunEAU & Fils Inc.
550, 3e Avenue
Québec

A. Lefamme Peinture Inc.
3148, av. Royale
Giffard, Québec

Paquet Inc.
545 est, St-Joseph
Québec

Quinc. Parent Inc.
201, rue Racine
Loretteville, Québec

Quinc. Eudore Roy Enr.
155, rue St-Georges
Lévis, Québec

Quinc. St-Jérôme Enr.
530 est, 63e Rue
Charlebourg, Québec

Quinc. Unik Enr.
5320, 1re Avenue
Charlebourg, Québec

Décor Marc
3105, Marie-Victorin
Tracy, Québec

J.O. Beaulac Inc.
817, 8e Avenue
Dorval, Québec

Chaudière Moderne d'Anida
201, rue de la Salle
Anida, Québec

Luc. Doucet
rue Durocher
Normandin, Québec

J.H. Duchesne Ltee
466, rue Bagot
Bagotville, Québec

Wells & Fils Ltee
267, boul. Lamarche
Chicoutimi, Québec

Charles Gosselin
Petite Matinee
Comté Matane, Québec

Quinc. Michaud Enr.
188 ouest, rue Evêché
Rimouski, Québec

Handy Andy (Marquis Entreprises Inc.)
12, rue Lévis
Rivière-du-Loup, Québec

Liste partielle des détaillants
voir pages jaunes pour les autres participants

GLIDDEN COMPANY
Division de SCM Canada Limited

faits divers et justice

Le courtier Jacques Légaré en appelle de sa condamnation à 7 années de pénitencier

Trouvé coupable de fraude aux dépens des Soeurs du Bon Conseil de Chicoutimi, par la Cour suprême du Canada, le courtier québécois Jacques Légaré en appellera maintenant de sa condamnation à sept ans de pénitencier à la Cour d'appel du Québec.

Il l'a lui-même confirmé, hier soir, au quotidien LE SOLEIL, en révélant qu'il suivra les mécanismes prévus par la décision de la Cour suprême.

La Cour suprême qui ne s'est prononcée que sur la question de la culpabilité de l'intimé, a révisé le dossier à la Cour d'appel du Québec en ce qui concerne la sentence de sept ans de détention imposée en 1972 par le juge Cyrille Potvin, de la cour des sessions de la paix. La décision de la Cour d'appel sera alors finale et définitive.

Le juge Potvin l'avait trouvé coupable d'avoir détourné, au profit de compa-

gnies de prêt et de placement dont il était le principal administrateur, alors en difficultés financières, une somme de \$243.650 confiée par les Soeurs du Bon Conseil en 1968, pour l'achat d'obligations du séminaire Saint-Augustin de Cap-Rouge.

Sur le plan juridique, les discussions ont surtout cherché à déterminer si M. Légaré avait alors été le mandataire ou le fiduciaire des religieuses. Le juge Potvin

lui a vu une intention coupable en le considérant comme un mandataire. La Cour d'appel l'a acquitté en statuant, de façon unanime, qu'elle ne semblait pas voir chez lui d'intention coupable. Pour

les juges Pigeon, Judson, Ritchie et Beetz, de la Cour suprême, il était, plutôt le "fiduciaire" des religieuses. Dans ce cas, il était soumis aux rigueurs des articles 290 et 292 du Code criminel.

Journaliste canadien arrêté en Ouganda

NAIROBI (AFP) — Le journaliste canadien Gerald Utting est détenu au quartier général du département de la recherche d'Etat ougandaise (police secrète) à Nakasero Hill, a-t-on appris hier de sources bien informées à Kampala.

Le Canada, qui n'a pas de représentant en Ouganda, a contacté le gouvernement du président Amine au sujet de la détention de M. Utting, du Toronto Star, mais n'a pas reçu de réponse jusqu'à présent.

Selon d'autres sources, deux Anglais et un Américain qui travaillent à l'école d'aviation de Sorotti, à l'est du pays auraient été arrêtés lundi et conduits à Nakasero pour y être interrogés. Ils seraient accusés d'être impliqués dans les événements des deux dernières semaines en Ouganda.

Tué sur la route

Un jeune automobiliste a perdu la vie vers 1h, hier matin, lorsque son auto a percuté contre la base d'un pilier du pont Pierre-Laporte sur la route 132, les anciennes routes 3 et 9, à Saint-Nicolas. Richard Delisle, âgé de 23 ans, du 620 rue Calixa-Lavallée, à Québec, a connu une mort instantanée. Le poste de la Sûreté du Québec à Charny laisse entendre que l'auto devait circuler à vive allure et que le jeune homme était seul.

**Ô CANADA,
TERRE
DU PROGRÈS,
DE L'AVENIR
ET DE LA PAIX...**



**Soyons fiers
d'être Canadiens
à part entière!**

Fermé vendredi le 1er juillet

HOLT RENFREW

Place de l'Hôtel de Ville
Place Ste-Foy

2 HRS STATIONNEMENT GRATUIT,
PARC-AUTOS, PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE

Épargnez \$3.19 à l'achat des deux



**ISOTOX 16 oz et
Spray-ette 4**

(prix cour. \$10.96)
(Épargnez \$3.19)

\$7.77

INSECTICIDE ORTHO ISOTOX
— Insecticide de jardin tout usage qui détruit rapidement les insectes sur roses, fleurs, arbres et arbustes. Son action se poursuit durant 2 semaines. L'absorption "systemique" par le feuillage et les racines assure un maximum d'efficacité, même par temps de pluie ou d'arrosage.

**VAPORISATEUR ORTHO
SPRAY-ETTE 4** — Rapide et facile d'emploi; s'installe sur votre boyau d'arrosage. Mélange automatique de la solution dans le réservoir. Jet réglable par déflecteur.

Le mot "CHEVRON" et le motif en forme de chevron sont des marques déposées de la compagnie Standard Oil of California. ISOTOX ORTHO est une marque déposée par la compagnie CHEVRON CHEMICAL.

POUR VÉRIFIER LES ACCORDS, VOULEZ-VOUS ATTENTIONNER LE MOTIF "CHEVRON" ET LES MOTIFS EN FORME DE CHEVRON. ISOTOX ORTHO EST UNE MARQUE DÉPOSÉE PAR LA COMPAGNIE CHEVRON CHEMICAL.



Pour les jardins, nul ne s'y connaît mieux qu'ORTHO

En vente chez les détaillants ORTHO ci-dessous:

QUEBEC
**CENTRE JARDIN
HAMEL INC.**
4029 boul. Hamel

Entre Les Saules et Anc.-Lorette

**LA MAISON
LANGEVIN INC.**
525 Prince-Edouard

ST-DAVID
**CENTRE JARDIN
PLANI-VERT**

558 Trans-Canada

Le crime organisé

Le Québec entend poursuivre ses enquêtes publiques

OTTAWA (PC) — Les procureurs généraux ont accepté, pour le moment, le point de vue fédéral que c'est par un travail de police et des poursuites plus efficaces que l'on combattrait mieux le crime organisé.

Toutefois, à la fin de la conférence fédérale-provinciale, ici, ni le Québec ni la Colombie-Britannique n'ont renoncé à enquêter publiquement dans les limites de leur juridiction.

M. Marc-André Bédard, ministre de la Justice du Québec, a déclaré que son gouvernement étudierait le bilan de la commission québécoise contre le crime organisé, quand son mandat aura pris fin, le 31 juillet, et prendra alors une décision.

Le procureur général de la

Colombie-Britannique, M. Garde Gardom, a dit que sa province étudierait sérieusement l'appréciation que fera Québec de la valeur de sa commission.

Le ministre de la Justice, M. Ron Basford, a révélé que le gouvernement fédéral avait envisagé une enquête mais qu'il en était venu à la conclusion que ce n'était peut-être pas le meilleur moyen de procéder contre le crime organisé.

Un refus

Le ministre de la Justice du Québec, Me Marc-André Bédard, a essuyé un refus à la conférence fédérale-provinciale des procureurs généraux, lorsqu'il a demandé qu'Ottawa contribue de \$743 millions aux coûts du

maintien des services de polices provinciales et municipales.

Le Québec a toutefois été appuyé par l'Ontario et le procureur général de cette province, M. Roy McMurtry, a félicité le Québec de sa ténacité.

Huit provinces canadiennes ont conclu des ententes avec le gouvernement fédéral leur assurant les services de la Gendarmerie royale du Canada pour l'exécution du travail qu'accomplissent les sûretés provinciales et municipales, en Ontario et au Québec.

Plus tôt, M. Fox avait clairement indiqué que les provinces étaient libres de conclure des ententes avec le

fédéral afin d'obtenir les services de la GRC sur leur territoire. Il a affirmé que le fédéral offre ce service mais qu'il ne s'agit pas d'un programme à frais partagés.

Le ministre de la Justice québécois a laissé entendre qu'il accorderait un délai "raisonnable" au solliciteur général pour étudier le mémoire du Québec. Advenant un refus formel, le Québec n'exclut pas la possibilité d'apporter certains moyens de pression, a-t-il dit, ne précisant toutefois pas quels moyens de pression il envisage.

Responsabilité à 14 ans?

Par ailleurs, Me Bédard a vivement reproché au gouvernement fédéral son man-

que de souplesse, précisant que le Québec trouve que l'avant-projet sur les jeunes délinquants du solliciteur général Francis Fox est incompatible avec le projet de loi québécois sur la protection de la jeunesse.

Le Québec voudrait qu'on porte à 14 ans l'âge minimal de la responsabilité criminelle alors que le fédéral veut le porter à 12 ans. Selon le Code criminel, un enfant de sept ans peut être tenu responsable d'un crime.

Restaurant
La Perle Exotique
CAMBODGE • THAILANDE
• VIETNAM •
Un choix de plats exotiques délicieux, préparés avec art avec des aliments naturels d'une extrême fraîcheur. Une cuisine qui flâne le palais... à goûter absolument!
Réceptions • Repas d'affaires
Réservations: 647-4465
410, rue St-Anselme (coin St-Joseph), Qué.

Restaurant
la Fine Gueule
INC.
Une découverte que vous devez faire
RES.: 824-4206

Êtes-vous déjà passé par la page 26 de la Route des pionniers?



Explorez gratuitement nos 60 pages en couleurs.

Des vacances le long de la Route des pionniers, c'est plus que des vacances: c'est remonter le cours de l'histoire et redécouvrir certains des plus beaux paysages de notre pays, depuis la Gaspésie pittoresque jusqu'aux majestueuses chutes Niagara.

Pour un aperçu de ce qui vous attend le long de la Route des pionniers, faites venir votre exemplaire gratuit de notre brochure.

Téléphonez à frais virés à (418) 643-2296 et demandez Josée. Ou passez à un bureau de Tourisme Québec. Ou encore écrivez à: La Route des pionniers, Tourisme Québec, Québec G1R 4Y3.

Nom: _____

Adresse: _____

Code postal: _____



GKS

ville de SAINTE-FOY

SPECTACLES A PLACE DE VILLE

Tous les vendredis, à 20 heures, du 1er juillet au 12 août, le Service des loisirs de Sainte-Foy présentera des spectacles à Place de Ville.

- Le 1er juillet **LOUGAROU**
Groupe folklorique et populaire, de Montréal
- Le 8 juillet **MICHEL McLEAN**
Folkloriste
- Le 15 juillet **MACKINAW**
Troupe de folklore de Drummondville
- Le 22 juillet **JACK**
Groupe jazz-rock de Montréal
- Le 29 juillet **BADOU-BADOUR**
Projet Canada au travail, de Québec
- Le 5 août **DEIMOS**
Groupe populaire de Québec
- Le 12 août **ENSEMBLE RENAISSANCE**
Ensemble de musique ancienne, de Québec

TOUS LES SPECTACLES SONT GRATUITS.
Une invitation toute spéciale est adressée aux familles.
On rappelle que Place de Ville est située à l'angle du Chemin des Quatre-Bourgeois et de la Route de l'Eglise.

LES FRAISES DE L'ÎLE... EN VILLE!



du 2 au 17 juillet, les succulentes fraises de l'Île d'Orléans prennent la vedette dans tous les restaurants du Québec Hilton.

Fraises au porto, à la crème Chantilly, au vin rouge de Bourgogne, ou avec sirop d'érable \$1.75
Fraises à la Romanoff..... \$2.95
Fraises au poivre flambées..... \$3.25

Exigez-les... votre palais vous dira: merci!

Les fraises de l'Île d'Orléans sont servies au **Toit de Québec**, au **Martini**, au **Caucus**, au **Café de la Place**, à **L'Eperlan**, et à **L'Hôtel Place Royale**.



Québec Hilton

au cœur de la Place Québec

RESERVATIONS: 647-2411

C'est le 1er juillet! C'est la fête au pays!



Steinberg Limitée se joint à ses 25,000 employés pour offrir à tous les Canadiens ses meilleurs vœux. Bonne fête à tous!

Télé câble de Québec fait la barbe à Télé-4

pierre champagne

radio
télévision

Télé câble de Québec présentera cinq productions originales dans sa grille-horaire estivale du canal 9, qui débutera lundi prochain.

Christian Lavoie, un des animateurs-vedettes de CKV, coanimera, avec Lucie Charland, une série d'émissions traitant de l'alimentation et de la consommation dans le cadre estival du marché. Cette émission, très populaire l'été dernier, s'intitulera "Par-dessus le marché" et sera diffusée le jeudi, à 19h30, puis le vendredi, en reprise, à 19h.

Christiane Cartier réalisera tous les lundis, à 20h, une émission qui a pour titre "Canagocampy clisping". Ce nom bizarre est tiré d'un amalgame des activités en plein air qui seront présentées à cette émission: Canot, Natation, Golf, Camping, CYCLisme, etc. Il sera aussi question, dit-on, "de jeux simples à pratiquer sur les Plaines". Si c'est ce que je pense, on va se rincer l'oeil... mais ce n'est pas ce que je pense.

Télé câble présentera également une émission faite par des jeunes de six à 18 ans, intitulée "Fleurs de macadam". Ce sera diffusé le lundi, à 19h30.

Le mercredi, à 20h30, Hélène Biron continuera à rencontrer des personnalités québécoises, dans le cadre

de son émission hebdomadaire "Comme tout le monde". Celle-ci sera toutefois diffusée, durant l'été, sur tout le réseau de télévision nationale, et les invités seront d'envergure provinciale.

La programmation d'été du canal 9 comprendra aussi des émissions spéciales, dont la période de diffusion sera précisée plus tard. Il s'agit de quatre émissions-reportages sur des activités de la Semaine du patrimoine dans la région de Québec; de quatre magazines réalisés par des étudiants-journalistes africains en stages à l'Université de Montréal, ainsi que des reportages sur diverses compétitions sportives.

Savez-vous que c'est mieux que ce que TéléCapitale nous offre cet été? Côté technique, certaines émissions de Télé câble laissent à désirer sans l'ombre d'un doute, mais quand on parle des idées, quand on parle de la créativité, l'équipe de la télévision communautaire dépasse de cent coups celle de la télévision "populaire". Moi, si j'étais Télé-4, j'aurais honte.

L'énergie du futur

Samedi, à 20h, Radio-Québec nous présentera, sur film, les solutions qui s'offrent à nous depuis que la pénurie de l'huile et du gaz naturel se fait sentir, et que les coûts de l'électricité

augmentent en même temps que la population. Au tournant du siècle, il nous faudra d'autres sources d'énergie: solaire, géothermique, ou nucléaire. Où en sont les recherches?

Soleil du Canada

A l'occasion des fêtes du Canada, TéléMétropole présente un "Spécial 1er juillet" (devinez quand) dans le cadre de son émission quotidienne "Y a du soleil".

Diffusée habituellement à midi, celle-ci prendra l'affiche, demain, de 16h à 18h, et une pléiade d'artistes se joindront à l'équipe habituelle: Suzanne Lapointe, Monique Vermette, André Lejeune, Michel Louvain, Rod Tremblay, etc. En prime, nous aurons droit à des danses folkloriques et à une démonstration nautique sur le lac des Dauphins.

Ambroise et Labelle

Quand deux curés se rencontrent, ils se racontent des histoires de curés. C'est bien connu. Ce soir, à 21h30, le père Ambroise nous racontera, sur les ondes de Radio-Québec, l'histoire de la colonisation du nord de Montréal. L'importance du curé Labelle, maintenant légendaire; la vie des colons et la construction du chemin de fer, seront les trois principaux thèmes de l'émission.

Chronique du patrimoine

Chaque vendredi matin, à 7h20,

7h50 et 8h50, dans le cadre de l'émission "Bonjour chez-vous", la bande AM de Radio-Canada présentera une "Chronique du patrimoine" animée par Rodrigue Gignac. Cette semaine, il sera question des phares du Québec. Ceux du Cap-de-la-Madeleine, du Cap-des-Rosiers et de la Pointe-des-Monts ont tous une histoire remontant au XIXe siècle.

La soirée canadienne

Il ne faudrait pas que vous manquez, dimanche soir, au réseau anglais de Radio-Canada (canal 5 de

Québec) une émission spéciale intitulée "A Soirée Canadienne From Paris". C'est la télédiffusion du Festival des Cantons, qui a été présenté dernièrement par Louis Bilodeau à l'Olympia de Paris. A la même heure, le canal 12 présente malheureusement un excellent spectacle, folklorique lui aussi, mais russe, avec 178 musiciens et danseurs.

Superspécial Confédération

Les réseaux français et anglais de

Radio-Canada nous offriront, demain, à 20h, le plus grand spectacle jamais réalisé pour la télévision et qui sera télédiffusé d'un océan à l'autre, en français et en anglais, grâce au satellite canadien Telstar. Des dizaines d'artistes venant de tous les coins du pays participeront à ce programme spécial pour fêter la Confédération. Ginette Reno sera à Montréal. René Simard, Ti-Jean Carignan et plusieurs autres seront à Ottawa; il y en aura d'autres à Toronto, à Winnipeg, à Summerside, à Edmonton, à Calgary, à St. John (Terre-Neuve) etc. Un spectacle... spectaculaire si vous me pardonnez la redondance.

télé-choix

• 19h30 — Radio-Canada — Y a pas de problème. Une reprise des émissions de l'année régulière.

• 19h30 — TVA — Cinéma "Les jardins du diable". Un film de guerre italien montrant des Américains dirigés par des Anglais en Afrique du nord. Le scénario serait aussi disparate que la phrase précédente.

• 20h — Radio-Canada — Cinéma "Les lavandes et le Reseda". Un autre drame de guerre traitant de la dernière grande guerre.

• 20h — CBC — Special. Retransmission du concert qu'a donné Maynard Ferguson dans le cadre du "Canadian Stage Band Festival", dernièrement, à Toronto.

• 20h — Radio-Québec — Cinéma "Où es-tu petit diable?". Une comédie roumaine.

• 22h — Radio-Canada — Terre et Moissons. La technologie et la science au service de l'agriculture.

• 23h — Radio-Canada — Cinéma. Un excellent film d'horreur juste avant de vous coucher. "Le fou". Un assassin évadé et une secrétaire se retrouvent seuls dans une maison isolée.

La fête du Canada.
La fête de l'unité d'un peuple! C'est pour
tous les Canadiens le moment de
réfléchir sur leur tradition de liberté. Nous
espérons que vous passerez
une bonne journée et que vous vous
souviendrez, l'espace d'un
instant, de ce que nous célébrons.



le Permanent

La compagnie de fiducie Canada Permanent

Depuis 1855, toujours là pour vous aider à y arriver.

horaire

Comprenant également les postes transmis par câble. De 6 P.M. jour de publication et horaire complet du lendemain. (N.B.) Emission Noir et Blanc. Source d'information: Office des Communications Sociales

- (4) Québec CFCM-TV
(5) Québec CKMI-TV
(11) Québec CBVT
(3) Burlington WCAX-TV
diffusé au 7
(6) Mont Washington WMTW
diffusé au 13
(9) TCQ
(Télé câble de Québec)
(7) Sherbrooke CHTL-TV
(8) Trois-Rivières CHEM-TV
(10) Montréal CFTM-TV
diffusé au 9
(12) Montréal CFCF-TV
(13) Trois-Rivières CKTM-TV
diffusé au 9
(15) CIVQ (UHF Radio Québec)

JEUDI 30 JUIN 1977

- 18.00
3 Channel 3 News Hour
4-7-8-10 Parle parole, jase
5 The City at Six
11 Ce soir
12 Pulse
18.25
11 Nouvelles du sport
18.30
8 Hogan's Heroes
11 Propos et confidences
19.00
3 News
4 Aujourd'hui le 30 juin
5 Around the City with Bob
7 Jeux du Québec
8 Thursday Movie: "By the Light of the Silvery Moon". E.U. 1952. Comédie musicale de D. Butler avec Doris Day, Gordon Macrae et Gary Gray. — Un jeune homme qui n'envoie pas le mariage dans l'immédiat fait le désespoir de sa fiancée.

- 8 Deuxième édition
10 Le 10 vous informe
11 Sur la côte du Pacifique
12 Grand Old Country
13 Le 13 vous informe
TCQ Manège enchanté. Montage de dessins animés pour enfants.
19.30
3 The Hollywood Squares
4-7-8-10 Jeudi 19h30: "Les jardins du diable". It. 1971.
5 Welcome Back, Kotter
11-13 Y a pas de problème
12 Oral Roberts Summer (Special)
R-Q La maisonnée
TCQ Les gens d'ici
20.00
3 The Waltons
5 Maynard Ferguson and the Canadian Stage Band Festival (Special)
11-13 Les Grands Films: "Les lavandes et le Reseda". Fr. 1967. Drame de guerre de J. Prat avec Georges Claisse, Anne Lignais et Jean Pignol. — Deux soldats allemands en poste dans un village de Provence cherchent à se faire accepter par les habitants hostiles.
R-Q Ciné-Vacances: "Où es-tu petit diable?". Roum. 1968. Comédie de mœurs d'E. Bostan avec Ion Bocuca, Amalie Petru et Nicolae Venias. — Souvenirs d'enfance d'un instituteur de campagne.
TCQ A la découverte du Québec. Les programmes d'été de Tourbe.
20.30
12 Dog & Cat
TCQ Camping saisonnier
21.00
3 Hawaii five-0
5 Summer close-up
8 Barney Miller
TCQ Pares à vivre
21.30
4 L'aventurier

- 5 Showcase
7-10 Cabaret
8 Fish
8 C'est beau chez nous
12 Maclear
R-Q Ambroise raconte
TCQ Les maîtres de l'occulte. Emission sur les phénomènes de l'occultisme.
22.00
3 Barnaby Jones
4-7-8-10 La corne d'abondance
5 The Lawrence Welk Show
8 Westside Medical
11-13 Terre et moissons
12 Delvecchio
TCQ Si on s'en mêlait
22.15
4-7-8-10 Point d'orgue
22.30
4-7-8-10 Les nouvelles TVA
11-13 Le téléjournal
TCQ Et puis après
22.50
11-13 Nouvelles du sport
23.00
3-5-8-12 News
4 Monsieur météo
7 Informa 7
8-10 La couleur du temps
11 Angoisses
13 Ciné-Soir: "Les cousins". Fr. 1968. Drame psychologique de C. Chabrol avec Gérard Blain, Jean-Claude Brialy et Juliette Mayniel. — Un jeune provincial sérieux est entraîné à une vie frivole par son cousin. N.B.
23.05
4 Ciné-4: "Quinze jours ailleurs". E.U. 1962. Drame psychologique de V. Minnelli avec Kirk Douglas, Edward G. Robinson et Cyd Charisse. — Après une cure psychiatrique, un acteur se rend à Rome pour le tournage d'un film.
23.10
7 Agenda

- 23.20
12 Pulse
23.22
5 The Merv Griffin Show
23.25
7-8-10 Cinéma: "L'amour, toujours l'amour". Fr. 1952. Comédie de M. de Canonge avec Brigitte Aubert, Philippe Lemaire et Jean Lefebvre. — Une amoureuse de vacances entre cinq étudiants et une jeune fille. N.B.
23.30
3 Kojak
8 S.W.A.T.
24.00
12 The 12 Midnight Movie: "Wait Until Dark". E.U. 1967. Drame policier de T. Young avec Audrey Hepburn, Richard Crenna et Alain Arkin. — Des criminels qui recherchent de la drogue traquent une aveugle.
00.20
11 Cinéma: "Dernière mission à Nicotie". G.B. 1963. Drame policier de R. Thomas avec Dirk Bogarde, George Chakiris et Susan Strasberg. — A Chypre, en 1957, un officier britannique veut mettre la main sur un chef de guérilla.
00.30
3 Late Movie: "The Spy with my Face". E.U. 1964. Drame d'espionnage de J. Newland avec Robert Vaughn, Santa Bergrer et David McCallum. — Des criminels remplacent un agent secret par un sosie pour voler des documents.
00.50
4 Musique Marc Legrand
00.52
4 Music with Marc Legrand
01.15
10 Cinéma: "Messieurs Ludo-

- vic". Fr. 1948. Comédie de J.P. Le Chanois avec Odette Joyeux, Bernard Blier et Jean Chevrier. — Entre trois Ludovic, une petite provinciale préférera le jeune ingénieur au mauvais garçon et au financier sans cœur. N.B.
03.20
10 Le 10 vous informe
05.00
8 PTL Club
06.00
12 University of the Air
06.30
12 Pots and Pans
07.00
3 News
8 Good Morning, America
12 Canada A.M.
08.00
3 Captain Kangaroo
09.00
3 Dinah!
8 Good Day
8 Dessins animés
12 Romper Room
09.15
8 Ciné-déjeuner: "L'espion au chapeau vert". E.U. 1960. Comédie d'espionnage de J. Sargent avec Robert Vaughn, David McCallum, Jack Palance. — Deux espions sont chargés d'empêcher un réseau criminel de détourner le Gulf Stream.
09.45
5 Test Pattern & Music
09.54
3 Music with Marc Legrand
10.00
3 Here's Lucy
4 Mire et musique
8 The Friendly Giant

- 8 The Morning Movie: "His Majesty O'Keefe". E.U. 1953. Drame d'aventures de B. Haskir avec Burt Lancaster, Joan Rice et André Morell. — Un capitaine qui désire s'enrichir réussit à sauver des indigènes de l'emprise des Allemands.
11-13 Clak
12 Montreal Summer
10.09
4 Musique Marc Legrand
10.15
4 Dessins animés
11-13 Les histoires de Benjamin
10.30
3 The Price is Right
4 Au bout du fil
5 Mr. Dressup
7 Bonjour l'été
10 Les petits bonshommes
11-13 Conseil-express
12 Ed Allen
10.45
8 Mon ami
10 Fanfan Dédé
11.00
3 Sesame Street
11-13 Les trouvailles de Clémence
12 A Doctor's Diary
11.15
8-10 Les petits bonshommes
11.30
3 Love of Life
4 Dessins animés
8 Informa
8 Family Feud
11-13 Les aventures de Tom Sawyer
12 The Art of Cooking
11.45
4 Monsieur météo
10 Le 10 vous informe
11.50
4 L'actualité
11.55
3 News
12.00
3 The Young and the Restless
3 Film Fill-in
8 The Bob McLean Show

- 7-8-10 Une heure avec vous
8 Second Chance
11 Le monde en liberté
12 Spiderman
13 Midi-actualité
12.15
13 Les petites annonces
12.30
3 Search for tomorrow
8 Ryan's Hope
11-13 La cuisine d'ailleurs
12 Emergency One
12.55
5 News
13.00
3 One O'Clock News & Weather
4 Québec plus
5 Movie Time: "Magic Fire". E.U. 1953. Biographie de W. Dieterle avec Alan Badel, Rita Gam et Carlos Thompson. — La vie agitée et les amours du compositeur Richard Wagner.
8 All my Children
11-13 Sur des roulettes
7-8-10 Ciné-nuit: "Rose-Marie: Opérette réalisée par Marius Le Roy, avec Ann Blyth, Howard Keel, 1954. — Une orpheline élevée par un agent de la police montée s'empêche d'un jeune trappeur.
13.10
3 Across the Fence
13.20
3 Across the Fence
4 Adèle
11-13 Le téléjournal
12 First Impressions
13.35
11-13 Reflets d'un pays
14.00
4 Une heure avec vous
8 The \$20,000 Pyramid
12 The Alan Hamel Show
14.30
3 The Guiding Light
3 Film Fill-in
8 One Life to Live
11-13 Cinéma: "Portrait de

- l'univers: Voyage autour d'une cellule". Fr. Documentaire de J. Lailler avec Monique Tosello et le professeur Marcel Bessis. — Architecture d'une cellule et la fonction de ses constituantes.
15.00
3 All in the Family
3 Le Ranch "L"
5 30 from Newfoundland
7-8-10 Les tannants
8 Dialogue Canada (special)
12 Another World
15.15
8 General Hospital
15.30
3 Match Game '77
3 Celebrity Cooks
16.00
3 Tattletales
4 Fête du Canada
5 It's your Choice
7-8-10 Y a du soleil. — Spécial du 1er juillet
8 Archie
11-13 Animagerie
12 Celebrity Revue
16.30
3 Liars Club
3 Nic and Pic
8 Gilligan's Island
11-13 Maigrichon et gras-double
17.00
3 Gunsmoke
3 Gallery
8 Bewitched
11 Cirques du monde
12 Definition
13 Cinéma de 5 heures: "L'enfer du Pacifique". E.U. 1955. Drame de guerre de L. Seiler avec John Lund, William Bendix et Keefe Brasselle. — La vie à bord d'un porte-avions, pendant la guerre de 1939-45.
17.30
3 Reach for the Top
8 News Circle
12 Definition

à québec aujourd'hui

cabarets

Cercle Electrique: danse ce soir avec orchestre "Les Pockets" de Toronto.

Club Horizon Nouveau: ce soir, danse.

Le 40 St-Nicolas: 22h00 et minuit, Les Frères Brosse.

Café Estac: Jean-Guy Deraspe.

Holiday Inn — Le Can-Can: en vedette Les Aladins.

La Bastogne: piano-bar. Ti-Jean Caribou en vedette, André Bergeron.

Lafayette: vendredi, danse.

convocations

Eckankar: l'ancienne science du voyage de l'âme, à 20h, à l'église anglicane 33, rue Wolfe, Lévis.

spectacles

La bottine souriante, Bandneige, Sukay, Baltazar, Géo et Béland: au Gaulois, rue Buade, à partir de 12h00.

Lougarou: à Place de Ville, angle Quatre-Bourgeois et Route de l'Eglise, vendredi 20h00.

"Légende", jeudi: "Euphonie", vendredi: Parc des Gouverneurs, 20h30.

Grandini, le magicien: parc Les Saules, 20h00.

Le rêve du diable: à l'église anglicane, 31 rue Wolfe, Lévis; 20h30 vendredi. Entrée libre.

Monique Leyrac: Théâtre de l'île, St-Pierre, I.O., 21h00.

Hugo Pankos: harpiste et guitariste. Café-Théâtre Le Hobbit, 700 St-Jean, 21h00.

Andrée Bernard: chez Martin Peltier, coin St-Cyrille et Turnbull, 21h00.

"Derrière le paravent": comédie de R. James. Par le Théâtre de La Fenière, 21h00.

"Arquebuse, buse, muse et cornemuse": pièce fantaisiste. Par le Théâtre de l'Odeur. Café Rimbaud, 24 St-Stanislas, 2e étage, 21h00.

le cinéma

CANADIEN J: La flûte à six schtroumpfs (4) 19h00, 21h00. V: Couple témoin 19h00, 21h00.

CANADIEN J: La toubib du régiment (7) 19h45. Les révoltes de l'an 2000 (4) 18h00, 21h20. V: La revanche des Coolies 19h45. Bracelets de sang (-) 18h10, 21h15.

CAPITOL J: La nuit érotique des damnés (-) 13h30, 16h40, 19h50. Le jardin des supplices (6) 14h55, 18h05, 21h20. V: Sang dans les rues (-) 12h45, 15h50, 18h35, 21h30. Le péché 14h25, 17h20, 20h05.

CARTIER J: Mort à Venise (2) 19h00. "Love", 21h15. V: Le locataire 19h00. Les diables 21h30.

CINEMA DE PARIS: Dr Justice (5) 12h45, 16h05, 19h35. A plein gaz (-) 14h35, 17h55, 21h35.

EMPIRE J: Led Zeppelin (-) 18h15, 20h45. V: La chouette équipe (-) 21h00. Le crime de l'Orient-Express (-) 18h45.

LAURET J: Jardin des supplices (6) 18h45, 21h45. La nuit érotique des damnés (-) 20h25. V: A déterminer.

LE BUJOU: J. A. Martin, photographe (4) 19h00, 21h00.

LIDO J: Dr Justice (5) 19h30. A plein gaz (-) 21h10. V: Filles aux doigts agiles 19h30. Femmes sans hommes 21h00.

MIDI-MINUT J: Candice Candy (-) 12h30, 15h15, 18h00, 20h45. Cochonneries campagnardes (-) 13h45, 16h30, 19h15, 22h00. V: Acte d'amour au Danemark (-) 13h15, 16h00, 18h45, 21h35. Les minettes font la queue (-) 14h35, 17h20, 20h05.

ODEON DAUPHIN J: Lave-auto (5) 15h35, 18h40. L'Arnaque (3) 13h20, 17h20, 21h20. V: Sept hommes à l'aube 15h55, 19h40. Chewing-Gum Rallye 14h00, 17h45, 21h30.

ODEON FRONTENAC 1 J: Pour sur la ville (4) 15h40, 18h45. L'homme de la terre (6) 14h00, 17h55, 21h45. V: Du vent dans les voiles 12h30, 16h10, 19h55. Demain des hommes 14h15, 17h55, 21h40.

ODEON FRONTENAC 2 J: Attention on va se fâcher (5) 15h15, 19h30. Les chiens de mer (-) 13h00, 17h05, 21h15.

PIGALLE J: Défiante (-) 13h40, 16h20, 18h55, 21h40. L'initiation de Christophe (-) 14h50, 17h25, 20h10. V: Exaspération sexuelle 13h30, 16h20, 19h00, 22h00. Les fleurs 15h00, 17h35, 20h30.

PLACE QUEBEC 1: Main basse sur la TV (4) 18h45, 20h5.

PLACE QUEBEC 2: A Bridge Too Far (-) 20h00.

STE-FOY ALOUETTE J: Cochonneries campagnardes (-)

13h15, 16h05, 18h45, 21h35. Candice Candy (-) 14h40, 17h30, 20h20. V: Acte d'amour au Danemark (-) 13h00, 15h50, 18h40, 21h25. Les minettes font la queue 14h25, 17h15, 20h10.

STE-FOY CHAMPLAIN J: Sperma (5) 14h25, 17h40, 21h00. La partouze (-) 13h00, 16h15, 19h35. V: Survivre (-) 13h30, 16h40, 19h45. Viol et châtiment (-) 15h05, 18h15, 21h15.

ST-ROMUALD J: Maintenant on l'appelle Plata (-) 19h30. On continue à l'appeler Trinita (-) 21h25. (V: Alléluia défie l'Ouest 19h30. A plein gaz 21h10.

CINE-PARCS

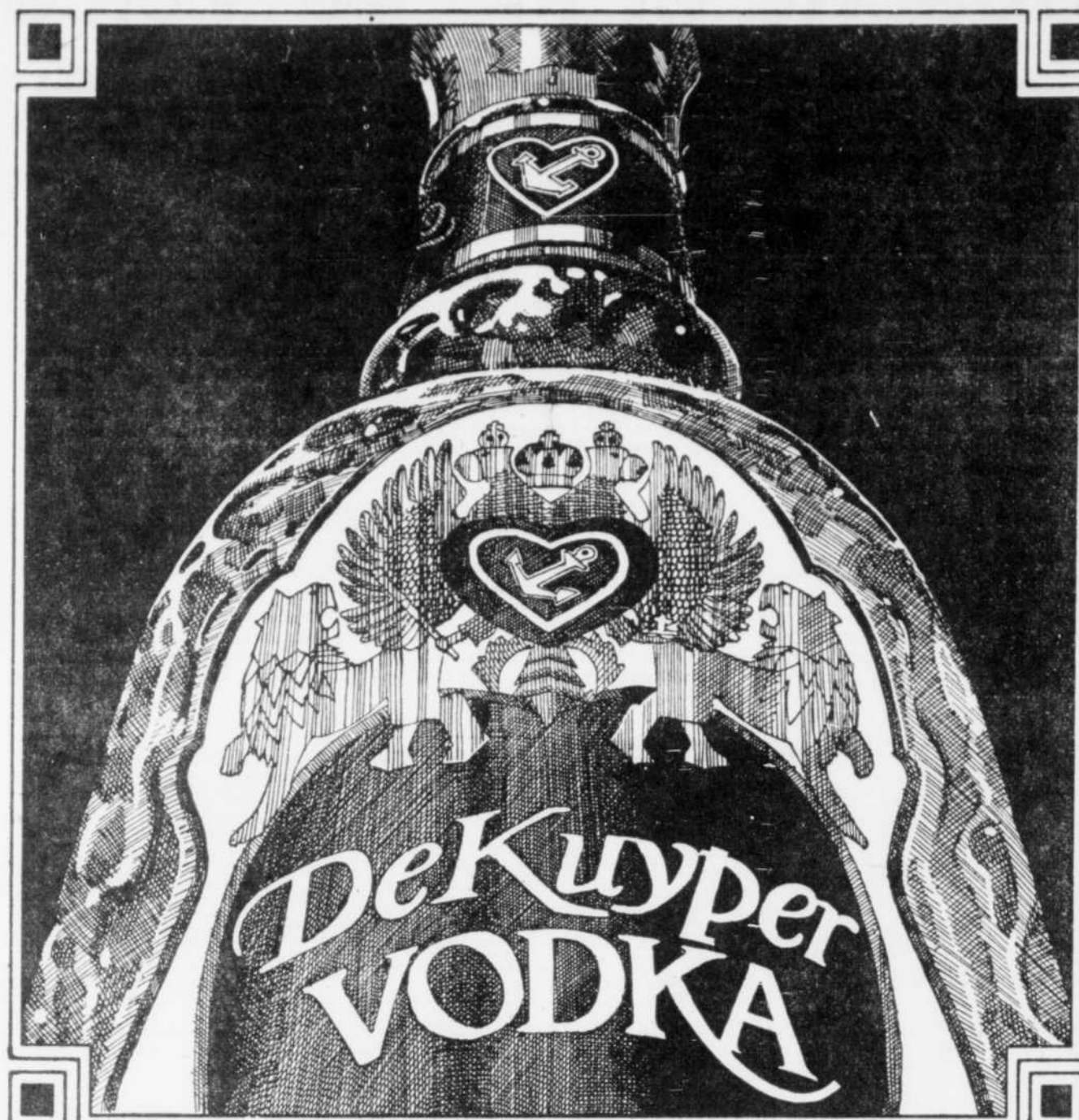
BEAUPORT 1 J: La chouette équipe (4). La brigade du Texas (4).

BEAUPORT 2 DE LA COLLINE ET MONTMAGNY J: A plein gaz (-). Cours après moi que je t'attrape (4).

BEAUPORT 1 V: A plein gaz.

BEAUPORT 2 ET MONTMAGNY V: L'autre versant de la montagne. La kermesse des aigles.

DE LA COLLINE V: Les rescapés du futur. La sanction.



VACANCES!

À PARTIR DE 70 CENTS!! ALLER-RETOUR!!!

Pour profiter de chaque beau jour d'été, la C.T.C.U.Q. vous propose un choix de 17 parcours-vacances en autobus. Il y en a pour tous les goûts et chacun ne coûte que le tarif habituel d'un aller-retour!

Rafraîchissez-vous d'une joyeuse ballade à la campagne. Profitez des sports de plein air. Emmenez pique-niquer les enfants dans un parc magnifique. Partez en excursion à la montagne, près d'un lac ou même sur une île. Visitez musées et sites de grand intérêt.

Allez! Bonnes vacances.

Demandez votre **Guide Parcours-Vacances** aux kiosques de la C.T.C.U.Q.: Mail St-Roch, Place Laurier, et Place Québec.

horaire

18.00
3 Channel 3 News Hour
4-7-8-10 Parle, parle, jase...
5 The City at Six
11 Ce soir
12 Pulse
18.25
11 Nouvelles du sport
18.30
8 Hogan's Heroes
11 Propos et confidences
13 La soeur volante
19.00
3 News
4 Aujourd'hui le 1er juillet
5 Film Fill-in
7 Quelque part quelqu'un
8 Gunsmoke
8 Deuxième édition
10 Le 10 vous informe
11 Encore debout
12 The Best of Donny & Marie
13 Le 13 vous informe
TCQ Mireille et Sans Sonnette. Bricolage pour enfants. Anim.: Mireille Pouliot Bouchard.
19.30
3 The \$25,000 Pyramid
4 En Primeur: "Je t'aime". Can. 1973. Drame de P. Duceppe avec Jeanne Moreau, Jean Duceppe et Roseline Hoffman. — Une française séparée depuis plusieurs années de son mari se laisse séduire par l'amant de sa fille en visite chez elle.
5 Rimshots
7-10 En Primeur: "Branle-bas au casino". E.U. 1961. Comédie de R. Thorpe avec Steve McQueen, Jim Hutton et Paula Prentiss. — Un lieutenant de marine utilise le cerveau électronique d'un navire pour sager à la roulette du casino de Venise.
8 En Primeur: "L'Américain". Fr. 1969. Drame psychologique de M. Roazzi

avec Jean-Louis Trintignant, Bernard Fresson et Simone Signoret. — Un Rouennais qui a passé 10 ans aux États-Unis retrouve ses amis d'autrefois transformés par la vie.
11-13 Aller-retour
R-Q Minouche. "Bicycles et teufs teufs". Une série d'aventures se déroulant en 1900, à partir d'une ballade à bicyclette de Minouche, de son oncle Hector et de son cousin Ded, jusqu'à l'achat d'une voiture.
TCQ Carrefour-éducation. Série organisée par l'Association du Québec dans le but de promouvoir le progrès et la qualité de l'éducation au Québec. — Reprise de mercredi.
20.00
3 Friday Movie: "Hawaii". E.U. 1966. Drame social de G.R. Hill avec Max Von Sydow, Julie Andrews et Richard Harris. — Les tribulations d'un ministre calviniste et de sa femme au temps de la colonisation d'Hawaii.
5-11-13 La fête du Canada/Celebrate Canada (Special)
8 Friday Movie: "The Quinns" avec Barry Bostwick.
12 Stars on Ice
R-Q Tam Ti Delam. — "Alimentation" (tère partie). Ce soir, l'alimentation traditionnelle des Québécois vue sous l'aspect diététique et sociologique. Anim.: Michèle Juneau.
TCQ Coup d'oeil. — Entrevue avec des artisans de la région. — Reprise du mercredi 22h30.
20.30
12 The Rockford Files
TCQ Autoscopie. Série d'émissions où les gens peuvent se

renseigner pour l'achat d'une nouvelle voiture.
21.00
R-Q Retraite ouverte ou fermée. "Masonville". Au cours de cette émission, des personnes de Mansonville nous parleront du choc de la retraite et des activités de l'Age d'Or.
FCQ Québec en vie. Un magazine culturel par lequel "on s'regarde vivre" en collaboration avec l'université Laval. Anim.: Hélène Biron.
21.15
4-7-8-10 Deux pianos
21.30
4 Chantons bar
7-8-10 L'homme de fer
8 Friday Movie: "Big Brother" ou "Brother John". E.U. 1971. Drame social de J. Goldstone avec Sidney Poitier, Will Geer et Beverly Todd. — Un Noir revient dans sa ville natale, en Alabama, et est confondu pour un agitateur.
12 Quincy, N.B.
R-Q D'un Québécois à l'autre. Une émission qui comporte des entrevues avec des immigrants et des Québécois.
22.00
4 Les protecteurs
R-Q Féminitude. "Touche mes yeux". Cette semaine, nous découvrons l'univers intérieur d'une jeune aveugle, sa perception du monde qui l'entoure, la révélation de sa sensibilité propre et la mise en relief de ses affinités particulières.
TCQ Livres-choix. Informer sur les parutions québécoises.
— Reprise du lundi 21h00.
22.30
4-7-8-10 Les nouvelles TVA
TCQ Signes-échanges. — Reprise du lundi 19h30.

23.00
3-5-8-12 News
4 Monsieur météo
7 Informa 7
8-10 La couleur du temps
11-13 Le téléjournal
23.05
4 Ciné-4: Programme double. "Mont Dragon".
Fr. 1970. Drame psychologique de J. Valère avec Jacques Brel, Carole André et Françoise Prévoist. — Chassé au-trois de l'armée par un colonel, un homme s'engage chez celui-ci comme écuyer dans le but d'assumer sa vengeance.
"Je suis une nymphomane". Fr. 1971. Mélodrame de M. Pécas avec Sandra Julien, Patrick Verde et Yves Vincent. — Après une chute dans un ascenseur, une jeune fille sage devient nymphomane.
23.10
7 Le chemin d'une vie meilleure
23.20
11-13 Nouvelles du sport
12 Pulse
23.22
5 The Merv Griffin Show
23.25
7-8-10 Cinéma: "Star". E.U. 1968. Comédie musicale de R. Wise avec Julie Andrews, Daniel Massey et Richard Crenna. — Une artiste anglaise de music-hall, Gertrude Lawrence, devient l'idole du public américain.
23.30
3 Late Movie: "Double Shock". E.U. 1973.
Drame policier de R. Butler avec Peter Falk, Martin Landau et Paul Stewart. — Un riche comédien songe à se remarier et à la suite d'incidents survenus pen-

pide qui déguise cette mort en accident.
8 Baretta
11 Cinéma: "Chevalier servant à louer". All. 1973. Comédie de mœurs d'A. Weidemann avec Horst Buchholz, Herbert Fleischmann et Hannelore Elsner. — Après avoir échoué à son examen de professeur, un jeune homme décide de monnayer le charme naturel dont il est doué.
13 Programme double: "Lumière sur la piazza". E.U. 1962. Drame psychologique de G. Green avec Yvette Mimieux, Olivia de Havilland et George Hamilton. — Une touriste américaine s'inquiète d'une idylle entre sa fille, retardée mentalement et un jeune Italien.
"La mémoire courte". Fr. 1963. Film de montage d'H. Torrens et F. Premysler. — La France sous l'occupation allemande (1940-1944).
24.00
12 The 12 Midnight Movie: "The New Land". 1975 Suéd.
1972. Drame social de J. Troell avec Max Von Sydow, Liv Ullmann et Eddie Axberg. — Les difficultés rencontrées par des immigrants suédois installés au Minnesota.
00.35
8 PTL Club
00.52
5 Music with Marc Legrand
01.15
11 Ciné-Nuit: "La jument verte". Fr. 1959. Comédie de mœurs de C. Autant-Lara avec Bourvil, Francis Blanche et Yves Robert. — Deux familles paysannes sont à couteaux tirés à la suite d'incidents survenus pen-

dant la guerre franco-allemande de 1870.
02.45
10 Le 10 vous informe
SAMEDI 2 JUILLET 1977
07.00
8 Animals, Animals, Animals
07.30
8 The Jetsons
08.00
3 Sylvester and Tweety
8 The Tom & Jerry/Mummy Show
12 University of the Air
08.30
3 Clue Club
8 Jabberjaw
09.00
3 The Bugs Bunny/Road Runner Hour
4 Mire et musique
11-13 Roquet belles oreilles
12 Ed Allen
09.24
4 Musique Marc Legrand
09.30
4 Denis la petite peste. N.B.
11-13 Graine d'ortie
12 Kidstuff
09.45
5 Test Pattern & Music
09.54
5 Music with Marc Legrand
10.00
3 Tarzan: Lord of the Jungle
4-7-8-10 Les sentinelles de l'air
5 Sesame Street
11-13 Emile
10.30
3 The New Adventures of Batman
8 The Krofft Supershow
11-13 Monsieur Rosée
12 Let's Go!

11.00
3 The Shazam!/Isis Hour
4-7-8-10 Tarzan
5 Saturday Morning
11-13 Poly en Espagne
12 The Circle Square
11.30
5 Klabanie
8 Super Friends
11-13 Service secret
12 Rocket Robin Hood/Max the Mouse
12.00
3 Fat Albert and the Cosby Kids
4 De tout de tous
5 Skipper and Company
7-8-10 Samedi midi
8 The Odd Ball Couple
11-13 Les héros du samedi
12 The Bugs Bunny/Road Runner Hour
12.30
3 Ark II
5 Wimbledon Tennis
8 American Bandstand
13.00
3 Children's Film Festival
4 Mag-samedi
11-13 Sportheque
12 Saturday at the Movies: "Across this Land with Stompin' Tom Connors". Can. 1973. Spectacle musical de J. Saxton avec Tom Connors, Kent Brockwell et Sharon Lawness. — Tom Connors interprète des chansons qui reflètent bien les us et les coutumes des diverses provinces du Canada.
13.30
8 Saturday Showtime: "Woman Obsessed". E.U. 1959. Mélodrame d'H. Hathaway avec Susan Hayward, Stephen Boyd et Dennis Holcomb. — Un enfant prend son beau-père en aversion et provoque ainsi des complications tragiques. N.B.
14.00
3 People

4 Cinéma double: "La fille du loup-garou". E.U. 1944. Film d'épouvante d'H. Levin avec Nina Foch, Stephen Crane et Osa Massen. — Un savant lutte contre une femme loup-garou. N.B.
"Les fanatiques". Fr. 1957. Drame d'A. Joffé avec Pierre Fresnay, Michel Auclair et Grégoire Aslan. — Deux terroristes s'apprennent à faire sauter un avion transportant un dictateur sud-américain.
5 World of Survival
7-8-10 Ciné-Matinée: "La symphonie pastorale". Fr. 1946. Drame psychologique de J. Delannoy avec Michèle Morgan, Pierre Blanchard et Line Noro. — Un pasteur protestant désire une jeune aveugle qu'il a élevée. N.B.
11-13 Bagatelle
14.30
3 Ironside
5 Space: 1999
15.00
11-13 Le francophonisme
12 Superstars of Wrestling
15.30
3 This Week in Baseball
5-11-13 Golf
5 Celebrity Bowling
16.00
3 Pro-Fan Sports Game Show
7-10 Papa a raison. N.B.
8 Greatest Sports Legends
8 Les Banana Splits
12 Wide World of Sports
16.30
3 CBC Sports Spectacular
4-8-10 La bobinette cherra
8 The Racers
17.00
4 Robin Fusée
5 Wimbledon Tennis
8 Wide World of Sports
11-13 L'heure des quilles
17.30
4 Les arpentés verts
7 Le 7 jours
8-10 Les nouvelles

Rosette et les 40 voleuses... sous la tente

par Martine CORRIVAUT

L'Ecole des loisirs de la Pie Tant-Pis: un drôle de nom pour une troupe de théâtre pour enfants, n'est-ce pas? Pourtant, c'est sous ce vocable que l'on retrouve la petite équipe qui présente, sous la tente de Bois de Coulange, les vendredis, samedis et dimanches après-midi, "Rosette et les 40 voleuses", une fantaisie échevelée réalisée à partir de personnages empruntés à la littérature enfantine.

Pour jouer les aventures de Rosette, on trouve autour du personnage principal, confié à la comédienne Raymonde Gagnier, les gamins qui lui font des misères: Réjean Roy (Prudent), Pierre Powers (Jules le super-héros), qui invente les mauvais tours, et Jean-Pierre Matte (Jean Lardon).

Rosette est une petite fille ordinaire qui aime la lecture et les beaux tissus. Comme toutes les petites filles qui ont des frères, elle a toujours des problèmes avec eux-ci. (Cependant, le spectacle ne précise pas son degré de parenté avec Prudent et Jules, mais toutes les petites filles tirent d'elles-mêmes leur conclusion:

il n'y a qu'un frère pour vous relancer dans votre chambre, quand vous êtes tranquillement plongée dans un livre.)

La dernière blague inventée par Jules lui a été inspirée par la passion qu'a Rosette pour les beaux tissus ainsi que par sa curiosité. Il lui laisse à garder un sac dans lequel se trouve un beau pyjama bleu garni de brillants. Rosette succombe à la tentation et revêt le costume. Mais le pyjama faisait partie d'un déguisement que Prudent devait porter. Découvrant Rosette, Prudent la traite de voleuse sans que Jules ne se soucie de rétablir les faits. Rosette a de la peine et pleure sur son oreiller. Elle finit par s'endormir et son rêve la transporte en Orient, là où l'on trouve des tissus magnifiques.

Elle rencontre une série de personnages, dont le Vizir à roulettes, qui voudrait bien l'amener à son sultan comme 164^e épouse. Rosette, au lieu de se laisser capturer, décide d'aller tout de go dire sa façon de penser au sultan qui a 164 épouses.

Surviennent les acolytes de la bande des 40 voleuses, dont Rosette

déjoue les plans avant de retrouver le minable sultan, et de se réveiller pour constater que ses compagnons de jeu se sont réconciliés et ne la voient plus comme une voleuse de chiffons.

La production

L'intérêt du spectacle, pour un adulte, réside d'abord dans cette identification de enfants avec le personnage de Rosette. La blonde Raymonde Gagnier, avec sa frange, ses "lulus" et ses grands yeux bleus, campe une Rosette à laquelle s'attachent tous les petits spectateurs. De plus, le personnage dénonce ses protagonistes derrière leur déguisement et amorce un jeu auquel les enfants réagissent directement. Les risques sont toujours grands pour un comédien d'intégrer au spectacle les réactions du public; avec les enfants, c'est encore plus délicat, parce qu'ils cabotent assez facilement. Pourtant, l'équipe de la Pie Tant-Pis s'y risque sans trop de mal.

"Nous devons ajuster le spectacle au lieu, reconnaît Pierre Powers. La production avait été conçue, au départ, pour un local de dimension réduite, à

l'occasion du Salon du livre de Québec."

Sous la tente, à Bois de Coulange, les rapports public-comédiens ne sont plus les mêmes, mais les enfants ne semblent pas du tout gênés, comme pourraient l'être certains adultes habitués à un environnement plus conventionnel, pour le théâtre. Ici, tout prend de l'envergure.

Les marionnettes géantes, qui interviennent à certaines phases du spectacle, impressionnent les tout-petits et intriguent les plus grands, mais sous la grande tente, elles ne semblent plus aussi démesurées que dans le petit salon de Place Québec.

Le spectacle est coloré, vivant et de rythme rapide. Les transformations des personnages se font derrière le dispositif scénique (monté sur le plateau incliné des "Grands soleils") mais ce sont les poupées géantes — habitées par les comédiens — et la simplicité de Rosette qui séduisent surtout les jeunes. Le Vizir à roulettes risque de se casser le nez chaque fois qu'il circule, mais les enfants comme les adultes rigolent chaque fois que quelqu'un tombe. Les effets comiques ne sont pas calculés au compte-goutte et l'on aurait plutôt tendance à profiter de tous les imprévus. Cela crée parfois la confusion chez le spectateur, mais le rythme époustouflant de la production rattrape vite tout le monde.

La petite compagnie réunit les comédiens-animateurs qui faisaient autrefois "Le sac d'école", à Télé-4. Quand la station a décidé qu'elle ne

faisait pas assez de profits pour employer des artistes locaux et produire sa propre émission pour enfants, le groupe s'est trouvé autre chose comme travail.

Les Editions françaises ont engagé les comédiens pour une tournée de spectacles destinés à promouvoir la lecture chez les enfants. D'ailleurs,

"Rosette et les 40 voleuses" est un conte que l'on peut lire dans un des ouvrages de la collection "L'Ecole des loisirs", ce qui explique un peu le nom du groupe, qui réunit, outre les comédiens de la production de "Rosette", Diane Garneau, Dominique Bouchard et Sonia Matte, qui travaillent cet été avec d'autres compagnies de théâtre pour enfants.



Rosette, sa frange et ses "lulus": Raymonde Gagnier.

EXASPÉRÉES par les hommes!
Les femmes décident de se libérer...

EXASPÉRATION SEXUELLE

avec Mariene Myller
Gina Jansen

Elles sont prêtes à être cueillies

les fleurs du diable

avec Alice Arno
Bella Blier

Jeu de rôle pour la DEFENSE (18 ans)

le pigalle DÈS DEMAIN!

315 RUE ST-JOSEPH 525-9724

La suite est parfois difficile... Et facile parfois!

Actes d'Amour au Danemark

couleurs

PLUS

les MINETTES FONT LA QUEUE

avec RINALDO TALAMONDI COULEUR

Des "Démont" - Der. jour (18 ans) Candice Candy et Cochonneries Compagnies.

MIDI-MINUIT - ALOUETTE - Ste.FOY

POUR DE LA DANSE ET DES RENCONTRES...

Vendredi soir
samedi soir

AU CLUB

La Fayette

585 EST, BOUL. CHAREST

Après "SERPICO", après "L'INSPECTEUR HARRY",

RAMBO

BRAS ARMS de S&W

COULEURS

Aussi "LA REVANCHE DES COOLIES"

ART CINÉMA CANADIENNE

DÈS DEMAIN!

Le Cancan

Présentement en vedette:

"LES ALADINS"

du mercredi au dimanche incl.

Holiday Inn

Québec-Centre-Ville
395 Rue de la Couronne
(418) 647-2611

2 Grands Prix au festival de Cannes
une production de l'Office national du film

J.A. MARTIN

photographe

(Grand Prix Océanographique)

Un film de Jean Beaudin
avec Monique Mercure et Marcel Sabourin

Monique Mercure

(Grand Prix d'Interprétation Féminine)

bijou J.A. MARTIN PHOTOGRAPHE

SEM: 7.00 - 9.00 DIM: 1.00 - 3.00 - 5.00 - 7.00 - 9.00

15 CHEMIN STE-FOY 522-7856

Ne manquez pas

"LE DERNIER DES DON JUANS"

avec

HELENE LOISELLE et LIONEL VILLENEUVE

AU THEATRE BEAUMONT ST-MICHEL - 884-2839

LES CINEMAS ODEON

LE PLUS FOU,
LE PLUS DROLE,
LE PLUS EXCITANT!
RALLYE DE L'ANNÉE!

Attachez vos ceintures... on met la gomme!!!

CHEWING GUM RALLYE

MICHAEL SARRAZIN - RAUL JULIA

DÈS DEMAIN!

Dernier jour: "L'ARNACHE" et 2e film "LA VE-AUTO" (Pour tous).

"7 HOMMES A L'AUBE"

LE DAUPHIN

Walt Disney

2 FILMS EN COULEURS

Aujourd'hui avec bonheur et espoir ils aspirent être...

DEMAIN DES HOMMES

WE DE "FOLLOW ME BOYS" FRED MACMURRAY

Voici les fous de la marina qui vous feront rire à mourir...

LE VENT DANS LES VOILES

V.F. de "THE BOATNICK" Robert Morse Stéphanie Powers

DÈS DEMAIN!

Dernier jour: (18 ans) "L'HOMME DE LA TERRE" et 2e film "PEUR SUR LA VILLE".

FRONTENAC I

Quel enjeu peut valoir la terreur de

LES CHIENS de Mer

V.F. de "THE DEEP"

Un film de Peter Yates

ROBERT SHAW - JACQUELINE BISSET - NICK NOLTE

"LES CHIENS DE MER"

LOUIS GOSSET 7^e ELI WALLACH

D'après le livre de Peter Benchley

HORAIRE: "Attention", 3.15, 7.30, "Les chiens", 1.00, 5.05, 9.15.

2 FILMS EN COULEURS

TERENCE HILL

"ATTENTION ON VA SE FÂCHER"

FRONTENAC II

Les moins de 14 ans \$1.50

DU PONT & BOUL. CHAREST
INF. 529-9745

STATIONNEMENT INTERIEUR

PARC-AUTO
PAQUET & LALIBERTE

ÉTUDIANTS 14-17 ANS
avec carte d'identité \$2.50

L'Oduce: si vous aimez le cirque et les expériences...

Martine CORRIVAULT

Le théâtre de l'Oduce, de Granby, campe, pour quelques jours, au café Rimbaud, rue Saint-Stanislas. Si vous aimez les expériences, le spectacle "Arquebuse, buse, muse et cornemuse" vous en propose une au niveau de l'éclatement des formes. Au départ, on vous prévient: le cirque auquel on vous convie est un cirque de mots et de l'absurde. Un grand jeu d'images où les trois comédiens domptent des mots et des phrases sur lesquels la musique vient s'accrocher ou qui vont se greffer à une ligne musicale.

Les trois comédiens sont des personnages de cirque: un M. Loyal, un grand clown et un petit Pierrot. Ils se déplacent comme des chats dans la salle, à travers et sur les tables et les chaises. Ils vous demandent votre nom, vous font lire un des sept commandements de tout "ce que bon petit spectateur devrait en somme savoir", vous annoncent que "le cirque, c'est pas un cadeau" et se lancent dans le spectacle qu'ils vous ont préparé.

Essentiellement, la soirée propose des textes de l'un des trois comédiens, Raymond Pollender, dits et joués par Danielle Bienvenue, Jean Beaumont et Raymond Pollender, sur une trame musicale écrite par Jean Saint-Jules (le flûtiste en chemise blanche garnie de petits coeurs rouges) et interprétée par Sylvie Guertin, Jean Saint-Jules, Pierre Savoie, Daniel Lachance et Réjean Dumoulin.

Les jeux, audaces et acrobaties sont des inventions du metteur en

scène — qu'ils interpellent sous le vocable de "La vache" — un ancien Québécois qui eut un jour le front de monter "En attendant Godot" dans un local d'été, au Lac Sergent, Michel Cormier. Marielle Chouinard a dessiné des costumes fous et le groupe a travaillé, avec Denis Auclair et André Roy, pour réaliser la version "café-théâtre" d'une piste de cirque, d'abord conçue pour le grand gymnase qu'était, à Granby, l'Escale, avant de devenir le temple du Festival de la chanson de Granby.

Qui sont les gens de l'Oduce?

Du monde ordinaire qui font, avec Pollender, Beaumont et Cormier, un grand voyage dans l'absurde. Une des filles est vendeuse chez Direct Film, l'autre travaille à la Caisse Pop; Pollender gagne son pain comme annonceur à la station de radio de Granby; Cormier travaille dans un café-terrasse. Il y en a une couple qui sont chômeurs, un autre enseigne, un autre suit des cours...

Cormier était, jusqu'à l'an dernier, un des animateurs du Zoogep Circus, une autre troupe de Granby où les spectacles s'inspirent des techniques du cirque.

Si vous êtes lecteur de bandes dessinées, et en particulier de Pilote, et encore plus particulièrement de Philémon et du Concombre masqué, vous retrouverez un langage familier. Ça n'est pas du québécois, mais du français de France et de bande dessinée. Ça aussi constitue un des éléments étonnants de ce spectacle.

10^e FESTIVAL D'ÉTÉ DE QUÉBEC

Les Nuits du Séminaire

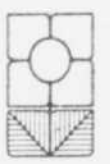
JEAN-GUY MOREAU

"Mon cher René"

Le dimanche 10 juillet à 21h.

COUR DU SEMINAIRE

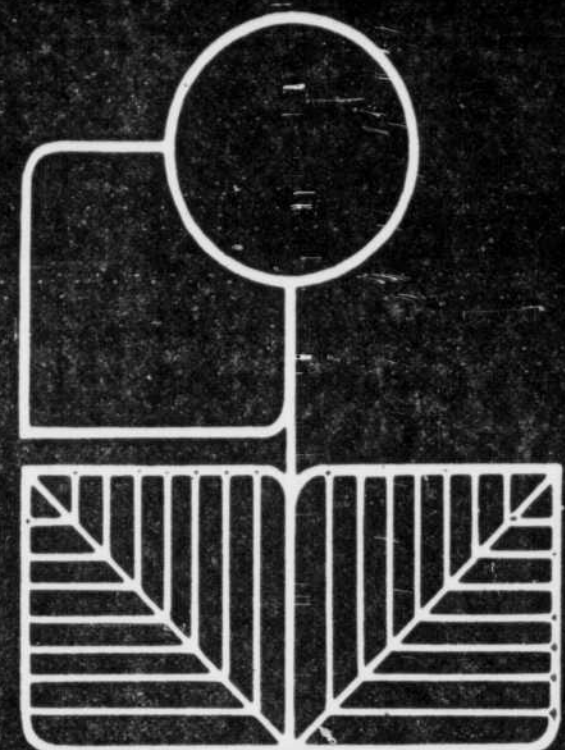
Entrée: \$5.00



Billets en vente au kiosque du Festival, Cour du Séminaire, de midi à 22h00; au Grand Théâtre de Québec; à la Caisse Populaire Laurier et à la Caisse Populaire St-Albert Le Grand.

FESTIVAL D'ÉTÉ DE QUÉBEC '77

692-2425 643-8131



Le 10^e s'en vient... avez-vous deviné?

L'HISTOIRE D'UNE FEMME OUTRAGÉE QUI SE VENGE!

14 ANS

AUSSI UN INCROYABLE RÉCIT DE CANNIBALISME À L'ÈRE MODERNE. **SURVIVRE** (SURVIVE!)

VIOL ET CHÂTIMENT

Dern. jour: "Spermula" (18 ans)

Dès Demain! Viol: 3.06-6.15-9.24 p.m. Survivre: 1.30-4.39-7.48 p.m.

CHAMPLAIN

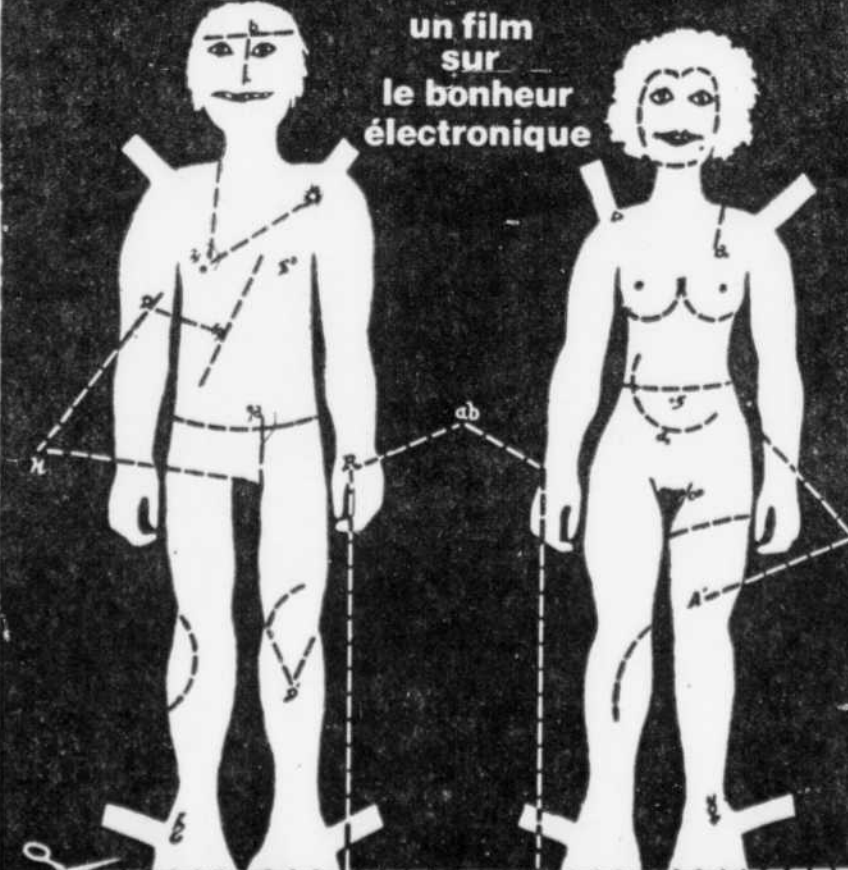
2500, BOUL. LAURIER

PL. 574-407, 656-0592

A quoi vont ressembler les hommes en l'An 2000?

POUR TOUS

un film sur le bonheur électronique



Le Couple Témoin

un film de William Klein avec André Dussolier Anémone

CANADIEN

Dès Demain! 7.00-9.00 p.m.

Dern. jour: "Le Flûte à six Schtroumpfs" (Tous)

L'instructeur attend son autre bère. Le lanceur attend de pouvoir porter un soutien-gorge. L'équipe attend un miracle. Pensez aux possibilités.

POUR TOUS

Der. jour: "Led Zeppelin" (Tous)



WALTER MATTHAU TATUM O'NEAL

"LA CHOUETTE Equine"

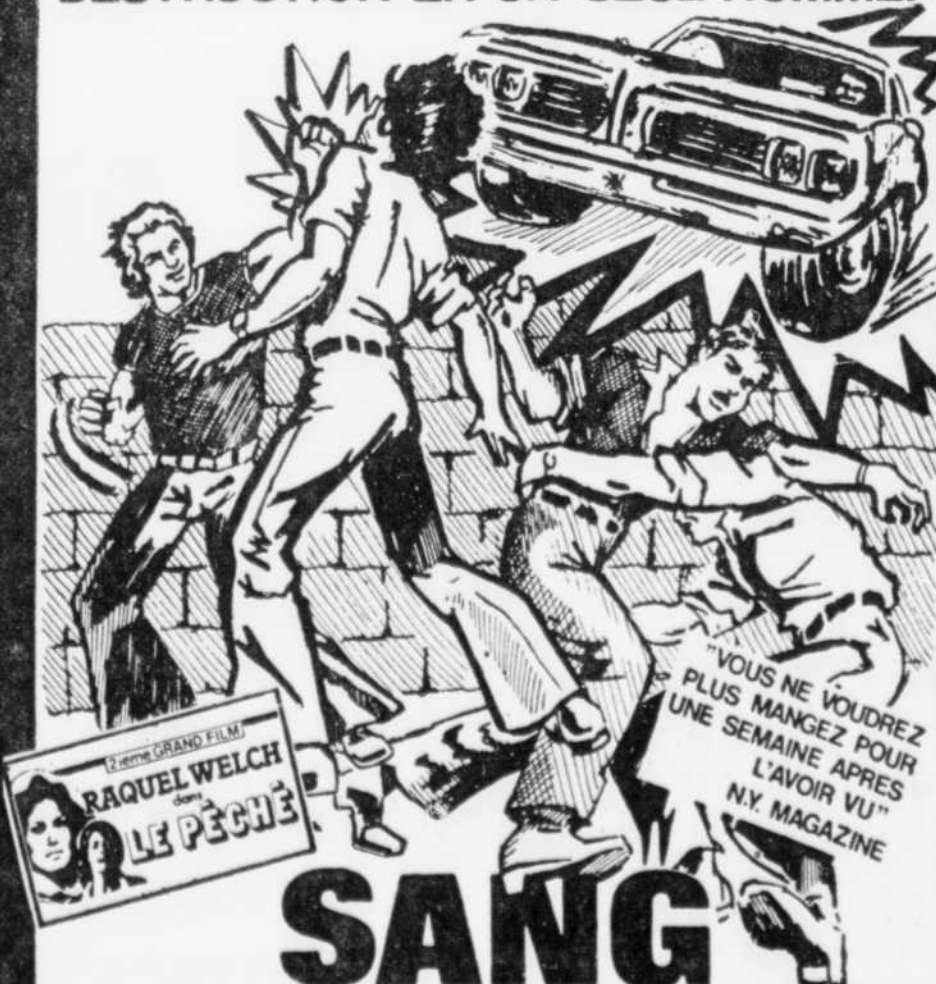
"The Bad News Bears"

EMPIRE

24, DE LA FABRIQUE, 692-2190

VOICI ENFIN L'INCROYABLE SONNY CHIBA UN OURAGAN DE DESTRUCTION EN UN SEUL HOMME!

18 ANS adultes

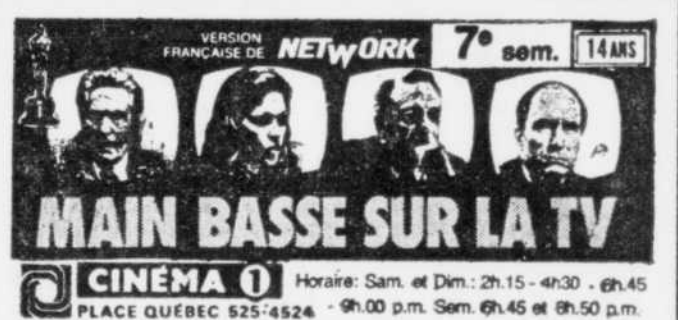


SANG DANS LES RUES

CAPITOL

Dès Demain! Sang: 12.45-3.50-6.35-9.30 p.m. Pêche: 2.25-5.20-8.05 p.m.

Dern. jour: "Le Jardin des supplices" (18 ans)



Laissez-Passer et Cartes de l'Age d'Or non valables Les moins de 14 ans \$1.50

POUR TOUS

3^e Sem.

Joseph E. Levine présente **A BRIDGE TOO FAR**

en vedette par ordre alphabétique: Dirk Bogarde, James Caan, Michael Caine, Sean Connery, Edward Fox, Elliott Gould, Gene Hackman, Anthony Hopkins, Hardy Kruger, Laurence Olivier, Ryan O'Neal, Robert Redford, Maximilian Schell, Liv Ullmann

Titré du livre de Cornelius Ryan Scénario de William Goldman Produit par Joseph E. Levine Réalisé par Richard P. Levine

United Artists

CINEMA 2



Horaires: Sem. et dim.: 2.00-5.20-8.30 p.m. Fin 11.30 p.m. Semaine à 8 p.m. Fin 11 p.m.

Emerson, Lake & Palmer: pour les oreilles!

louis-guy lemieux

spectacles

Comme tous ceux qui s'intéressent à la musique populaire le savent, Pink Floyd sera à Montréal le 6 juillet, avec ses gadgets toujours plus beaux, toujours plus gros. On aura vu des éléphants et des cochons volants gigantesques; l'an prochain, ce sera probablement des vaches garrochées en l'air comme des fusées Apollo. Ajoutez à cela un son à faire pêter le péritoine d'une truie et à faire tirebouchonner la queue du gros cochon (qui sommeille en chacun et chacune de nous). Mais inutile de parler encore de Pink Floyd, puisque tous les billets de ce spectacle sont vendus.

Parlons plutôt d'un spectacle à venir, encore plus gros côté son, et quant à moi, beaucoup supérieur musicalement parlant. Il s'agit du passage à Montréal

du groupe Emerson, Lake & Palmer. ELP amorcent présentement la tournée d'une cinquantaine de villes américaines, qui aboutira au Stade olympique le 26 août prochain. Le concert présenté ici sera le dernier de la série nord-américaine.

Les billets seront disponibles à tous les comptoirs TRS, à compter du 20 juin. C'est une présentation des Productions Tandem...

Quelques données...

Pour donner une idée de l'ampleur, voici quelques données techniques. Mais avant, disons, pour poursui-

vre la comparaison avec Pink Floyd, qu'avec ELP il y a moins à voir mais tout à entendre.

On utilisera 72 boîtes de son de type S-4 (le double des Olympiques). La puissance du système de son est de 72,000 watts RMS. Quelque 12 consoles différentes et six ingénieurs de son sont nécessaires à son fonctionnement; 130 entrées de micro sont utilisées. La valeur du système de son est de \$750,000. La scène a une valeur de \$250,000 et est entièrement en aluminium. Le personnel de tournée est composé de 137 personnes, incluant les musiciens et ELP. Le personnel technique est composé à 80 pour cent de Québécois. L'orchestre symphonique comprend 57 musiciens et six choristes. (Aux dernières nouvelles, j'apprenais qu'il y aurait de la bisbille avec les musiciens de l'orchestre symphonique. Ceux-ci auraient quitté la troupe en tournée. Nous nous tiendrons au courant des développements). Le mixage final du son est effectué par un Montréalais, Michel Léveillé. Sept camions de 45 pieds sont nécessaires au transport du matériel. Les musiciens voyagent en tournée dans deux autobus. Dans le but de sauver du temps, l'équipe technique voyage dans un avion nolisé.

Keith Emerson utilise cinq claviers divers. Greg Lake se sert de cinq guitares. Carl Palmer a un

équipement de percussion composé de 30 instruments divers.

La chose à noter, c'est que ce groupe anglais base ses opérations à Montréal, dans le but d'organiser une actuelle tournée mondiale, qui doit durer deux ans. Ils sont demeurés trois mois à Montréal à peu près incognito.

Pourquoi avoir choisi Montréal? La raison majeure est que la compagnie de son qu'ils ont choisie (Audio Analyste) pour leur tournée vient de Montréal. Quand on connaît l'importance que le son occupe dans ce super-spectacle, il devenait donc impératif pour ELP de s'installer ici afin de bénéficier d'un contact plus direct avec le producteur du son.

Selon les publicitaires de ce spectacle, ELP se seraient rapidement entichés de la métropole, et ils auraient eux-mêmes décidé de s'y installer pour la durée des préparatifs. Le concepteur de l'éclairage est présentement attaché aux Grands Ballets Canadiens, eux aussi basés à Montréal. De plus, le directeur technique d'ELP, Ted Trasher, faisait partie des Grands Ballets il y a quelques années.

Les répétitions d'avant-tournée se sont toutes déroulées à Montréal. Pour ce faire, on avait loué le théâtre Port-Royal (deux semaines), le Vélodrome (une semaine), le stade olympique (trois jours), le studio Tempo (deux semaines), l'Expo-Théâtre (deux semaines) et l'Aréna Saint-Michel (un mois).

On parle de ce spectacle comme du plus gros show musical à être présenté en Amérique. L'avenir nous dira si c'est vrai.

La meilleure route menant à la Nouvelle-Écosse n'est pas pavée.



Il s'agit de la mer.

La mer... intimement liée à l'histoire, à la culture, à la beauté, à la vie même de la Nouvelle-Écosse. Aujourd'hui encore, on peut s'y rendre par mer. C'est une expérience à tenter qui promet d'être inoubliable. D'ailleurs, un voyage dans l'Est n'est pas complet sans ce "grand tour" marin sur nos deux luxueux traversiers.

Le "Princess of Acadia" vous fera passer, en deux heures et demie seulement de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick à Digby, Nouvelle-Écosse, en plein cœur de l'histoire Vallée d'Annapolis. Trois traversées quotidiennes sont prévues à l'horaire, du lundi au samedi, et deux le dimanche. Il n'est pas nécessaire de réserver et vous voyagez dans le grand confort.

Le "Bluenose" fait en six heures la liaison entre Yarmouth, Nouvelle-Écosse, et Bar Harbor, Maine, vous évitant ainsi des centaines de milles au volant. À son bord, vous trouverez tout le luxe d'un paquebot: restaurant, bar, casino, boutique franche de droits et taxes, cinéma gratuit. Il y a un départ chaque jour et il faut réserver d'avance.

Vous pouvez obtenir renseignements et réservations à votre bureau des Ventes Voyageurs CN.



LE THEATRE DU BOIS DE COULONGE INC. présente du mardi au samedi à 21h00 LES GRANDS SOLEILS de Jacques Ferron

avec **JEAN-MARIE LEMIEUX**

et Jean-Guy, Marie Tifo, Denis Mercier, André Carlier, Michel Daigle, René Massicotte. Décors et costumes: Yvan Gaudin. Mise en scène: Jean-Marie Lemieux.

STATIONNEMENT GRATUIT TRUST GENERAL 1091, ch. St-Louis, Sillery. Réservations: 658-5500. Bois de Coulange.

Une collaboration chrc

PRIX POUR "LES GRANDS SOLEILS": Semaine \$5.00, Samedi \$5.50. Groupes (10 personnes ou plus) \$4.50. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX: Billes en vente au Grand Théâtre de Québec, et aux 5 marchés Joli. Heures d'ouverture: Grand Théâtre: 12h00 à 21h00 tous les jours. Marchés Joli: 9h00 à 19h00, lundi, mardi, mercredi; 9h00 à 21h00 jeudi, vendredi; 9h00 à 17h00 samedi.



LE MIDI de 11h30 à 13h30 au Théâtre du Bois de Coulange du 8 au 8 juillet. • **FLORIAN LAMBERT**

(CABARET CHEZ GERARD) Voisin des Voûtes Talon tél.: 692-2529 Face aux Halles du Palais

Du 29 juin au 3 juillet



Aussi, à venir prochainement...

6 au 10 juillet: LOUGAROU 13 au 17 juillet: Fabienne THIBAUT 20 au 24 juillet: CANO

3 ECRANS - POUR MIEUX VOUS SERVIR - OUVERTURE à 6.30 - PROJECTION au CREPUSCULE

L'instructeur attend son autre bien. La lanceur attend de pouvoir porter un soutien-gorge. L'équipe attend un miracle. Penchez-vous, possibilités.

WALTER TATUM MATTHAU O'NEAL

LA CHOUETTE Equine

CE SOIR

RON HOWARD A DEUX PASSIONS: sa blonde Darlene et la vitesse. Lorsque il emprunte le plus rapide des stock cars débute la poursuite la plus FOLLE, la plus DRÔLE, la plus FRACASSANTE jamais vue à l'écran!

RON HOWARD

COURS APRES MOI QUE JE T'ATTRE

ciné-parc BEAUPORT = 2 ciné-parc de la COLLINE ciné-parc MONTMAGNY

EGALEMENT A L'AFFICHE dans les CINEMAS SUIVANTS: DEPARIS LIDO ROYAL

3 ECRANS - POUR MIEUX VOUS SERVIR - OUVERTURE à 7.30 - PROJECTION au CREPUSCULE

RON HOWARD A DEUX PASSIONS: sa blonde Darlene et la vitesse

Lorsqu'il emprunte le plus rapide des stock cars débute la poursuite la plus FOLLE, la plus DRÔLE, la plus FRACASSANTE jamais vue à l'écran!

PLEINS GAZ

2^e sem.

PLUS 2^e GRAND FILM À CHAQUE CINEMA

cinéParc BEAUPORT = 1 ciné DE PARIS

EGALEMENT A L'AFFICHE A ST-RAYMOND

Le film qui a bouleversé des milliers de spectateurs. Le récit véridique d'un amour et d'un courage extraordinaires.

DÈS DEMAIN L'AUTRE VERSANT DE LA MONTAGNE

avec MARILYN HASSET-BEAU BRIDGES

ROBERT REDFORD dans La kermesse des Aigles

ciné-parc BEAUPORT = 2 ciné Parc MONTMAGNY

APRÈS LE SUSPENSE DE "WESTWORLD" NOUS PÉNÉTRONS DANS "FUTUREWORLD"

LES RESCAPÉS DU FUTUR

V.F. de "FUTUREWORLD"

On vous offre, fantaisie, aventure avec une garantie de satisfaction. prix d'entrée: \$1,200 par jour, sortie: votre vie

PETER FONDA YUL BRYNNER

CLINT EASTWOOD GEORGE KENNEDY

LA SANCTION

ciné-parc de la COLLINE (rive sud) RANG ALLARD ST-NICOLAS NOIRRE: 831-9778

Injonction contestée

MONTREAL (PC) — L'injonction interlocutoire accordée la semaine dernière en faveur du plombier Achille Paulin sera contestée devant la Cour d'appel du Québec par les tuteurs gouvernementaux de la section syndicale 144 des plombiers de la FTQ-construction. M. Paulin avait intenté des procédures parce que la section 144 lui avait fait perdre son emploi, l'autonne dernier, par le moyen du bureau de placement syndical.

L'injonction interlocutoire rendue par le juge Samuel Bard, de la Cour supérieure, ordonnait à la tutelle et aux dirigeants de la 144 de trouver un emploi au syndiqué Paulin et de cesser toute forme de pression à son endroit. Depuis une semaine en effet, le syndiqué en question travaille.

La décision des tuteurs de contester l'injonction rendue en faveur du syndiqué Paulin n'a pas été unanime, mais les deux responsables gouvernementaux de la 144, MM. D'Arcy Saint-Pierre et Henri-Paul Lavoiesont d'avis que: "C'est pas à un tribunal de régler le problème des bureaux de placement dans la construction mais bien aux hommes politiques qui laissent depuis des années les plombiers aux prises avec un système de placement injuste."

VILLE DE CHARLEBOURG

AVIS PUBLIC

(No: 1207-3-1703)

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné:
1e- QUE pour les raisons prévues aux articles 398a) à 398o) de la Loi des Cités et Villes, le règlement 77/1207 est réputé avoir été approuvé par les électeurs lors de la tenue du registre les 27 et 28 juin 1977 de 9:00 heures à 19:00 heures, à l'Hôtel de Ville;
2e- QUE ledit règlement amende le règlement no 251 de l'ex-CITÉ de Charlebourg en vue de modifier les zones C-1-Y pour créer la nouvelle zone D-42-Y;
3e- QUE les intéressés pourront prendre plus amplement connaissance de ce règlement au bureau du soussigné;
4e- QUE ledit règlement entre en vigueur aujourd'hui, jour de sa publication.
Charlebourg, ce 30 juin 1977.

Le Greffier de la Ville:
ROSAIRE GODBOUT, o.m.a.

No 1205-3-1699

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné:
1e- QUE pour les raisons prévues aux articles 398a) à 398o) de la Loi des Cités et Villes, le règlement no 77/1205 est réputé avoir été approuvé par les électeurs lors de la tenue du registre les 27 et 28 juin 1977, de 9:00 heures à 19:00 heures à l'Hôtel de Ville;
2e- QUE ledit règlement amende le règlement no 251 de l'ex-CITÉ de Charlebourg en vue de modifier la zone B-1-Y pour créer la nouvelle zone D-35-V;
3e- QUE les intéressés pourront prendre plus amplement connaissance de ce règlement au bureau du soussigné;
4e- QUE ledit règlement entre en vigueur aujourd'hui, jour de sa publication.
Charlebourg, ce 30 juin 1977.

Le Greffier de la Ville:
ROSAIRE GODBOUT, o.m.a.

VILLE DE CHARLEBOURG

CONTRAT 77-AE-08

AVIS D'APPEL D'OFFRES

La Ville de Charlebourg demande des soumissions publiques pour l'exécution des travaux d'égout sanitaire, conformément aux plans et devis préparés par MM. BERNIER, BOUCHARD & CHOUINARD, Ingénieurs-Consultants, et devant faire l'objet du contrat 77-AE-08 dans le Quartier Gros-Pin.
Les entrepreneurs peuvent se procurer copies des plans, devis et formules de soumissions au bureau des Services Techniques de la Ville, 4215 avenue des Sauges, Quartier Orsainville, en y faisant un dépôt de \$25 qui sera entièrement remboursé par la Ville sur remise en bon ordre des documents en dépôt, avant le 15e jour suivant la date ultime ci-après citée pour la réception des soumissions.
POUR ÊTRE CONSIDÉRÉE, TOUTE SOUMISSION DEVRA ÊTRE:
a) Conforme aux plans et devis et faite sur les formules officielles fournies par les Ingénieurs-Consultants;
b) Accompagnée d'un chèque accepté, à l'ordre de la Ville pour un montant de: TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS (\$35,000);
c) Remise avant 4:00 heures P.M., MARDI LE 12 JUILLET 1977, au bureau du soussigné, à 7575 boulevard Henri-Bourassa, Charlebourg.
Toutes les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour, en présence des intéressés, à compter de 4:05 heures P.M., dans la salle de Conseil, au 7575, boulevard Henri-Bourassa, Charlebourg.
La Ville de Charlebourg ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. L'adjudication qui sera faite ultérieurement par le Conseil de la Ville de Charlebourg n'a ni lieu, n'aura cependant force et vigueur qu'à partir que les approbations requises par la loi auront été accordées en conséquence.
La Ville de Charlebourg confiera le dépôt de garantie de l'entrepreneur à toutes fins que de droit, à titre de dommages liquidés. À pour toute soumission retirée après que le délai de réception des soumissions aura été écoulé. Si dans le cas où le soumissionnaire choisit refuse ou néglige de signer tout ou partie du contrat par devis et marchés, ordinairement passé devant le Notaire de la Ville de Charlebourg, pour rendre authentique l'adjudication faite par le Conseil.
Chaque soumission devra être déposée dans une enveloppe cachetée et devra porter la mention "CONTRAT 77-AE-08".
ROSAIRE GODBOUT, o.m.a. GREFFIER.
Charlebourg, le 29 juin 77.

JOURS D'AUBAINES

VERITABLES

RCA

DURÉE LIMITÉE!

Nouveau bas prix sur le 20 po du ColorTrak de RCA...

Vous pouvez maintenant vous procurer l'image ColorTrak RCA d'un réalisme saisissant à un prix d'aubaine véritable... mais vous devez vous hâter car les stocks sont limités! Ce modèle de table 20 po ColorTrak de RCA met en vedette:

- Un châssis ColorTrak 100% transistorisé qui capte et corrige les signaux en couleurs avant que ceux-ci ne deviennent image sur votre écran
- Un circuit spécial qui protège le réalisme des teintes faciales... automatiquement
- Un senseur intégré activé par la lumière qui vous apporte une image vivante... même en pleine clarté
- Des phosphores filtrés dans le tube-image qui diminuent les reflets sur l'écran
- Un coffret deux tons de style attrayant avec poignée



Voyez ce portatif 18 po XL-100 de RCA offert à prix d'aubaine!

Un portatif 18 po plein de caractéristiques dont le prix offre une valeur exceptionnelle durant les jours d'aubaines véritables RCA... une chance unique de vous offrir la qualité de la couleur XL-100 de RCA ou encore de vous procurer un second appareil!

- Châssis fiable XL-100, 100% transistorisé, avec 25 000 volts de puissance à l'image
- Tube-image perfectionné AccuLine avec matrice noire d'arrière-plan qui procure la précision des détails et une luminosité fulgurante.
- Accord précis automatique (AFT)
- Coffret frappant fini similibois/havane métallique



Fête du Canada, 1^{er} juillet

Deux des nombreux articles de qualité RCA offerts par les marchands participants RCA.

TREMBLAY & BERGERON RADIO DISC INC. 301, DE LA CANARDIERE TEL: 623-7760 245 EST, 71 ^e RUE CHARLEBOURG, TEL: 626-1102	FOYER DU MEUBLE INC. 144 OUEST, ST-VALLIER QUEBEC TEL: 629-9648 200 EST, ST-JOSEPH TEL: 629-9648	H. P. DUFOUR MEUBLES INC. 3125, CHEMIN ROYAL GIFARD, QUE. TEL: 661-8434	CROTEAU LTEE 176 EST, ST-JOSEPH QUEBEC, QUE. TEL: 625-8165	CONSTRUCTION BAIE ST-PAUL ENR. 9, DE LA LUMIERE BAIE ST-PAUL, CHARLEVOIX TEL: 438-2548 - 3732	LUCIEN PARE & FILS LTEE RUE ST-JOSEPH ST-MARC-DES-CARRIERES CTE PORTNEUF TEL: 268-3211	JEAN-PAUL CHABOT INC. ST-CHARLES CTE BELLECHASSE, QUE. TEL: 887-3496
PARADIS DU BIJOU ENR. 53, AV. PLANTE VILLE VANIER TEL: 627-8317	PRINCE & FILS LTEE 1404, DES FRENES ST-REDEMPTEUR TEL: 832-6114	SALON DU MEUBLE INC. 275, 1 ^{re} AVENUE ST-GEORGES CTE BEAUC 228-5677	GILLES MICHAUD RADIO T.V. SERVICE ST-PATRICE-DE-BEAURIVAGE CTE LOTBINIERE TEL: 696-2744	LE CENTRE DU MEUBLE 598, BOUL. RENAUD BEAUCVILLE CTE BEAUC, QUE. TEL: 774-9675	ANDRE CLOUTIER RADIO T.V. 840, AV. MYRAND STE-FOY, QUE. 627-8123	CLAUDE SIOU ENR. VILLAGE HURON TEL: 842-1994 - 4824 OUVERT TOUTS LES SOIRS
HERMAN CLOUTIER MEUBLES 675, AV. DU PALAIS ST-JOSEPH DE BEAUC CTE BEAUC, QUE. TEL: 397-6477	COTE DE BEAUPRE SERVICE 99, CHEMIN DU CAP ST-JOACHIM, CTE MONTMORENCY TEL: 627-3678	THETFORD ELECTRONIQUE 263, 4 ^e RUE OUEST THETFORD MINES, QUE. TEL: 335-6019	NAP. BOILY 4084, BOUL. STE-ANNE MONTMORENCY, QUE. 663-7051	GENEST ELECTRONIQUE ENR. 82, ST-THOMAS MONTMAGNY, QUE. TEL: 248-2909	J.-O. FISEY INC. 56 SUD, DORCHESTER QUEBEC TEL: 625-7191	GERARD HAMEL TV MEUBLES ET ACC. ELECT. 358 OUEST, ST-VALLIER QUEBEC, QUE. TEL: 623-1293
HAMELIN & FRERES MEUBLES 1061, RTE DE L'EGLISE STE-FOY, QUE. TEL: 663-9064	H.-L. DESAULNIERS RADIO TV SERVICE ENR. 2136, RUE ROBAILLE DUBERGER, QUE. G1P 2M2 TEL: 681-3359	GERARD ROBAILLE INC. CHEZ LALIBERTE 595 EST, ST-JOSEPH (MAIL ST-ROCH) TEL: 625-4841	BERGERON T.V. ENR. 66, RUE LAPOINTE CLERMONT CTE CHARLEVOIX TEL: 439-2062	LAFLAMME & LANGLAIS INC. 44, RUE ST-LOUIS LEVIS, QUE. TEL: 837-8321	YVON ST-GELAIS INC. 1026, BOUL. DES CAPUCINS QUEBEC, QUE. TEL: 625-4671	NEMA T.V. RADIO INC. 481, BOUL. ST-CLAUDE NEUFCHATEL, QUE. TEL: 843-4626
F. CHATEAUNEUF INC. THETFORD MINES CTE MEGANTIO, QUE. TEL: 338-4654	A. DUBUC & FILS LTEE 1104, RUE ST-LOUIS PLESSISVILLE, QUE. TEL: 362-2696	GAGNON MEUBLES STE-PERPETUE CTE L'ISLET, QUE. TEL: 369-2424	AMEUBLEMENT BEAUMONT INC. 731, COMMERCIALE ST-DAVID, CTE LEVIS, QUE. TEL: 837-4307	FORTIER RADIO T.V. SERVICE ROUTE 22 ST-EPHREM, CTE BEAUC, QUE. G0M 1R0 TEL: 484-2054	JORDAN JADIS LTEE CENTRE D'ACHATS JADIS 5655, 3 ^e AVENUE CHARLEBOURG, QUE. TEL: 626-8196	J.-A. LABBE & FILS LTEE ST-ODILON CTE DORCHESTER, QUE. G0S 3A0 TEL: 464-2421

LEOPOLD TREMBLAY INC.
1123, COMMERCIALE
ST-ROMUALD, CTE LEVIS, QUE.
TEL: 639-9441

PARADIS T.V. ENR.
ST-PASCAL
CTE KAMOURASKA, QUE.
TEL: 492-6323

Visite à Rideau Hall (fin)

Une maison remplie de trésors du passé



par Monique DUVAL

Avant la nomination d'un premier gouverneur de nationalité canadienne, en 1952, les représentants de la Couronne britannique venaient tous d'Angleterre, appartenant à la noblesse et même à la famille royale parfois. Ces gens, de grande maison, s'installaient ici avec non seulement leur personnel et leurs domestiques, mais également avec leurs meubles, leurs objets personnels: peintures, argenterie, porcelaine, etc. C'est la raison qui fait qu'on trouve, à Rideau Hall, peu de choses ayant appartenu à l'un ou l'autre de ces gouverneurs car, leur mandat terminé, ils retournaient dans

leur pays en remportant évidemment ce qui leur appartenait.

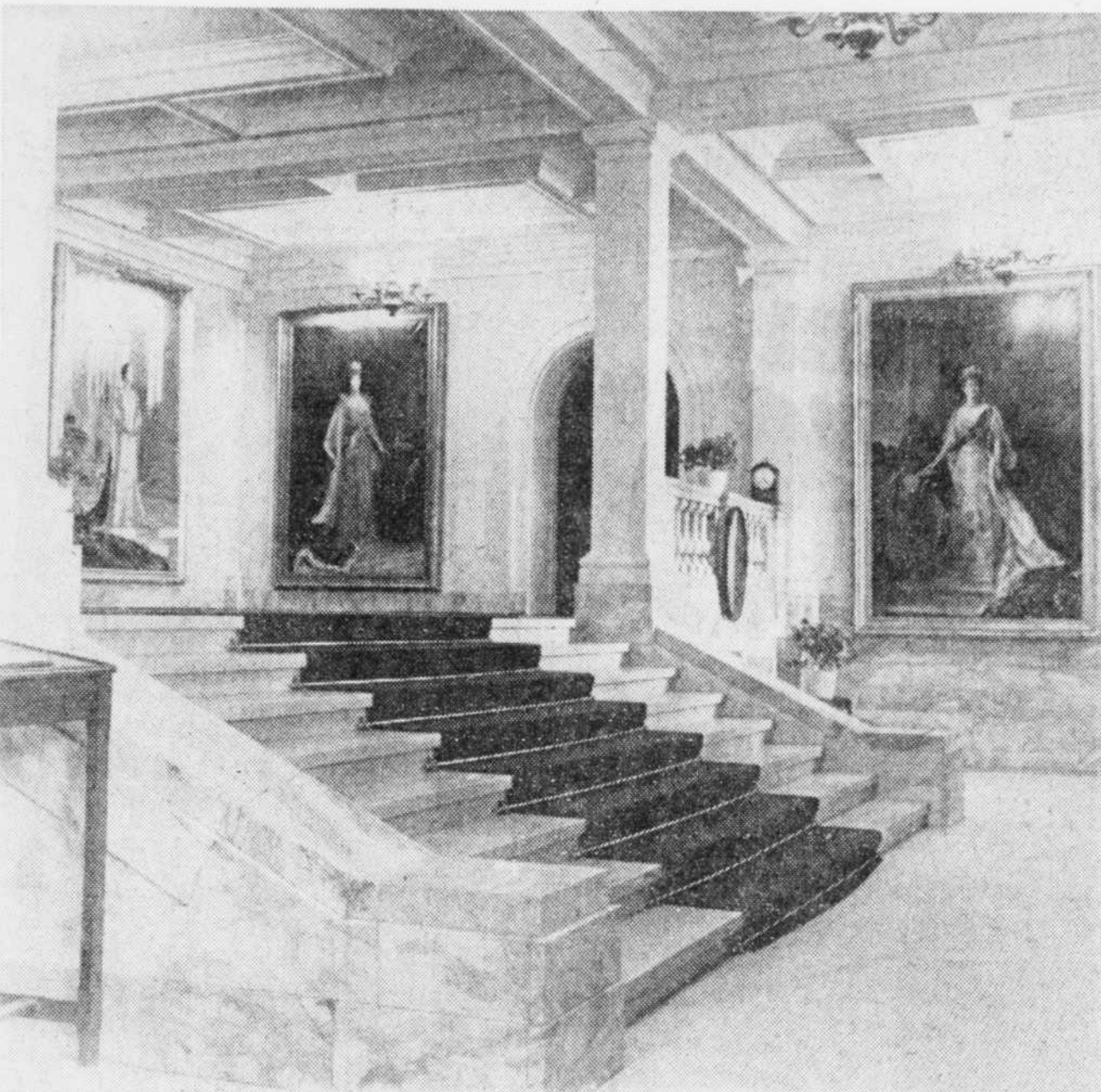
Il y a cependant d'heureuses exceptions qu'on voit en parcourant la maison, en allant d'un salon à l'autre, en arpentant les corridors. L'entrée principale, tout d'abord, offre une galerie de peintures représentant les souverains anglais depuis l'existence de la Confédération. Ce majestueux hall débouche sur une pièce dite des ambassadeurs parce que c'est là qu'est reçu le nouvel ambassadeur qui vient présenter ses lettres de créance au gouverneur. Dans cette pièce, on conserve une coupe en argent offerte par le président Nixon des États-Unis au

gouverneur Michener, en 1972, à l'occasion de sa visite officielle à Ottawa. Également, sur cette table, une sigillière en argent, don du duc de Cornwall, futur George V à lord Grey en 1901.

La "tente", dont le toit est fait d'un rayé rouge et blanc, sert pour diverses occasions qui peuvent aller d'une réception à caractère intime à une réunion de l'époque des Fêtes. La salle de bal, qui lui fait vis-à-vis, est magnifique avec son lustre en cristal, ses riches draperies. C'est là que le gouverneur décerne les décorations et qu'on donne des bals, événements qui semblent cependant avoir perdu de la fréquence.

Il y a plusieurs salons à Rideau Hall. Salons et corridors sont ornés de très belles peintures ou gravures représentant soit des personnages, notamment les anciens gouverneurs et les anciennes châtelaines, soit des paysages, des natures mortes, etc. A ce sujet, signalons que l'actuel maître des lieux, M. Léger, est un fervent de peinture qui ne manque aucune exposition à Ottawa et à Montréal. Il aime particulièrement les grands peintres canadiens: Riopel, Borduas et par-dessus tout, Jean Dallaire dont il possède une belle collection. Elle lui appartient et que son successeur en fasse son deuil! Ces peintures, qui ornent les murs de la salle à manger de tous les jours, quitteront Rideau Hall en même temps que monsieur et madame Léger...

Quelques souvenirs d'hôtes d'hier: cette porte d'un des salons, peinte par la princesse Louise, marquise de Lorne et fille de la reine Victoria. Peintre, sculpteur et écrivain, cette châtelaine des années 1878-1883 a donné à Rideau Hall plusieurs peintures et une sculpture représentant son mari. Signalons que la Galerie nationale conserve quelques-unes des œuvres de cette grande dame-généraliste. Parmi les œuvres canadiennes, on remarque de remarquables paysages et un tableau de Théophile Hamel représentant Chapleau. On ne peut manquer de voir, également, un paravent chinois, don de lady Willingdon dont le mari fut gouverneur de 1926 à 1931. Plusieurs peintures, notamment celle du prince de Galles, futur Édouard VII, la réception du duc et de la duchesse d'York et de Cornwall en face du parlement en 1901, un "Pique-nique près de Banff en 1901", un groupe représentant lord et lady Lisgar en 1885, sont installées ici "avec la gracieuse autorisation de Sa Majesté la reine Elisabeth II". La Galerie nationale a fait plusieurs prêts.



L'escalier et le hall d'entrée de Rideau Hall: Au mur, des peintures représentant les anciens souverains de Grande-Bretagne.

Un gouverneur général en 1977 a

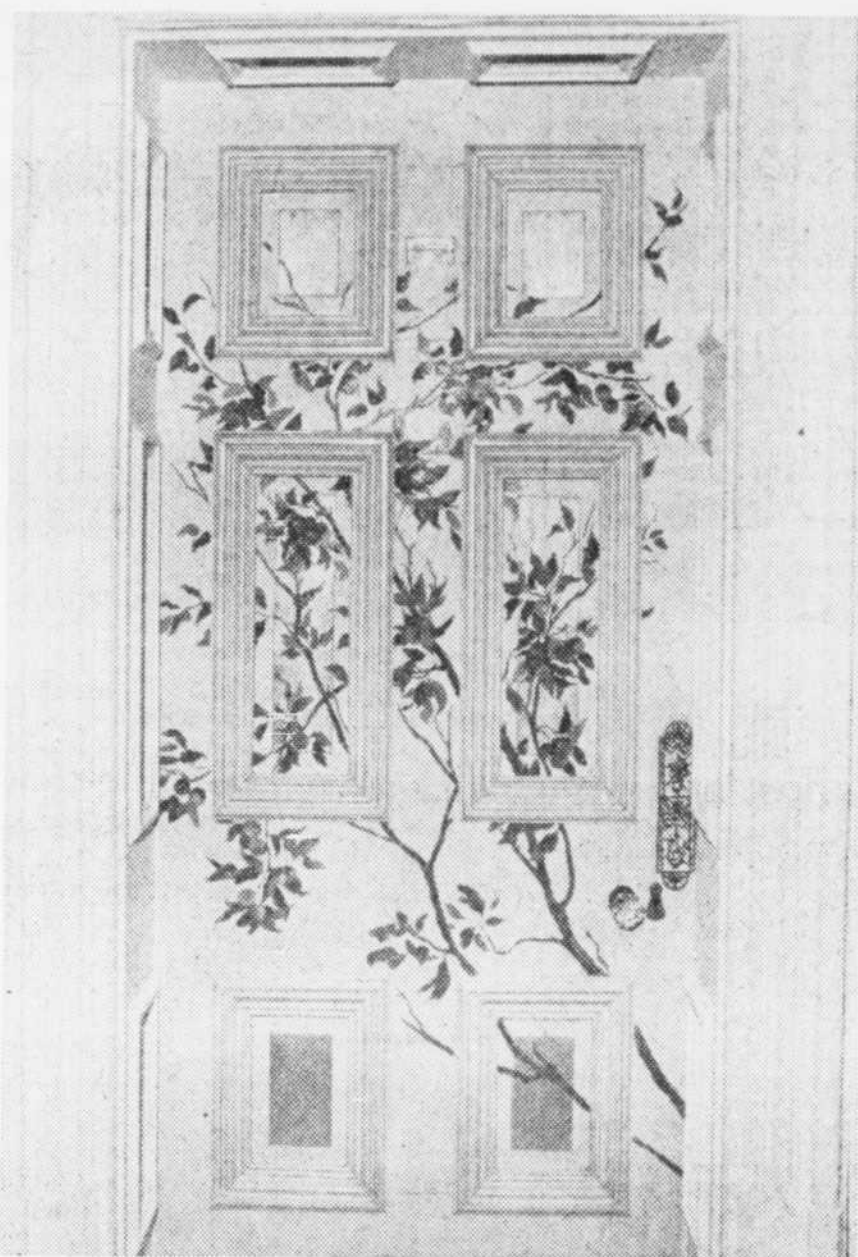
le devoir de visiter le pays et de rencontrer des citoyens de toutes les provinces. Assez souvent, on fait coïncider ces voyages avec la tenue d'un événement spécial comme, l'an dernier, la Conférence sur l'habitat à Vancouver ou les Jeux olympiques de Montréal. Leurs Excellences ont aussi visité une partie des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et de l'Alaska.

D'autre part, à Rideau Hall, chaque gouverneur général accueille des milliers de personnes au cours de son mandat. M. Michener en a reçu 100.000 de 1967 à 1974. Quant à M. Léger, pour la seule année 1976, il en a accueilli 16.000 lors de réceptions, goûters,

séances de remises de décorations, etc.

Quand ils sont seuls, qu'ils n'ont pas à vaquer à une de leurs obligations officielles — ce qui est rare — monsieur et madame Léger se livrent à leur passe-temps favori qui est la lecture. Ils n'ont jamais été sportifs ni l'un ni l'autre mais le premier personnage du Canada est un enthousiaste du hockey qui ne manque pas une partie de notre sport national lorsque la chose lui est possible.

Leurs vacances? Ils les prennent "entre deux sessions", en Floride où il fait toujours beau et où ils trouvent le repos le plus parfait.



Cette peinture appliquée sur l'une des portes de Rideau Hall a été faite par la princesse Louise, marquise de Lorne, qui avait beaucoup de talent pour la peinture, la sculpture et les lettres.

L'hymne "O Canada" de Lavallée et Routhier a eu un devancier

par Monique DUVAL

Sait-on que notre hymne national, "O Canada" créé en 1880 par Calixa Lavallée et Basile Routhier, avait eu un devancier? C'est le cas et les annales de Rideau Hall, la résidence officielle du gouverneur général à Ottawa, nous apprennent qu'en 1879, le marquis de Lorne, gouverneur général de 1878 à 1883, avait composé un hymne national et que la musique en avait été faite par Arthur Sullivan. On sait que le marquis de Lorne, qui avait épousé la princesse Louise, une des filles de la reine Victoria, était un ami des arts et des lettres. C'est lui qui fonda la Société royale du Canada en 1882 et l'Académie canadienne des Beaux-Arts aujourd'hui connue sous le nom de "Galerie nationale". Il avait lui-même choisi les toiles destinées à la première exposition et désigné les premiers académiciens. On sait que sa femme était excellent peintre, sculpteur et écrivain. La Galerie nationale possède, d'ailleurs, quelques-unes de ses toiles et sculptures.

Voici la traduction de cet hymne national composé par le gouverneur général de Lorne:

Dieu bénisse notre grand Dominion
Celle terre qu'ont choisie nos pères
Qu'il unisse avec des liens durables
Les rives lointaines des deux océans
Depuis celles où nos rudes marins
Domptent l'Atlantique et ses terreurs
Jusqu'à celles où dans la mer salée
Se mirent les îles du vaste Pacifique
(s'adressant à Dieu)
Bénissez notre grand Dominion
Terre élue de la vraie liberté
Défendez l'union de notre peuple
Sauvez la reine de notre Empire!
Extrait de "Rideau Hall"; R.H. Hubbard; 1967)

Les Québécois le savent fort bien mais, à l'occasion d'une fête comme celle du Canada, il est bon de redire certaines choses, de réévoquer les

événements importants de l'histoire. Ainsi, rappelons-nous que dans une maison de la rue Couillard, au numéro 22 (restaurant "La Chaumière"), le musicien Calixa Lavallée, Montréalais qui venait souvent à Québec, composa un air destiné à servir d'hymne national aux Canadiens français; il était alors âgé de 38 ans.

C'est à l'occasion de la tenue d'un congrès national qui devait réunir des milliers de Canadiens français à Québec que le lieutenant-gouverneur Robitaille (seul des 23 représentants de la Couronne britannique à Québec à ne pas posséder une rue qui porte son nom) eut l'idée de faire composer un chant qui rallierait tous les citoyens du Canada. Il fonda un comité à qui il confia la charge de trouver quelqu'un capable de composer ce futur hymne. Le président de ce comité ne fut nul autre que le musicien réputé, Ernest Gagnon.

C'est justement Ernest Gagnon qui habitait au 22 de la rue Couillard, Ernest Gagnon, grand ami de Lavallée et son hôte lorsque le musicien mont-réalais venait à Québec. C'est véritablement par hasard qu'à l'époque de la tenue de ce congrès, Lavallée se trouvait à Québec, heureux hasard qui nous a valu notre hymne parfois critiqué mais qui, dans l'ensemble, est très appréciable.

L'histoire nous raconte que c'est à la suggestion de Gagnon et de quelques-uns de ses amis, dont Arthur et Ernest Lavigne, eux aussi musiciens (Ernest Lavigne fut un grand violoniste) que Calixa Lavallée s'exécuta. Et c'est encore Gagnon qui fit une autre démarche importante: celle de trouver le parolier pour cette musique. Il s'adressa à un éminent citoyen de Québec, juriste, homme de lettres, Sir A.B. Routhier.

"O Canada" fut joué pour la première fois le 24 juin 1880, jour de la Saint-Jean-Baptiste et, coïncidence, cette année-là le président de la Société Saint-Jean-Baptiste était précisément le juge Routhier. L'air et les paroles furent reçus avec enthousiasme au cours de cette toute première audition qui eut lieu sur les parterres du parlement. La population manifesta sa joie en sautant et en lançant des "cris d'amour" pour le pays.

Ce succès n'enrichit cependant pas Lavallée qui continua une carrière faite de difficultés financières et d'incompréhension.

Et depuis 1880, "O Canada" sans n'avoir jamais été décrété "hymne national" par le gouvernement fédéral, s'est tout simplement installé dans la vie de plusieurs générations de citoyens francophones et anglophones du Canada et, bien vite, une traduction anglaise en fut faite.



Le marquis de Lorne

Archives nationales du Québec

Une kyrielle d'activités

Après "Gens du pays", c'est maintenant au tour du "O Canada" d'être sur toutes les lèvres. Telle est en tous cas l'ambition que nourrissent les promoteurs de la Semaine du Canada. Cette année, le battage publicitaire autour de l'événement en témoigne bien; tout a été prévu pour rappeler à la population le 110ième anniversaire du Canada.

Une kyrielle d'activités, sportives, artistiques et autres sont au programme de cette Semaine. Ainsi, depuis hier, trois montgolfières, mieux connues sous le nom évocateur "Les conquérants du ciel" survolent la ville de Québec (avec la permission du dieu des vents).

Par ailleurs, une exposition de dessins d'enfants, réalisés sur le thème "J'ai un beau pays, le Canada", se tiendra aujourd'hui, à compter de dix heures, Place Fleur de Lys. Ce soir, à 20h30, des spectacles de fanfare et de musique "progressive" sont prévus respectivement sur les Plaines d'Abraham et au parc des Gouverneurs.

Mais c'est vraiment demain, le 1er juillet, jour anniversaire, que les réjouissances atteindront leur point culminant; à preuve, le calendrier des activités de la journée:

9h: des visites guidées seront organisées au parc de l'Artillerie; ces excursions visent à mettre en relief les fouilles archéologiques et travaux de restauration.

10h: une compétition cycliste débutera dans les rues de Sillery; cette course, sanctionnée par la Fédération cycliste du Québec, sera ouverte à toutes les catégories d'amateurs.

11h: une cérémonie religieuse sera célébrée à l'église Notre-Dame-des-Victoires.

12h15: une réception civique aura lieu à l'hôtel de ville de Québec sous la présidence d'honneur de M. Hugues Lapointe, lieutenant-gouverneur de la province.

13h: un pique-nique familial sera organisé au parc Cartier-Brébeuf; cette manifestation popu-

laire sera marquée notamment par la participation des Indiens de la réserve huronne, la présence de clowns et de personnages costumés et la visite de la Grande Hermine (navire de Jacques-Cartier).

14h: une démonstration aérienne sera offerte par les hélicoptères de la base militaire de Valcartier.

14h15: la fanfare de la Garde de la Citadelle (22ième régiment) donnera un concert de musique militaire.

15h: un marathon (course à pied de 110 jeunes de la région de Québec) se déroulera à Ste-Foy.

19h: un groupe de parachutistes exécuteront leurs prouesses au-dessus des Plaines d'Abraham.

19h30: un spectacle de jazz-rock suivi d'un récital de Diane Juster auront lieu au parc des Gouverneurs.

20h15: un groupe de chorégraphes "Clique Alouette" s'exécutera sur les Plaines d'Abraham.

21h30: plusieurs bateaux de plaisance défilent sur le fleuve St-Laurent; puis, suivra un feu d'artifice (Plaines d'Abraham) qui viendra clôturer les festivités de la semaine.

Signalons pour l'Est du Québec, la tenue d'un spectacle de majorettes et d'une soirée folklorique qui auront lieu ce soir dans la ville de Rimouski.

Enfin, diverses manifestations — compétitions sportives, chasse au trésor, théâtre de marionnettes — se dérouleront à Mont-Joli, aujourd'hui et demain. Le programme se terminera avec une danse en plein air, animée par des artistes québécois bien connus.

Les citoyens de Montréal ne seront pas laissés pour compte lors de ces réjouissances populaires. Ainsi, exhibitions de groupes folkloriques ethniques, présence d'interprètes de la chanson, feu d'artifice, voilà autant d'activités qui animeront la Place des Nations, demain, le jour du 1er juillet.

L'hymne national du marquis de Lorne et de Sullivan a eu la vie courte, semble-t-il. "Bien que ni l'air énergique, exécuté pour la première fois par la musique de la Garde à pied, ni les paroles n'aient jamais connu le grand succès, ils n'en témoignaient pas moins de l'enthousiasme de Lorne pour le Canada (R.H. Hubbard; Rideau Hall; 1967).

C'est ce même M. Hubbard, historien de Rideau Hall, qui nous apprend qu'en 1880, année même où à la suite d'un concours lancé sous l'égide du lieutenant-gouverneur Théodore Robitaille, Calixa Lavallée composa son hymne et le fit entendre à quelques amis et à Arthur Lavigne au magasin de musique de ce dernier, rue Saint-Jean (là où se trouve aujourd'hui le fleuriste McKenna) le marquis de Lorne vint à Québec célébrer la Saint-Jean-Baptiste avec ses amis dans notre ville qu'il adorait d'ailleurs et qu'il visita à plusieurs reprises. Le bassin Louise a été ainsi désigné en l'honneur de la princesse Louise, princesse de Lorne et c'est le couple vice-royal qui inaugura la terrasse Dufferin le 9 juin 1879.

Radio Shack®

UNE DIVISION DE TANDY ELECTRONICS LIMITED

SONORITÉ & PRIX RAYONNANTS

Prix de vente en vigueur du 27 juin au 2 juillet 1977

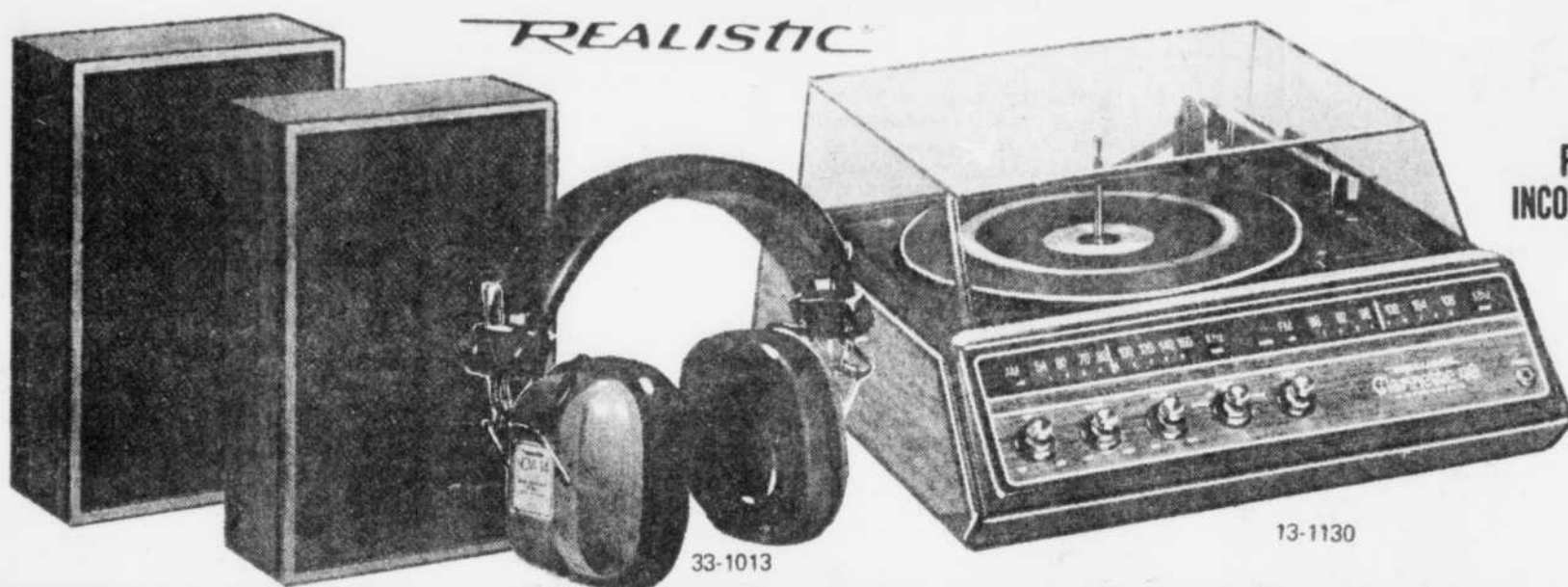
Rabais \$30

PROCUREZ-VOUS A BAS PRIX UNE CHAÎNE STÉRÉO COMPLÈTE INCORPORANT UNE RADIO AM/FM, UN TOURNE-DISQUE ET UN CASQUE!

- Le Clarinette[®] 40 comprend une radio AM et FM stéréo, un changeur 3 vitesses avec pause/repère, une cellule à pointe double, un capot fumé et des prises de branchement pour un lecteur 8 pistes ou de cassette. Deux haut-parleurs stéréo équilibrés acoustiquement font partie du Clarinette[®] 40.
- DE PLUS, vous obtiendrez un casque d'écoute stéréo NOVA-14 amplement coussiné pour votre confort.

Total des prix rég. des articles vendus séparément: 179.90

149⁹⁰



33-1013

13-1130

Rabais \$20

COMBINÉ RADIO STÉRÉOPHONIQUE FM & LECTEUR 8 PISTES POUR L'AUTO

- Tout comme si vous étiez 'chez vous' en voyage grâce à sa qualité sonore
- Pose facile sous le tableau de bord
- Câbles de HP, pièces de fixation et instructions fournis

Rég. 109.95

89⁹⁵



12-1830

Réduction 25%

LA 'VELETTE' DE NOS HAUT-PARLEURS POUR AUTO

- Se pose en surface en l'espace de quelques minutes et sans perforation!
- Les woofers 5" et tweeters 2" séparés vous assurent une fidélité d'écoute semblable à celle que vous obtiendrez 'chez vous'
- Pièces de fixation & instructions fournies.

Rég. 39.95 la paire

29⁹⁵ la paire



12-1847

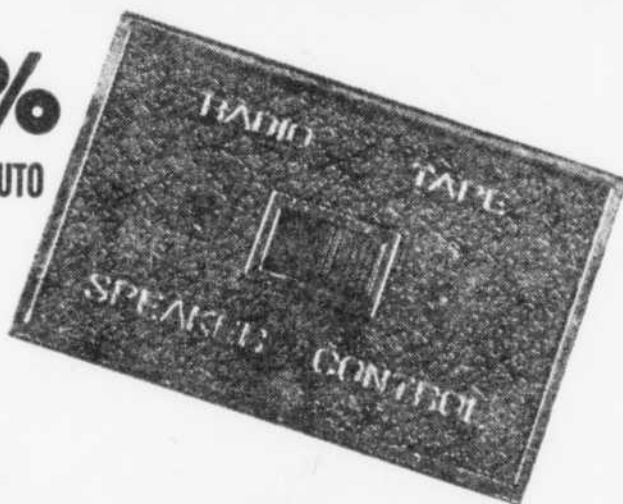
Rabais 28%

SÉLECTEUR DE HAUT-PARLEUR POUR L'AUTO

- Vous permet d'utiliser les mêmes haut-parleurs pour écouter la radio FM stéréo ou vos bandes stéréo.
- Conducteurs à code de couleurs et instructions fournis 270-045

Rég. 2.79

1⁹⁹



Rabais \$20

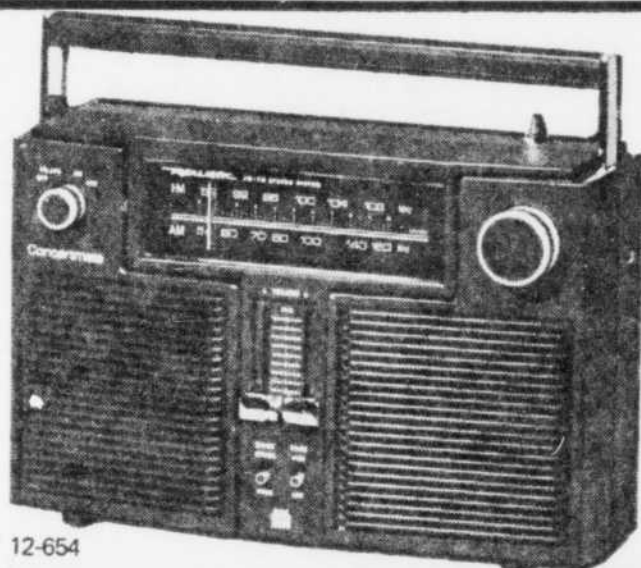
RADIO STÉRÉOPHONIQUE AM & FM UN COMPAGNON DE CHOIX POUR VOS DÉPLACEMENTS

- Deux haut-parleurs dynamiques de 3 1/2" et 'Wide-Scope' exclusive rehaussant l'écoute stéréo par un son déployé
- Prise pour casque stéréo et changeur à cellule céramique ou magnéto.

CONCERTMATE[®]

Rég. 89.95

69⁹⁵



12-654

Rabais \$2

UNE EXCELLENTE PETITE RADIO AM QUI A D'AUTRES TRUCS DANS SON SAC!

- En plus de la radio AM, le Jetstream[®] Mini vous permettra d'écouter les communications locales entre la tour de contrôle et les pilotes.
- Vous pourrez entendre la voix du pilote tout en regardant passer l'avion... de quoi amuser les jeunes!

19⁹⁵

Rég. 21.95



12-608

Rabais \$10

RADIO AM PORTATIVE À GRANDE PORTÉE UTILE DANS LES RÉGIONS ÉLOIGNÉES!

- Circuit hautement sensible captant les émissions lointaines
- Écouteur et cordon secteur fournis
- Fonctionne aussi sur 4 piles 'C' non comprises

Rég. 39.95

29⁹⁵



12-655

REALISTIC

UNE SENSATIONNELLE PETITE RADIO AM/FM DE POCHE

- Deux filtres céramique assurant une remarquable réception FM malgré la grosseur du poste
- Complète et en ordre de marche incluant pile 9V

19⁹⁵

12-609



Rabais 40%

CHASSE AU TRESOR A LA PLAGE À L'AIDE D'UN DÉTECTEUR DE MÉTAUX

Vous permettra de détecter des pièces de monnaie, des bijoux ou tout autre objets en métal

Détecteur électronique très sensible (Batterie 9V non-comprise)

Rég. 19.95

11⁹⁵

60-3003



Radio Shack®
UNE DIVISION DE TANDY ELECTRONICS LIMITED

POLITIQUE DE RADIO SHACK AU SUJET DES ARTICLES ANNONCÉS

Si bien que nous avons pris toutes les mesures qui s'imposent pour pouvoir répondre à la demande suscitée par cette publicité, nous ne pouvons garantir que l'un ou l'autre des articles annoncés sera disponible jusqu'à la fin de cette promotion. Les prix mentionnés sont en vigueur à tout magasin Radio Shack et constituent un maximum pour tous les Centres de vente autorisés (MARCHANDS). Les MARCHANDS ne sont pas tenus de s'approvisionner mais peuvent obtenir tout article qui fait partie de notre gamme de produits. Radio Shack se réserve le droit de limiter les quantités.

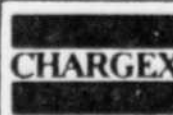
QUÉBEC
GALERIES DE LA CANARDIÈRE
2485, boul. Ste-Anne - 667-4618
QUÉBEC
879, rue St-Jean
524-1868
QUÉBEC
1101, 3e AVENUE, LIMOULOU
529-1532
NEUFCHÂTEL
435, boul. Bastien - 842-0328

CHARLEBOURD
CARREFOUR CHARLEBOURD
8500, boul. Henri-Bourassa
625-6562
STE-FOY
PLACE DES QUATRE-BOURGEOIS
999, Av. de Bourgogne - 653-9434
STE-FOY
PLACE LAURIER
2700, boul. Laurier - 651-2052
(entre Pascal et Cardinal, entrée par la rue Hochelaga)

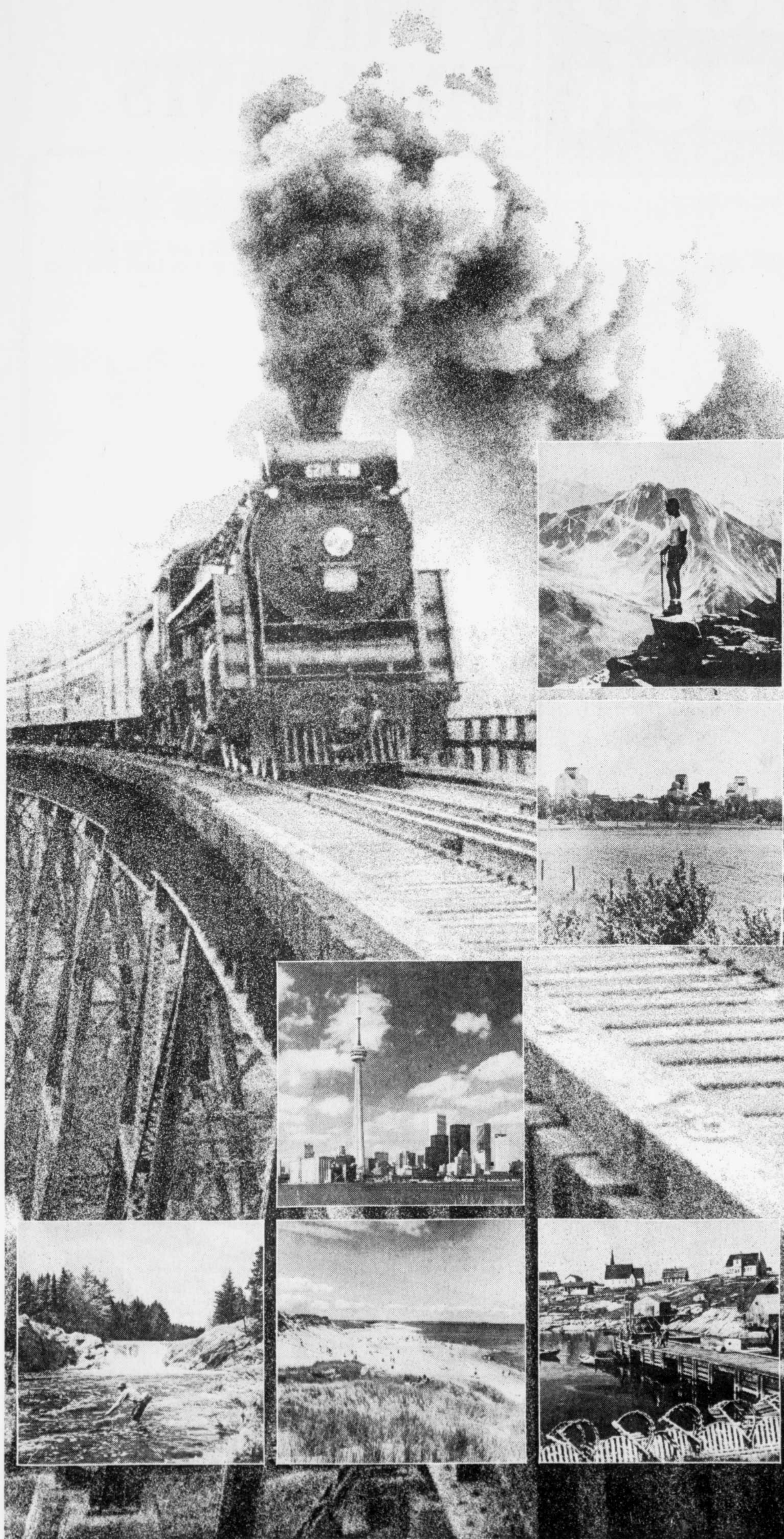
LEVIS
CENTRE D'ACHATS PLACE KENNEDY
98, route Kennedy - 833-2534
STE-MARIE DE BEAUCÉ
LES ENTREPRISES HEBERT
199, Notre-Dame,
Ste-Marie de Beauce (418)
387-6170
ST-GEORGES DE BEAUCÉ
CARREFOUR ST-GEORGES
226-3738

THETFORD MINES
130 NORD, NOTRE-DAME
336-0950
VICTORIAVILLE
CARREFOUR DES BOIS-FRANCS
752-2529
ALMA
GALERIES LAC-ST-JEAN
868-2691

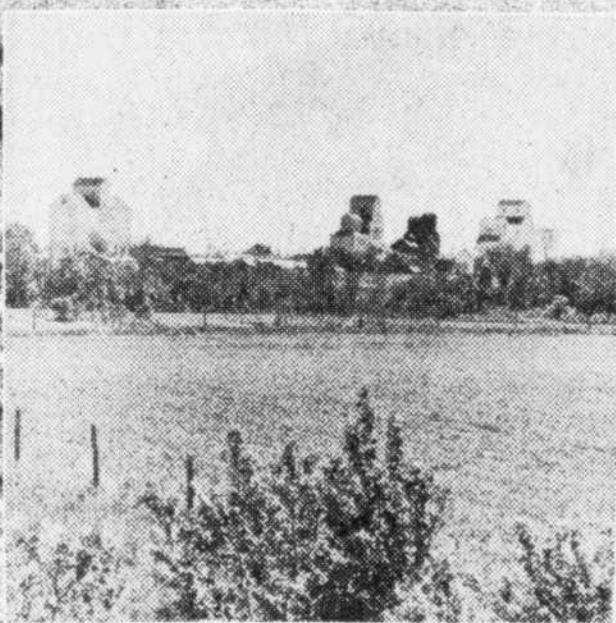
JONQUIÈRE
PLACE CENTRE-VILLE
100, boul. Harvey - 542-6339
CHICOUTIMI
PLACE DU ROYAUME
549-4474
BAIE-COMEAU
CENTRE-GÉNÉLEC INC.
18, Place LaSalle - 296-3665



NOUVEAU MAGASIN A QUEBEC
1388, CHEMIN STE-FOY - 527-4694



Il est beau à visiter,
il fait bon y vivre —
le Canada.



EATON